



# JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 1 — 2001

## Séance

du mercredi 24 janvier 2001

à la salle Saint-Georges à Delémont

Présidence: Marcel Hubleur (PLR)

Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat

### Ordre du jour :

1. Communications
2. Promesse solennelle de suppléants
3. Questions orales
4. Election de deux membres et d'un remplaçant de la commission de gestion et des finances
5. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de la coopération et de la réunification
6. Election d'un remplaçant de la commission de l'environnement et de l'équipement
7. Arrêté octroyant un crédit pour financer l'étude relative à l'implantation du Lycée cantonal et de l'Ecole supérieure de commerce de Porrentruy dans le bâtiment du Séminaire ainsi que pour l'extension du Musée des sciences naturelles qui en découle
8. Arrêté octroyant un crédit pour financer l'étude relative à la réalisation de l'extension du Centre professionnel, à la rue de la Maltière, à Porrentruy
9. Interpellation no 595 (réponse)  
A propos des locaux du Lycée cantonal et de l'extension du Musée jurassien des sciences naturelles. Michel Juillard (PLR)
10. Question écrite no 1541  
Ordonnance fédérale en matière d'éducation physique l'école: la troisième heure de gymnastique est-elle accessible à tous les Jurassiens? Benoît Gogniat (PS)
11. Modification de la loi sur la formation professionnelle (première lecture)
12. Motion no 636  
Une formation en relation avec les techniques multimédia dans le Jura. Benoît Gogniat (PS)
13. Arrêté octroyant un crédit pour financer le projet d'assainissement des bâtiments agricoles de l'Institut agricole du Jura à Courtemelon
14. Postulat no 196  
Révision du décret cantonal sur l'établissement d'inventaires. Jacqueline Hêche (PDC)

15. Question écrite no 1542

La centralisation contribue-t-elle à la lenteur administrative? François-Xavier Boillat (PDC)

16. Résolution no 77

Oui à l'Europe! Pierre-André Comte (PS)

17. Résolution no 78

Non au plan de restructuration de La Poste, oui au maintien d'un service postal public et universel. Pierre-André Comte (PS)

*(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et des observateurs de Sorvilier et de Moutier).*

### 1. Communications

**Le président:** Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, Messieurs les observateurs, Messieurs les Chancelier et Vice-chancelier, Madame et Monsieur les secrétaire et huissier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, je vous adresse mon plus cordial bonjour. J'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir la première séance de l'année mais, événement rarissime, c'est également la première du siècle et du millénaire.

Depuis notre rencontre du 15 décembre dernier, plusieurs décès ont endeuillé des familles d'amis et des collègues. Deux anciens députés ont quitté ce monde pour un autre que l'on dit meilleur: Roger Jermann à Develier et Henri Favre à Courgenay. Nos collègues députés Rémy Montavon et Serge Vifian ont eu la douleur de perdre respectivement leur mère et leur père. Qu'ils soient assurés de toute notre sympathie et nous aurons une pensée émue à l'égard des familles dans le deuil.

J'ose espérer que la période des fêtes vous a permis de vous ressourcer avec joie et bonheur et que vous êtes prêts, en ce début d'année, à traiter les dossiers importants qui attendent nos prises de position. A ce sujet, je me réfère à mon message du 15 décembre dernier en réitérant mon souhait de diriger nos débats placés sous le signe de la loyauté et du respect de chacune et de chacun. C'est avec un esprit constructif que l'image du Parlement et du Canton s'en trouvera renforcée. Je m'efforcerai de conduire nos débats dans le respect du règlement. J'essaierai de suivre l'exemple de ceux qui m'ont précédé à cette fonction, à qui je rends encore une fois hommage pour la parfaite conduite de nos débats.

Je vous donne connaissance des démissions qui me sont parvenues.

– Mme Rose-Marie Choffat, Coeuve:

«Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission en qualité de députée suppléante au Parlement jurassien avec effet immédiat.

Mes activités professionnelle et familiale ne me permettent pas de consacrer le temps nécessaire à l'étude des dossiers et je préfère laisser ma place à une personne plus disponible.

En ce début d'année, je vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, mes meilleurs vœux ainsi que mes salutations distinguées.» Signé: Rose-Marie Choffat.

– Lucien Dubail, Les Pommerats:

«Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission en tant que député au Parlement jurassien et ce, pour des raisons familiales et professionnelles.

Je voudrais adresser un remerciement particulier à tous mes collègues du Parlement et au personnel du secrétariat pour leur amitié et leur soutien.

Tout en regrettant de devoir prendre cette décision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, mes salutations distinguées.» Signé: Lucien Dubail

– M. Jean-Claude Friche, Le Noirmont:

«En date du 22 décembre 1994, le Parlement m'a élu en qualité de membre de la commission cantonale de recours en matière d'impôts. Je vous remercie encore pour la confiance témoignée à mon égard à cette occasion.

Après avoir rempli ce mandat durant six années, je souhaite remettre cette fonction à une autre personne dans le cadre de mon parti. Par conséquent, je vous prie de prendre note de ma démission qui prendra effet dès que mon successeur sera désigné par le Parlement.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour faire part de la satisfaction que j'ai eue à accomplir ce mandat dans une commission dont l'utilité se vérifie au cours de chaque séance et dans laquelle l'ambiance de travail est détendue et propice aux débats constructifs et aux décisions prises dans la sérénité.» (Signé: Jean-Claude Friche).

Vous aurez remarqué, Mesdames et Messieurs les Députés, qu'il y a un absent sur le banc du Gouvernement. M. Jean-François Roth est en effet malade et ne participera donc pas à nos débats aujourd'hui.

## 2. Promesse solennelle de suppléants

**Le président:** Suite aux démissions enregistrés en décembre et au début de cette année, quatre nouveaux suppléants vont prononcer la promesse solennelle. Selon l'extrait du procès-verbal du Gouvernement du 16 janvier.

– Arrêté no 27 «Le Gouvernement arrête: Article premier: A la suite de la démission de M. Lucien Dubail, député, Les Pommerats, le Gouvernement constate que M. Maxime Jeanbourquin, Saignelégier, est élu député du district des Franches-Montagnes, M. Bruno Willemin, Les Breuleux, est élu suppléant du district des Franches-Montagnes. Article 2: Le présent arrêté entre en vigueur le 24 janvier 2001.»

– Arrêté no 28 «Article premier: A la suite de la démission de M. Raphaël Brahier, député, Lajoux, le Gouvernement constate que M. François-Xavier Boillat, Saignelégier, est élu député du district des Franches-Montagnes, Mme Claire Jobin, Saignelégier, est élue suppléante du district des Franches-Montagnes. Article 2: Le présent arrêté entre en vigueur le 24 janvier 2001.»

– Arrêté no 29 «Article premier: A la suite de la démission de M. Rémy Montavon, député, Courtételle, le Gouvernement constate que M. Michel Simon, Bassecourt, est élu député du district de Delémont, M. Yves Queloz, Châtillon, est élu suppléant du district de Delémont. Article 2: Le présent arrêté entre en vigueur le 24 janvier 2001.»

– Arrêté no 30 «Article premier: A la suite de la démission de M. Michel Ketterer, député, Le Noirmont, le Gouvernement constate que M. Vincent Gigandet, Le Bémont, est élu député du district des Franches-Montagnes, M. Gabriel Cattin, Les Bois, est élu suppléant du district des Franches-Montagnes. Article 2: Le présent arrêté entre en vigueur le 24 janvier 2001.»

– Arrêté suivant «Article premier: A la suite de la démission de Mme Rose-Marie-Choffat, suppléante, Coeuve, le Gouvernement constate que M. Marco Vermeille, Porrentruy, est élu suppléant du district de Porrentruy. Article 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 24 janvier 2001.»

Je prierais maintenant Mme Claire Jobin, M. Bruno Willemin, M. Yves Queloz, M. Gabriel Cattin et M. Marco Vermeille de bien vouloir s'approcher de la tribune; s'il vous plaît. Madame et Messieurs. Je vais prononcer la promesse solennelle et, à l'appel de votre nom, je vous invite à répondre «Je le promets». Voici le texte de la promesse solennelle selon l'article 4 du règlement du Parlement de la République et Canton du Jura: «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge.»

**Mme Claire Jobin (PDC):** Je le promets.

**M. Bruno Willemin (PCSI):** Je le promets.

**M. Yves Queloz (PDC):** Je le promets.

**M. Gabriel Cattin (PDC):** Je le promets.

**M. Marco Vermeille (PDC):** Je le promets.

**Le président:** Je vous félicite et, au nom de toute l'Assemblée, vous souhaite la bienvenue dans notre Législatif. Je vous souhaite d'ores et déjà beaucoup de satisfactions dans l'exercice de votre nouveau mandat. Bravo. (*Applaudissements.*)

## 3. Questions orales

**Le président:** Treize députés se sont inscrits pour les questions orales mais, avant de donner la parole au premier, je voudrais juste vous rappeler quelques points.

Une question orale ne doit pas être l'équivalent du développement d'une motion. Elle doit être formulée en termes précis et la durée ne doit pas dépasser deux minutes. Il me serait désagréable de vous interrompre en cas de dépassement du temps imparti. Il en est de même de la réponse du Gouvernement.

## Suppression d'offices postaux

**M. Jean-Pierre Schmidt (PS):** La Poste supprimerait un quart des bureaux des offices postaux en Suisse. Les lois de la nouvelle économie mondiale auraient bien imprégné les responsables de ce service public.

Dans le Jura, la suppression d'un grand nombre d'offices postaux se traduira par une perte de prestations et surtout par des pertes d'emplois à moyen terme. Par rapport au développement économique et à nos ambitions qui vont dans le sens de «Jura Pays ouvert», la question de l'existence d'un office postal est un critère déterminant pour l'implantation d'une industrie dans une commune; de même pour l'attractivité de nouveaux commerces ou de nouveaux résidents.

Cependant, La Poste pourrait proposer des solutions alternatives, ce qu'elle ne fait pas. Au mieux, La Poste propose aux petites communes qui voudraient garder leur bureau, par souci de confort, de prendre le déficit d'exploitation en charge. Dans notre Canton, cette proposition n'est pas envisageable au vu des charges actuelles des communes et des

contribuables. A priori, on peut se demander si la primauté doit être accordée sans réserve à la rentabilité. A savoir, si le rôle de La Poste doit être essentiellement commercial sans tenir compte de la qualité de vie de l'ensemble des usagers et des employés.

Tout en sachant que les réactions des responsables de notre Canton sont inscrites au nombre des actes, je demande au Gouvernement:

– S'il est prêt à exiger de la Direction de La Poste qu'elle donne des garanties de compensation pour la perte économique que pourrait subir le Canton du Jura après l'application de ces mesures drastiques.

– Le cas échéant, le Gouvernement est-il disposé à proposer un moratoire, ou toute autre mesure d'exception pour notre Canton, afin d'éviter les retombées négatives de ce démantèlement du service public?

Je vous informe aussi qu'une résolution sera déposée sur ce sujet lors de cette séance plénière.

**M. Pierre Kohler**, ministre de l'Équipement: La semaine dernière, le Gouvernement a pris connaissance, avec stupéfaction et consternation, de la décision de La Poste concernant la restructuration de son réseau postal. Vous l'avez dit, Monsieur le Député: un quart des bureaux postaux sont touchés en Suisse; dans le Jura, si nous prenons la variante maximaliste, nous constatons que deux tiers des bureaux postaux pourraient être fermés! Je crois que le manque de réaction actuel de diverses autorités en Suisse est plutôt à mettre sous le coup du choc parce qu'effectivement, lorsqu'une analyse sera faite région par région, canton par canton, par les autorités, qu'elles soient communales, cantonales, et par les principaux intéressés, les postiers, vous constaterez que les dégâts proposés par La Poste sont énormes.

Ils sont énormes déjà en matière d'emplois. Le Jura pourrait voir disparaître, ces cinq prochaines années, trente emplois, soit un peu plus de 2 millions de salaires et donc de revenus pour le canton du Jura.

Les dégâts seront importants également pour les citoyens, pour les contribuables parce que le réseau postal, tel qu'il est prévu, n'a pas été pensé globalement mais selon une politique au coup par coup. En effet, la décision qui a été prise est uniquement basée sur des points, qui pénalisent bien entendu les régions périphériques. Or, à notre avis, la barre fixée à 520 points est pour nous beaucoup trop élevée; elle devrait l'être à tout le moins à 400 points pour préserver un réseau plus ou moins efficace sur l'ensemble du territoire jurassien.

Le Gouvernement jurassien vient d'écrire à Monsieur le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, qui est son pendant direct au niveau de la Confédération et qui est responsable de ce dossier, pour lui signifier que le canton du Jura ne pouvait pas se satisfaire des propos lénifiants apportés par La Poste quant à des mesures de compensation. Nous pensons effectivement que ces mesures sont des pis-aller et qu'à terme, ils risquent, eux également, de faire les frais d'une nouvelle restructuration lorsqu'il y aura de nouveau un changement à la direction de La Poste.

Donc, nous demandons au Conseil fédéral, premièrement, de tenir les engagements selon lesquels il n'y a pas de régions sacrifiées en Suisse, en particulier les régions périphériques. Nous estimons en effet que le Conseil fédéral doit prendre conscience aujourd'hui du fait que le service public engendre inévitablement des déficits et que ces derniers doivent être pris en charge par la Confédération; cela nous paraît être un élément essentiel. Si nous avons tous, d'une manière ou d'une autre, participé à la libéralisation par le fait que nous souhaitons des prestations meilleur marché de la part de La Poste, je crois que personne, ici dans cette enceinte et

dans le Jura, ne souhaite une remise en cause du service public fondamental.

Toujours est-il que nous avons demandé à M. Leuenberger de prendre des mesures, notamment de compensation. Mais, avant de prendre des mesures de compensation, d'éviter le plus possible la mise en œuvre de cette restructuration.

De mon point de vue, un moratoire pour le Jura ne se justifierait que s'il était pratiqué sur toute la Suisse. Je crois qu'il ne faut pas oublier que le Jura représente 1% de la population suisse, donc que notre poids politique est très faible. Nous devons beaucoup plus remuer que les autres pour nous faire entendre et, dans ce sens, nous allons écrire aux autres gouvernements cantonaux pour qu'une mobilisation se fasse au niveau suisse. Donc, le moratoire ne me paraît utile que s'il est fait sur l'ensemble de la Suisse.

Par contre, le Gouvernement a demandé à M. Leuenberger qu'il y ait une différenciation dans les critères d'application parce que La Poste applique des critères identiques à Zurich, Genève, Delémont ou à Fully.

**Le président:** Monsieur le Ministre, il faut conclure!

**M. Pierre Kohler**, ministre: Je pense, Monsieur le Président, que cette question est importante. Je disais donc que le Gouvernement a agi. Nous souhaitons et nous comptons également sur l'appui du Parlement. Monsieur le Député, vous avez déjà annoncé une résolution, nous nous en réjouissons.

**M. Jean-Pierre Schmidt (PS):** Je suis satisfait.

#### **Policiers jurassiens au Forum de Davos**

**M. Pierre-André Comte (PS):** A l'occasion du prochain Forum économique de Davos, des hommes et des femmes venus de tous horizons manifesteront contre la globalisation de l'économie, cette nouvelle règle mondiale décrétée par les grandes puissances sous l'égide des Etats-Unis d'Amérique. Dans le monde entier, des voix s'élèvent contre une politique dont on commence à percevoir les effets catastrophiques, qu'il s'agisse de dominations et de spoliations intolérables subies par certains peuples et plusieurs nations; des problèmes de santé publique – ce qu'on appelle la «mal bouffe» (bœuf au prion, poulet à la dioxine, porc aux antibiotiques et poisson au mercure) – qu'il s'agisse encore, et cela étant étroitement lié au reste, de crime contre l'environnement, toutes catastrophes découlant de la mondialisation de l'économie et du profit érigé en dogme, au détriment de la qualité de la vie.

Le Canton du Jura a dépêché cinq agents à Davos dans le cadre d'une mission d'entraide policière requise pour faire face aux risques inhérents au déroulement de la manifestation. Cette participation jurassienne a déclenché de vives réactions dans le public parce qu'elle a été considérée comme incompréhensible.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je me permets, en tant que Jurassien dont l'Etat cantonal n'a pu naître que grâce à l'exercice des libertés démocratiques par ses citoyens – dont celle de manifester et de descendre dans la rue fut pour beaucoup dans la victoire plébiscitaire de 1974 – et vous sachant attaché aux valeurs de ceux qui, à travers le monde, s'opposent à la mainmise du fric sur toutes les affaires humaines, aux remises en cause de la santé publique et aux déviances d'une société ultralibérale réduisant l'homme à rien ou presque rien, de vous poser la question suivante: quelle mission exacte sera confiée aux policiers jurassiens et, le cas échéant, pouvez-vous publiquement garantir qu'elle ne sera en aucune manière destinée à empêcher le déroulement de la manifestation prévue ou encore à participer à une action répressive face à des personnes qui ne deman-

dent qu'à exprimer librement leur désaccord face à la globalisation?

**M. Claude Hêche**, ministre de la Police: Le Gouvernement a reçu, dans le courant du mois de novembre de l'année dernière, une requête du Gouvernement du canton des Grisons sollicitant l'aide des forces de police du concordat de police de la Suisse romande.

Dans le cadre de ce concordat – je le rappelle également à cette tribune, accepté par votre Parlement – et de l'entraide intercantonale, le Gouvernement, comme les autres cantons suisses, a accepté de mettre à disposition les moyens demandés, soit cinq policiers pour le Jura.

Comme convenu, et j'insiste, comme convenu avec les autorités du canton des Grisons, le contingent romand ne sera pas engagé dans des missions de maintien de l'ordre mais uniquement dans des missions de surveillance afin de garantir la praticabilité des axes routiers menant à Davos.

Pour le reste, le Gouvernement jurassien réaffirme son attachement aux libertés d'expression et de manifestation dans la mesure où celles-ci s'exercent de façon pacifiste. Il n'entend toutefois pas interférer dans la sphère de compétence du Gouvernement du canton des Grisons.

Qu'il me soit également permis à cette tribune de saluer la mise sur pied du Congrès mondial de Porto Alegre et, comme d'autres, je souhaite que la bonne volonté de chacun permette de réunir rapidement les différents acteurs de ces congrès et forums car l'équilibre social et écologique de notre planète est en jeu et le temps presse.

**M. Pierre-André Comte (PS):** Je suis satisfait.

### Jura-Tourisme installé dans l'ancienne préfecture de Saignelégier

**M. Alexis Pelletier (PDC):** La presse nous a appris, il y a une dizaine de jours, que le bâtiment à moitié vide de l'ancienne Préfecture de Saignelégier avait peut-être trouvé un nouveau locataire.

Ouf, enfin! Les volets vont à nouveau s'ouvrir et ce que les Taignons attendent depuis longtemps va enfin se réaliser. Eh bien non! Il aura fallu bien vite déchanter à l'annonce de ce qui aurait pu être un cadeau de Noël posté en courrier B. En effet, il se pourrait, j'insiste sur la forme conditionnelle, que l'on envisage ni plus ni moins de transférer de Saignelégier à ... Saignelégier les bureaux de Jura Tourisme, le but très louable de l'opération étant de créer une maison du tourisme jurassien.

Trêve de plaisanterie, j'admets bien volontiers que les bureaux de Jura Tourisme soient trop exigus mais n'y a-t-il pas un autre service de notre administration qui pourrait venir occuper d'une façon utile, logique et intéressante des locaux laissés vides suite au départ malheureux du Tribunal de district, du Registre foncier et du Registre du commerce? En effet, comme vous le savez certainement, cette nouvelle possibilité d'affectation de ce bâtiment n'a pas forcément soulagé ni plu à beaucoup de Francs-Montagnards.

Sans vouloir revenir sur l'aspect pratique, historique et fonctionnel de ce bâtiment de l'ancienne Préfecture dans le cas où l'implantation des bureaux de Jura Tourisme se ferait à cet endroit, ni d'ailleurs sur l'investissement qu'il faudrait prévoir pour son éventuelle transformation, il me paraît néanmoins logique que nous pouvons être en mesure d'attendre du Gouvernement une étude approfondie sur l'ensemble, j'insiste, sur l'ensemble des services dont il reste encore à déterminer la localisation.

Pouvez-vous donc me rassurer, en me confirmant que le Gouvernement jurassien a bien l'intention de reporter sa dé-

cision finale jusqu'au moment où l'étude définitive de la réforme administrative sera connue?

**M. Pierre Kohler**, ministre de l'Équipement: D'abord, Monsieur le député Pelletier, contrairement à ce que vous et certains de vos collègues prétendez, le Gouvernement n'a pas attendu Noël pour faire en sorte de trouver un locataire à la préfecture de Saignelégier mais depuis plusieurs années, exactement quatre ans, le Gouvernement réfléchit à la réforme de l'administration jurassienne. Dans ce cadre-là, il a fait toute une série de propositions qui sont actuellement à l'étude dans le cadre de la commission «Vifian» et dont le Parlement sera saisi ces prochains mois.

Je signale simplement à votre intention, Monsieur le Député, que dès que ces locaux se sont trouvés vides, Jura Tourisme a interpellé les services de l'État, en 1999 déjà (il y a donc plus d'une année) pour pouvoir louer les locaux vides. Je crois que Jura Tourisme partait et part d'une bonne intention car, effectivement, Jura Tourisme se trouve actuellement à l'étroit de telle sorte que certains employés pourraient être déménagés à Saint-Ursanne. Beau paradoxe alors que le Gouvernement propose exactement la même chose pour le Service des forêts.

Donc, on constate que Jura Tourisme a porté un intérêt. Il a remanié cet intérêt au mois de décembre et j'ai visité, comme responsable de l'ensemble des locaux de l'État, avec ceux de Jura Tourisme, les locaux de la préfecture qui, selon ces derniers, se prêteraient effectivement à une utilisation par cet organisme.

Le Gouvernement est entré en matière favorablement mais, bien entendu, Monsieur le Député – je peux vous rassurer – il a émis la réserve que vous souhaitez, c'est-à-dire qu'aucune décision quant à l'implantation de Jura Tourisme ou d'un autre locataire ne sera prise avant que le Parlement ait lui-même pris non seulement ses décisions mais également ses responsabilités.

**M. Alexis Pelletier (PDC):** Je suis satisfait.

### Le service public et La Poste

**M. Yves Queloz (PDC):** Comme le ministre, Monsieur Pierre Kohler, n'a pas eu le temps de répondre à la question précédente posée par Monsieur Schmidt, dont je ne suis pas satisfait, je me permets de revenir sur le sujet suivant: le service public du troisième millénaire serait-il devenu un luxe que seuls les offices postaux de grande importance peuvent s'offrir?

La Poste a beau s'en défendre: le nouveau démantèlement social annoncé va dans ce sens! Cette réflexion est aujourd'hui, et j'en suis certain, partagée par la plupart des habitants venant de régions périphériques, tout comme le Jura, qui est une fois de plus durement touché par cette malheureuse décision du géant jaune.

Cette restructuration, par la suppression de 300 offices postaux en Suisse romande, dont 54 bureaux principalement dans le canton du Jura, est alarmante.

La Poste ne dit pas encore combien de bureaux vont disparaître officiellement dans notre région d'ici 2005, mais une chose est sûre et certaine: l'inquiétude se lit sur le visage des gens. Permettez-moi de constater que l'hémorragie du service à la clientèle continue de s'écouler toujours plus, ce qui favorisera la perte continue de places de travail dans notre Canton, d'où les questions suivantes:

1) Le Gouvernement peut-il me donner plus de précisions à ce sujet?

2) Que compte-t-il faire dans l'immédiat pour stopper cette maladie qui s'appelle la centralisation à outrance du secteur public?

3) Quelles en seront les conséquences directes à l'avenir pour les offices postaux dit «P», de ses employés et de la population de notre République et Canton du Jura?

**M. Pierre Kohler**, Ministre de l'Équipement: Pour continuer sur ce chapitre de La Poste, en commençant par votre dernière question, Monsieur le Député, je ne peux malheureusement pas vous répondre aujourd'hui quant à l'avenir des bureaux «P». Et ce qui inquiète principalement le Gouvernement, c'est que, finalement, La Poste jette en pâture au public une réforme dont on ne sait pas exactement quels seront les résultats finaux. Et ce que nous craignons, c'est qu'à terme il y ait suppression des deux tiers des bureaux postaux dans le canton du Jura.

Nous sommes tous ici convaincus que certains bureaux de poste, dans de très petites localités, n'ont plus leur raison d'être. Je crois qu'il faut être clair: nous sommes tous aussi convaincus qu'on ne peut pas, dans une région comme le Jura ou quelque autre région périphérique, faire disparaître les deux tiers des bureaux de poste. Cela n'est pas possible pour maintenir un réseau.

Cela est d'autant plus grave et d'autant plus dangereux que les gens vont petit à petit se désengager vis-à-vis de La Poste, qui se retrouvera dans un cercle vicieux qui fera que la clientèle se désengagera de l'entreprise. Cela me paraît extrêmement grave.

Ce qui me paraît également grave, c'est que La Poste a actuellement en tête un projet de banque postale. Or, une fois de plus, il s'agira de regarder quelles en seront les conséquences à long terme – je ne suis pas devin – mais je devine que, d'ici quelques années, lorsque la banque postale fera des bénéfices, on dira: «ce ne sont pas les bénéfices de la banque qui doivent couvrir les pertes du service public». Donc, on va couper de nouveau La Poste en deux. Il y aura La Poste d'un côté, qui sera toujours déficitaire, et de l'autre côté, il y aura une banque postale qui fera des bénéfices, lesquels ne seront bien entendu pas redistribués dans nos régions, avec aussi pour conséquence une concurrence déloyale, notamment par rapport aux banques Raiffeisen ou aux banques régionales qui, jusqu'à présent, ont limité la casse dans nos régions.

Donc, il faut être clair: La Poste est en train de mener une politique de démantèlement qui ne peut pas être acceptée. Malheureusement, je dis bien malheureusement, il me semble que la mobilisation tarde à se faire, notamment au niveau du monde politique; il suffisait de regarder la télévision dimanche. J'espère que la première poste qui sera fermée le sera à Genève parce que, là, je suis sûr que, pendant quelques semaines, la Télévision suisse romande se fera un plaisir de faire des émissions avec tout le gratin de Genève pour dire que c'est un scandale de fermer la poste d'un quartier puisque les Genevois devront peut-être faire 300 mètres à pied pour aller dans une nouvelle poste alors que, dans le Jura, lorsqu'une poste se ferme, plusieurs kilomètres sont en jeu.

Alors, j'espère que les régions périphériques prendront conscience du rôle qu'elles ont dans la politique suisse, de la pression qu'elles peuvent exercer et je souhaite que le Parlement, qui va adopter tout à l'heure une résolution, apporte une pierre à l'édifice que le Gouvernement est en train de monter, c'est-à-dire faire en sorte de défendre un service public de base dans les régions périphériques.

**M. Yves Queloz** (PDC): Je suis satisfait.

#### Prise en charge des frais de dépistage du cancer du sein

**M. Charles Juillard** (PDC): Le 19 septembre 1999, je déposais une question écrite au sujet de la prise en charge des frais liés au dépistage précoce et donc préventif du cancer du

sein. Quelque temps après la réponse du Gouvernement, je m'inquiétais directement auprès du ministre en charge de la santé où en était ce dossier. Selon ce dernier, il suivait son cours... ce qui semble être encore le cas aujourd'hui!

Ces jours précisément, la presse nous apprenait que la campagne était un succès sur le plan des résultats médicaux: en effet, de nombreux cas de cancer ont pu être détectés suffisamment tôt et ont été soignés à temps. Cette même presse reprenait les propos des responsables fédéraux de la santé pour insister auprès des femmes afin que celles-ci n'hésitent pas à recourir à une mammographie préventive.

Si j'appuie entièrement cette démarche, je regrette que le problème du financement ne soit toujours pas résolu, dans le Jura du moins. Or, il semble que l'aspect financier retienne un certain nombre de femmes à se soumettre à ce dépistage. Le problème ne doit cependant pas être insoluble puisque nombre de cantons l'ont résolu dans le sens où il n'en coûte pas un franc aux intéressées.

Alors, dans le Jura, où en sommes-nous? Est-ce que le Gouvernement peut enfin nous faire part d'une bonne nouvelle et nous indiquer quelle solution il a prévue ou compte-t-il mettre sur pied un groupe de travail pour nous en apporter une et dans quel délai?

**M. Claude Hêche**, ministre de la Santé: Monsieur le député Charles Juillard, à cette tribune, a fait l'historique de cet important dossier. Effectivement, le dossier suit son cours et je puis bien sûr essayer de vous donner un certain nombre de précisions.

Tout d'abord pour rappeler que le Gouvernement jurassien, comme il l'avait indiqué dans sa réponse à la question écrite que vous avez rappelée tout à l'heure, est favorable à la mise sur pied d'un programme de dépistage du cancer du sein. J'insiste, c'est une des priorités en matière de prévention.

Un élément nouveau est intervenu: c'est la décision du Conseil fédéral de prendre en compte, dans le cadre des assurances et sous forme de remboursement, les mammographies qui pourraient être effectuées, mais ceci dans le cadre d'un programme ou de programmes de dépistage.

L'aspect financier (vous le relevez très justement Monsieur le Député) est important et, dans ce sens, il est vrai qu'un certain nombre de cantons, je dirais principalement ou uniquement quelques cantons romands, ont dégagé des solutions, soit par la participation de l'Etat, soit par la participation, qui peut être aussi cumulée, d'associations privées qui s'engagent dans ce domaine de prévention. Dans ce sens, il m'apparaît important, comme cela a été relevé par certains responsables médicaux, que la gratuité puisse intervenir. Dans ce sens, je dirais que deux questions se posent présentement et sont étudiées au sein de la Conférence romande qui traite de ce dossier. Premièrement, nous souhaitons qu'une collaboration soit retenue sur l'ensemble des cantons romands et j'y ajouterais le canton du Tessin, c'est-à-dire les cantons latins, pour dégager des forces et également mettre en place un processus qui puisse répondre aussi à l'attente de chacun. Deuxièmement, c'est bien sûr la question de l'aspect financier et nous sommes également en contact avec les partenaires concernés. Pour répondre aussi plus précisément à votre question s'agissant du délai, je souhaite, et c'est notre volonté, qu'une prise de position puisse se dégager cette année encore pour répondre à une attente légitime de ces dames.

**M. Charles Juillard** (PDC): Je ne suis pas satisfait!

#### Parc naturel régional du Doubs

**M. Philippe Rottet** (PCSI): A l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres pays et notamment en France voisine, un

concept d'un genre nouveau devrait sous peu voir le jour dans notre région. Il s'agit du parc naturel régional du Doubs.

A la lecture des documents mis à disposition par les responsables de ce parc, les cantons riverains et les communes transfrontalières seraient partie prenante de ce projet. Le canton du Jura, tout comme son homologue neuchâtelois, vient d'octroyer un crédit à cette institution. Cependant, selon diverses informations, seules les communes suisses se sont senties particulièrement concernées, les communes françaises ne semblant pas jouer véritablement le jeu.

Afin que ce projet soit réalisé et viable, il est absolument indispensable d'y associer toutes les parties, tant en Suisse qu'au-delà de la frontière. A cet effet, le Gouvernement est-il prêt non seulement à subventionner cette institution mais également à apporter son concours pour, d'une part, tenter de régler le litige opposant le monde paysan et les responsables de ce parc et, d'autre part, de s'engager envers son partenaire français via «Interreg» afin de débloquer la situation?

**M. Pierre Kohler**, ministre de l'Environnement: Lors de la séance du Parlement qui s'est tenue aux Bois l'année dernière, j'avais rappelé la position du Gouvernement concernant le parc naturel régional. Celui-ci est parti d'une idée lancée par le WWF et le Gouvernement, dès le départ, a été sur le principe favorable à sa création. Nous avons simplement rendus attentifs les initiants de ce projet qu'un tel parc naturel ne pouvait se réaliser qu'avec l'accord des populations concernées, en particulier les communes, les agriculteurs, les associations diverses, qu'elles soient de protection de la nature, des chasseurs, des pêcheurs. Et nous avons dit que l'Etat jurassien ne s'engagerait que si un véritable dialogue s'instaurait pour la création de ce parc naturel régional.

Le Gouvernement jurassien a pris l'année dernière un arrêté portant octroi d'une subvention, d'une aide financière. Suite aux remous qui ont eu Soubey pour cadre, nous avons suspendu le paiement de cette subvention car les initiants n'avaient pas suivi les conseils que nous leurs avons donnés, c'est-à-dire que ce projet doit partir de la base, des populations concernées et qu'il ne doit pas être imposé.

Je me réjouis du fait que ce dossier ait repris une direction positive, il faut le dire, grâce aussi à l'intervention des services de l'Etat, en particulier du Service de l'aménagement du territoire car, je vous le rappelle, nous pensons qu'un parc naturel régional transfrontalier pourrait être extrêmement intéressant pour le canton du Jura, du point de vue de notre politique de développement durable.

Bien entendu, actuellement, il est bien vrai que seules les communes suisses se sont engagées, en particulier les communes francs-montagnardes, avec quelques exceptions. Mais là aussi, je crois qu'il s'agit d'informer et de ne pas faire peur aux gens. Dans le Clos-du-Doubs, il faut dire que la population est particulièrement échaudée, notamment par l'arrêté de protection du Doubs qui a empêché la réalisation de certains projets, et je dirais que l'opposition des agriculteurs face à ce projet a été un juste retour de balancier. Mais je reste convaincu qu'il s'agit d'un excellent projet, qu'il faut soutenir et que les porteurs du dossier, les initiants – et c'est un appel que je lance – doivent absolument pouvoir intégrer dans le projet les communes françaises. Il s'agit de leur tâche et de leur travail. Le Gouvernement ne fait qu'appuyer la démarche, il ne fait que la suivre et la soutenir lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour l'instant, nous souhaitons qu'un meilleur climat s'instaure, que les personnes directement concernées, en particulier les agriculteurs et les habitants de la région et également les communes françaises, soient intégrés au projet. Il faut donc absolument que ce projet puisse avoir l'aval des communes françaises pour qu'il soit véritablement original et qu'il soit aussi également intéressant pour la région.

**M. Philippe Rottet** (PCSI): Je suis partiellement satisfait.

## Formation des nouveaux élus communaux

**M. Norbert Goffinet** (PDC): En date du 30 août 2000, soit trois mois avant les élections communales du 26 novembre, notre collègue Jean-Marc Fridez demandait au Gouvernement s'il envisageait de mettre sur pied une formation initiale et continue pour les futurs membres des autorités communales.

Nous voici deux mois après cette échéance électorale et, à ma connaissance, aucune information, voire même communication, n'a été adressée aux nouvelles autorités ayant pris leurs fonctions. On peut donc s'interroger sur les propos de Monsieur le ministre Claude Hêche qui nous assurait à cette époque préélectorale qu'une formation serait prodiguée aux nouvelles et aux nouveaux élu(e)s en début 2001. Il est temps d'agir!

Je demande donc au Gouvernement de nous renseigner et surtout d'informer les nouvelles autorités sur les programmes envisagés, à savoir:

1. Dans quels domaines des cours sont-ils prévus et à quelles dates ceux-ci seront-ils organisés pour qu'ils soient utiles aux élu(e)s?

2. Des cycles de formation sur trois à quatre mois sont-ils envisagés dans des domaines spécifiques, tels les travaux publics, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, les finances, les œuvres sociales, etc. et par qui seront-ils donnés?

3. L'Etat prévoit-il d'adhérer aux programmes de formation qu'élaborent l'Université populaire et l'ADIJ, dont les thèmes sont présentés dans le bulletin de l'ADIJ no.4 de décembre 2000, et/ou envisage-t-il de soutenir financièrement une formation adaptée aux besoins des élu(e)s de notre région?

D'ores et déjà, je prie le Gouvernement de ne pas nous servir une nouvelle fois la fusion des communes comme remède, mais bien de s'attacher à la formation directe et pratique des élu(e)s pour tenter d'endiguer un renouvellement annuel trop important. Je remercie le Gouvernement de sa bienveillante diligence pour sa réponse et surtout ses actes.

**M. Claude Hêche**, ministre: Est-ce que je dois le rappeler: j'ai pour habitude – comme le Gouvernement d'ailleurs, même si les appréciations peuvent diverger, bien sûr, et c'est tout le débat démocratique – de respecter nos engagements. Dans ce domaine spécifique, Monsieur le Député, je vais essayer de répondre au mieux à vos questions pour d'abord vous dire, et vous avez raison, que toute la question de la formation est un domaine important, notamment pour les élus communaux. Dans ce sens, des cours sont régulièrement organisés, ceci aussi avec la collaboration d'autres partenaires; je pense notamment au CECOM qui a mis sur pied, depuis quelques années déjà, des cours de formation à l'attention notamment des secrétaires et des caissiers. S'agissant du calendrier, Monsieur le Député, mais je ne vous apprendrai rien, il faut quand même laisser le temps à nos élus communaux de reprendre leurs travaux, ce que certains viennent de faire il y a quelques jours.

Pour répondre plus concrètement à vos différentes questions, le Service des communes va publier tout prochainement, dans le cadre d'une procédure habituelle et ceci, si mes informations sont exactes, dans le courant du mois de février prochain, un programme de cours de formation destinés aux élus et aux fonctionnaires communaux et qui iront notamment dans le sens des priorités que vous avez rappelées à cette tribune. On peut considérer cela comme une instruction de base, qui sera dispensée en collaboration avec des fonctionnaires de l'Etat, voire même des spécialistes dans le domaine.

S'agissant de la collaboration avec l'ADIJ, là aussi nous avons déjà trouvé une collaboration – qui est bien sûr insuffisante mais c'est un petit pas non négligeable – chapeauté

par l'ADIJ et ceci avec nos partenaires du Jura méridional. Dans ce sens, j'ai également demandé au Service des communes de réfléchir dans quelle mesure des cours de formation pourraient être dispensés, ceci non seulement pour les élus communaux ou les fonctionnaires de la République et Canton du Jura mais également pour nos amis et voisins du Jura méridional. Des contacts seront donc établis avec l'ADIJ parce que j'ai aussi pris connaissance du document intéressant publié par cette association et il est vrai que, dans bon nombre de domaines, une collaboration renforcée pourrait être mise sur pied.

**M. Norbert Goffinet (PDC):** Je suis partiellement satisfait.

### Association des agriculteurs en production intégrée

**M. Ami Lièvre (PS):** Selon nos informations, une des deux représentantes des milieux de protection de la nature a récemment décidé de quitter le comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI) en raison de divergences quant à la manière de pratiquer les contrôles dont est chargée cette association.

Si ce geste apparaît comme un nouvel épisode des relations parfois difficiles entre les milieux agricoles et écologistes, il est surtout révélateur d'un certain décalage entre la mise en place de la nouvelle législation fédérale en matière d'agriculture et de protection de l'environnement et son application quotidienne. Ce décalage se manifeste d'ailleurs à travers d'autres relations conflictuelles qui ne se limitent pas aux exigences de la production intégrée et qui sont de surcroît un signe grandissant de crispation et de problèmes relationnels. Citons à titre d'exemples l'opposition très nette au projet de parc du Doubs, le conflit de la damassine ou les projets de porcheries en Ajoie, qui font tous l'objet d'oppositions de la part des autorités locales ou des riverains.

Le Gouvernement ne pense-t-il pas qu'il serait utile, en s'appuyant par exemple sur le travail déjà réalisé par le Service romand de vulgarisation agricole, d'aider davantage les agriculteurs à passer ce cap difficile, rendu plus difficile encore par le phénomène de mondialisation, d'une part en insistant d'avantage sur la formation et l'information, en particulier sur les droits et les devoirs découlant des nouvelles politiques agricole et environnementale et de leurs incidences sur la collectivité en général, dans une perspective de développement durable et d'autre part en intégrant les services spécialisés en matière d'environnement dans les processus de contrôle du respect des nouvelles normes qui leur sont imposées?

**Mme Anita Rion, ministre:** Remplacer Jean-François Roth est délicat parce qu'il est irremplaçable mais j'essaierai de le faire au mieux.

L'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée a pour but de promouvoir cette production. Une convention a été passée entre le Département de l'Economie et cette organisation pour effectuer les contrôles des prestations écologiques requises, les systèmes de stabulation respectueux des animaux et de la sortie des animaux en plein air. Ces tâches découlent de l'article 16, alinéa 2, de l'ordonnance sur les paiements directs.

Selon ses statuts, le comité de l'AJAPI est constitué de la façon suivante: deux membres de la division de l'agriculture, deux membres d'organisations de la protection de la nature, quatre producteurs praticiens et le président de la commission de contrôle. L'intégration des organisations de protection de la nature dans ce comité avait pour but d'assurer une transparence aux activités de l'AJAPI. La présence de personnes ne provenant pas de l'agriculture devait ou devrait renforcer le dialogue et augmenter la crédibilité des contrôles des exploitations, qui s'effectue en application des directives

fédérales. Sont contrôlées toutes les nouvelles exploitations, un tiers des exploitations choisies au hasard et les exploitations sanctionnées l'année précédente. Lors des visites de l'exploitation, le contrôleur examine et notifie dans le rapport de contrôle plus de vingt exigences.

Il est certain que, parmi les 1'135 exploitations qui bénéficient de paiements directs, certaines exploitations ne sont pas contrôlées et des prescriptions ne sont pas respectées. Certaines conditions, comme le maintien des bandes herbeuses ou des compensations écologiques, lorsqu'elles ne sont pas respectées, sont facilement détectées. C'est sur ces points que Pro Natura, par sa chargée de mission, émet des critiques. Cette organisation ne veut pas servir d'alibi en participant au comité de l'AJAPI. C'est pourquoi sa représentante a décidé de ne plus siéger au comité.

Le Service de l'économie rurale, sur proposition de l'AJAPI, prend des sanctions lorsque des infractions sont liées aux prestations écologiques et qu'il en a connaissance. En 2000, des sanctions pour près de 90'000 francs ont été prononcées. Naturellement, le détail de ces réductions de contributions n'est pas rendu public. Il n'est en outre pas dans les compétences du service d'appliquer la législation concernant la protection de l'environnement ou de la nature. C'est certainement pour ces raisons que Pro Natura ressent une certaine frustration et s'est manifestée dans la presse. Et, pour l'heure, le comité Pro Natura n'a pas encore donné de nouvelles concernant sa représentante et si elle continuerait de siéger ou pas.

**M. Ami Lièvre (PS):** Je ne suis pas satisfait.

### Réforme administrative et augmentation du nombre de fonctionnaires

**M. René Riat (PLR):** Monsieur le Président, Madame et Messieurs les minus, ... les Ministres (*rires*), Mesdames et Messieurs les Députés (c'était un lapsus), la réforme administrative n'a pas encore pleinement déployé ses effets qu'elle suscite déjà des commentaires désabusés.

La montagne va accoucher d'une souris, annonce-t-on sur le mode sarcastique. Principal grief formulé: non seulement le nombre de fonctionnaires ne diminue pas, mais, entre 1996 et 2001, il a augmenté de 50 unités! Certes, le mouvement s'explique peut-être par l'accomplissement de nouvelles tâches confiées à l'Etat par la législation en vigueur. Mais, pour de nombreux milieux, une réforme de l'administration qui ne débouche pas sur un redimensionnement de l'appareil d'Etat n'a pas atteint son objectif principal et constitue dès lors une demi-mesure sans intérêt. Si ce n'est, celui de se donner bonne conscience.

Dans ce contexte général de scepticisme à l'égard de la réforme, la question se pose de savoir s'il ne faudrait pas envoyer un signe fort qui démontre la réelle volonté des politiques de parvenir à une «croissance zéro» de l'effectif des fonctionnaires.

Le délégué à l'information et aux relations publiques ayant récemment démissionné, je me permets, dans le droit fil de mes réflexions précédentes, de poser au Gouvernement les deux questions suivantes:

- son poste ayant été remis au concours, a-t-on procédé auparavant à une analyse sérieuse sur la nécessité de la pourvoir?

- n'aurait-il pas fallu profiter de l'actuel débat sur la réforme pour engager une réflexion sur la possibilité de partager le mandat d'informer entre les départements et la Chancellerie?

**M. Gérald Schaller, ministre des Finances:** Le processus de réforme de l'administration a été engagé sur mandat du Parlement en avril 1996. Depuis lors, un travail considérable

a été accompli au sein de notre administration et il a débouché sur un certain nombre de réalisations concrètes qui ont pris effet au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, notamment par exemple pour la réforme de la justice de première instance qui s'est traduite par des économies de personnel et des économies en espèces sonnantes et trébuchantes puisqu'à ce niveau-là nous avons pu enregistrer des diminutions de charges de personnel relativement importantes.

L'analyse des prestations, à propos de laquelle le Parlement jurassien a été saisi au début de l'année dernière d'un rapport global qui rend compte de l'ensemble de ce travail, a mis en évidence la possibilité de réaliser un certain nombre d'économies. Il a mis également en évidence la nécessité dans laquelle se trouvait le Gouvernement de réaffecter un certain nombre de postes économisés à de nouvelles tâches découlant de l'application de la législation fédérale ou cantonale.

Le poste de délégué aux relations publiques a bien évidemment été soumis, comme l'ensemble des autres postes de la fonction publique, à ce processus d'analyse des prestations. Il l'a été dans le cadre de la réforme et non pas suite à la démission du titulaire du poste. Lors de cet examen, le Gouvernement, après avoir examiné l'ensemble des tâches confiées au délégué aux relations publiques, est parvenu à la conclusion qu'il était nécessaire de maintenir ce poste, de telle sorte qu'après la démission de M. Petignat, cette question n'a pas été remise en cause.

Je crois que, dans la situation actuelle, compte tenu des ambitions formulées par le Gouvernement, partagées par le Parlement notamment dans le cadre de «Jura Pays ouvert», il est exclu que l'Etat jurassien puisse se passer d'un service de communication chargé en particulier de retransmettre l'image de notre Canton à l'intérieur et à l'extérieur. Dans ces conditions, nous avons remis au concours le poste de délégué aux relations publiques.

**M. René Riat (PLR):** Je suis partiellement satisfait.

### **Policiers jurassiens à Davos**

**M. Rémy Meury (POP):** On a déjà évoqué la manifestation organisée ce samedi à Davos contre le World Economic Forum qui a été interdite par les autorités grisonnes.

Cette interdiction montre à quel point certains élus politiques dans notre pays sont au service et même soumis à l'économie néolibérale puisque, par leur nouvelle décision d'interdiction, les autorités grisonnes ignorent purement et simplement le jugement du Tribunal fédéral – la plus haute instance judiciaire helvétique, faut-il le rappeler – qui avait invalidé l'année passée la même interdiction de manifester à Davos.

Plusieurs Jurassiens se rendront ce samedi dans les Grisons pour clamer leur désaccord avec la philosophie de l'ultralibéralisme, cette pensée devenue unique qui est notamment à l'origine, par exemple, des disparitions récentes et celles qui sont programmées de nombreux bureaux de poste dans notre Canton. Plusieurs députés, tous partis confondus, le ministre Kohler aussi, ont déjà maintes fois fait connaître à cette tribune leur inquiétude, leur désarroi même face aux dérapages répétés des différentes régies fédérales qui entraînent le démantèlement des services publics. Ceci s'est encore vérifié aujourd'hui.

Pour assurer l'ordre et la sécurité des participants à cette grand-messe de l'ultralibéralisme le 27 janvier à Davos, on a fait appel aux corps de police des différents cantons, pratique similaire à celle utilisée par les autorités bernoises contre les séparatistes lors des manifestations qui précéderont les plébiscites d'autodétermination. La présence alors de policiers vaudois ou genevois ne fut guère appréciée par ceux qui

voulaient construire le Jura; certains dans cette salle s'en souviennent certainement, même s'ils posent des questions téléphonées sur le sujet!

Aussi, parce que manifester est un droit démocratique élémentaire, parce que l'interdiction de manifester des autorités grisonnes est illégale, parce que les principes de l'ultralibéralisme ont des effets dévastateurs dans notre Canton, parce que l'envoi de policiers, même pour faire la circulation comme l'a prétendu le ministre Hêche tout à l'heure, rend notre Etat complice de la mascarade davosienne, nous demandons au Gouvernement s'il est prêt à marquer sa différence en revenant sur sa décision d'envoyer des policiers jurassiens à Davos le 27 janvier.

**M. Claude Hêche, ministre de la Police:** Je croyais avoir répondu d'une manière satisfaisante à la question posée tout à l'heure. Monsieur le Député, en dehors, disons, de la question orale téléphonique, je vous rassure aussi dans le sens suivant que j'imaginai bien qu'en fonction de la situation, extrêmement délicate il est vrai, il était nécessaire au chef du Département de la Police et au président du Gouvernement de préparer quelque peu la réponse que j'ai donnée tout à l'heure.

Marquer la différence. Je l'ai rappelé à cette tribune tout à l'heure, nous avons marqué la différence, ceci dans le cadre d'une concertation romande puisque la mission qui sera confiée à nos collaborateurs ne sera pas une mission d'engagement sur le maintien de l'ordre. Il m'apparaît extrêmement important de marquer la différence non seulement jurassienne mais également romande par rapport à d'autres polices suisses. Et c'est aussi dans ce sens-là que nous avons répondu aux différentes associations qui ont prévu notamment de manifester aujourd'hui et également le 27 janvier prochain.

Je crois que, d'un autre côté, on ne peut pas non plus négliger ou banaliser nos responsabilités respectives et, dans ce sens, je dois aussi vous rappeler, Monsieur le Député, votre responsabilité dans le cadre du concordat romand que vous avez accepté l'année dernière. Il est vrai que j'avais déclaré à cette tribune, de manière me semble-t-il suffisamment claire, que nous allions procéder à une analyse de chaque situation qui se présentait. C'est dans ce sens que le Gouvernement a porté son appréciation dans ce dossier.

Je souhaite aussi, parce que c'est au canton concerné – vous l'avez rappelé à cette tribune en faisant référence à une décision du Tribunal fédéral – c'est-à-dire au canton des Grisons, de prendre sa responsabilité de donner la possibilité aux manifestants de s'exprimer, ceci bien sûr – et c'est extrêmement important – de manière pacifique. Et, dans ce sens, je ne puis m'engager plus mais je ne vous cache pas que nous aurions souhaité que le canton des Grisons prenne bien sûr en considération tous les acteurs et partenaires qui seront présents et que, dans ce sens-là, les pacifistes puissent s'exprimer de manière très libre sur les dossiers importants et brûlants qui seront discutés non seulement à Davos mais aussi et surtout à Porto Alegre

**M. Rémy Meury (POP):** Je ne suis pas satisfait.

### **Avenir du trafic ferroviaire jurassien**

**M. Germain Hennet (PLR):** Le trafic ferroviaire jurassien joue, en cette période précise, des mois décisifs pour son avenir.

En effet, la gare étoile de Delémont est en grand danger. Si ce statut de gare étoile allait s'effondrer, le trafic local serait également délaissé. C'est donc sur tout le canton du Jura que se répercuteraient les conséquences fâcheuses de décisions qui pénaliseraient lourdement la gare de Delémont.



Nous avons été informés tant par la CITAJ que par la presse ou par d'autres canaux, sur la situation difficile de l'horaire qui est actuellement discuté pour 2004 par rapport à la gare de Delémont.

Si j'interviens à nouveau sur cette question, c'est que l'inquiétude est grande parmi les voyageurs qui fréquentent le tronçon Delémont-Bâle ou Delémont-Bienne. Ce sont souvent aussi des personnes qui viennent des alentours pour prendre le train dans la capitale, de Boncourt jusqu'à Mervelier. A présent, les trains de Porrentruy et les bus du Val Terbi ainsi que du Haut-Plateau arrivent à la même heure que les départs des trains vers Bâle et Bienne. Les conditions sont donc idéales. Un décalage entre les trains en partance pour Bâle et pour Bienne de plus d'un quart d'heure pénaliserait singulièrement l'ensemble du réseau des transports publics.

Je demande au Gouvernement de nous dire quelles sont les démarches qu'il a envisagées pour faire pression de manière à maintenir Delémont comme gare étoile et quelles sont les échéances auxquelles il doit faire face.

**M. Pierre Kohler**, ministre de l'Équipement: Cela fait des années que le Gouvernement se bat pour maintenir le nœud ferroviaire de Delémont, avec l'appui du Parlement; il faut le relever ici et encore vous remercier de votre appui et également vous, Monsieur Hennet, puisque, dans le cadre d'une association, vous défendez également ce projet.

Dans le cadre de «Rail 2000», il est effectivement prévu dans les plans des CFF de supprimer le nœud ferroviaire de Delémont. Une action concertée entre les parlementaires fédéraux, le Gouvernement, le Parlement et différentes associations a eu lieu et c'est vrai que nous sommes à quelques semaines d'une décision finale. D'un côté, il y a une variante appelée «V66» qui est défendue particulièrement par le canton du Jura mais avec également les cantons du nord-ouest de la Suisse. Il faut dire que le Jura a, jusqu'à présent, obtenu la solidarité de ces cantons mais que chaque canton a bien entendu à défendre ses propres particularités. Cette «variante V66», qui a obtenu l'aval des cantons du nord-ouest de la Suisse présente aussi certains désavantages. Et, de l'autre côté, il y a la variante appelée «Basis Neu» présentée par les CFF qui, selon eux, est la meilleure variante.

Le Département fédéral devra trancher concernant le nœud ferroviaire de Delémont. A l'heure actuelle, nous sommes en discussion; nous avons pratiquement chaque semaine des séances avec les CFF, avec les autres cantons, avec les associations pour trouver les meilleures solutions possibles. Ce que je peux dire, c'est que je n'ai plus beaucoup d'espoir, il faut le dire, sur le maintien du nœud ferroviaire de Delémont.

Par contre – et je crois que c'est là l'essentiel – les pressions politiques que nous avons exercées depuis plusieurs mois montrent que nous pouvons trouver des solutions qui sont intéressantes et peut-être même plus intéressantes que celles qui sont avancées actuellement, c'est-à-dire maintenir les fonctionnaires du nœud ferroviaire de Delémont. Car le problème n'est pas tant pour Delémont mais c'est pour l'ensemble des habitants du Jura. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Député, c'est de pouvoir faire en sorte qu'il y ait une correspondance parfaite entre les personnes qui viennent de l'ensemble du canton du Jura, qui partent de Delémont pour aller sur Bienne et sur Bâle. Dans ce sens, le Gouvernement jurassien a toujours défendu le principe du nœud ferroviaire de Delémont et qu'au pire, si une décision devait être prise quant à l'abandon de ce nœud ferroviaire, des mesures de compensation techniques et financières soient prises, par exemple en augmentant le nombre de trains régionaux, notamment en provenance d'Ajoie, en doublant certaines cadences, en passant à la cadence horaire ou semi-horaire. Nous sommes actuellement en discussion avec les CFF,

avec l'appui de l'Office fédéral des transports, pour trouver une solution au cas où le nœud ferroviaire de Delémont disparaîtrait. Je crois que l'appui que nous avons toujours eu du Parlement jurassien, de la population et de ses représentants a toujours été extrêmement important et continue de l'être et je crois que, si le nœud de Delémont venait à disparaître, les solutions de remplacement pourraient être extrêmement intéressantes pour le canton du Jura.

**M. Germain Hennet** (PLR): Je suis satisfait.

#### Autorisations liées à la redevance poids lourds

**M. Jean-Rodolphe Gerber** (PLR): Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'ordonnance concernant les contingents de camions de 40 tonnes est entrée en vigueur suite à l'introduction de la redevance poids lourds liée aux prestations. Les véhicules munis de plaques de contrôle suisses disposeront de 300'000 contingents en 2001 et 2002, de 400'000 en 2003 et 2004 pour ensuite devenir libres en 2005. La moitié de ces contingents sont destinés aux transports transfrontaliers (importations, exportations et opérations de transit) tandis que le reste est prévu pour les transports internes.

Si l'Office fédéral des routes est responsable des autorisations requises pour les transports transfrontaliers, les cantons sont en revanche responsables de l'octroi des autorisations pour les transports internes. Le nombre total des contingents pour les transports internes dont dispose la Suisse a été réparti entre les cantons en fonction de l'effectif des véhicules lourds de chacun d'eux. Le canton du Jura dispose ainsi de 670 autorisations à l'année ou 56 par mois. Selon le droit fédéral, ces autorisations ne peuvent être délivrées que sous forme de cartes journalières ou d'autorisations journalières.

Dans ce contexte, le Gouvernement peut-il répondre à deux questions? Une carte donne-t-elle droit à plusieurs courses dans une même journée? Selon quels critères l'Office des véhicules du canton du Jura délivrera ces autorisations?

**M. Claude Hêche**, ministre: Monsieur le député Gerber vient de le rappeler à cette tribune: les autorisations sont effectivement délivrées sur la base d'un contingent fixé par la Confédération. Le nombre que j'ai en tête avoisinait plutôt 550; vous avez indiqué à cette tribune environ 670; on ne va pas se battre sur les chiffres. Mais ce que j'aimerais indiquer, c'est que ce contingent et les critères sont fixés dans les ordonnances fédérales sur les routes. Au niveau jurassien, ce dossier est extrêmement nouveau et quelque part aussi un peu brûlant puisque cela a nécessité une organisation, à trois niveaux: garde-frontières, Office des véhicules et police jurassienne.

S'agissant du niveau cantonal, les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Ce sont les informations qui sont en ma possession et, comme vous l'avez indiqué Monsieur le Député, c'est une base mensuelle, c'est-à-dire un douzième du quota annuel qui est pris en considération, donc un ordre de grandeur d'environ 50 autorisations par mois.

Je ne peux pas répondre plus précisément à votre question mais ce que je puis peut-être indiquer de manière complémentaire, c'est que, comme dans tout dossier nouveau, évolutif, c'est une mesure qui nécessitera, j'en suis convaincu, un certain nombre d'adaptations qui pourraient intervenir bien sûr en fonction des demandes mais aussi des remarques qui seraient formulées. Mais, à ma connaissance, cela n'a pas encore soulevé – vous me direz que cela fait un peu plus de vingt jours que nous mettons en pratique ces nouvelles dispositions – de problèmes particuliers mais, encore une fois, je saisis l'opportunité de la question qui est posée pour inviter les personnes concernées par ce type de situa-

tion à prendre rapidement contact avec l'Office des véhicules pour bénéficier des meilleures informations possibles. Encore une fois, je suis convaincu que nous irons dans le sens d'éventuellement adapter notre dispositif en fonction de l'évolution de la situation.

**M. Jean-Rodolphe Gerber (PLR):** Je suis satisfait.

**Le président:** Mesdames et Messieurs, avant de clore ce chapitre des questions orales, je voudrais soumettre à votre méditation la définition du «Petit Larousse» sur les questions. Selon ce dictionnaire, une question est une demande ou une interrogation mais cela peut également correspondre à une torture infligée aux accusés pour leur arracher des aveux! Alors, j'ose espérer que ce n'est pas le cas ni le but recherché par les parlementaires! Merci.

#### 4. Election de deux membres et d'un remplaçant de la commission de gestion et des finances

**Le président:** Suite aux différentes démissions que nous avons enregistrées en cette fin d'année, nous avons à remplacer à la commission de gestion et des finances les départs de Raphaël Brahier et de Charles Froidevaux. Le groupe PDC vous propose Jean-Louis Chételat, qui était jusqu'ici remplaçant, comme titulaire et François-Xavier Boillat comme titulaire également. Comme remplaçant, il nous propose Jean-Marc Fridez. Y a-t-il d'autres propositions? Si ce n'est pas le cas, je considère comme acceptées les propositions faites par le groupe démocrate-chrétien.

#### 5. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de la coopération et de la réu-nification.

**Le président:** Rose-Marie Choffat ayant démissionné, elle sera remplacée par Françoise Collarin, qui était jusqu'ici remplaçante, et Marco Vermeille deviendra le remplaçant de Mme Collarin. Avez-vous d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Les propositions du groupe démocrate-chrétien sont également acceptées.

#### 6. Election d'un remplaçant de la commission de l'environnement et de l'équipement.

**Le président:** Notre collègue député Lucien Dubail ayant démissionné, il faut le remplacer au sein de cette commission et le groupe chrétien-social indépendant nous propose Bruno Willemin. Y a-t-il d'autres propositions? Comme ce n'est pas le cas, la proposition qui nous est faite est acceptée.

#### 7. Arrêté octroyant un crédit pour financer l'étude relative à l'implantation du Lycée cantonal et de l'Ecole supérieure de commerce de Porrentruy dans le bâtiment du Séminaire ainsi que pour l'extension du Musée des sciences naturelles qui en découle

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre g, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu l'article 42 de la loi du 26 octobre 1978 sur les finances de la République et Canton du Jura et des communes (RSJU 611),

arrête:

#### Article premier

Un crédit de 200'000 francs est octroyé au Service des constructions et des domaines.

#### Article 2

##### Commission et Gouvernement:

<sup>1</sup> Il est destiné à financer l'étude relative à l'implantation du Lycée cantonal et de l'Ecole supérieure de commerce de Porrentruy dans le bâtiment du Séminaire, y compris les mesures transitoires, ainsi qu'à l'extension du Musée des sciences naturelles qui en découle.

<sup>2</sup> Le Département de l'Education institue un groupe de concertation chargé de gérer les conséquences, notamment sur le plan financier et pédagogique, de l'acquisition du bâtiment du Séminaire, d'élaborer des propositions en ce qui concerne la gestion de la période transitoire et d'évaluer les coûts de cette dernière.

<sup>3</sup> Demeure réservé, selon les conclusions du groupe de concertation, l'octroi éventuel par le Parlement d'un crédit d'étude complémentaire pour la réalisation d'une autre variante.

#### Article 3

Ce montant est imputable au budget 2001 du Service des constructions et des domaines, rubrique 460.503.00

#### Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président:	Le vice-chancelier d'Etat:
Marcel Hubleur	Jean-Claude Montavon

**M. Jean-René Ramseyer (PLR),** président de la commission de gestion et des finances: Dans sa séance du 26 avril 2000 déjà, le Bureau du Parlement confiait à la CGF l'examen de la réorganisation et de l'extension des écoles sur la place de Porrentruy. Soucieux, dès le départ, de la gestion du développement des écoles et des frais engendrés par cette réorganisation, notre commission prenait connaissance des premières variantes soumises au choix du Gouvernement, par l'intermédiaire de Madame la ministre Anita Rion. Après étude et en raison de diverses tractations avec la ville de Porrentruy, le Gouvernement nous informait du retard dans la transmission de cet important dossier. Ce n'est finalement que le 3 octobre 2000 que le message définitif et les arrêtés correspondants étaient remis à l'ensemble des députés.

Dans son message du 3 octobre 2000 – que vous aurez évidemment étudié – le Gouvernement innove en présentant simultanément dans un seul message deux arrêtés ouvrant des crédits d'étude, l'un pour l'implantation du Lycée cantonal dans le bâtiment dit «du Séminaire» et l'autre pour la réalisation de l'extension du Centre professionnel de la Maltière, tous deux sis à Porrentruy. Nous reviendrons au point suivant de l'ordre du jour pour parler du Centre professionnel.

En ce qui concerne le Lycée cantonal, un chapitre du message en votre possession identifie les besoins provenant des principaux éléments suivants:

- la nécessité de remplacer le pavillon «toujours provisoire» de la route de Fontenais,
- l'accroissement du nombre des élèves du lycée,
- la mise en application, depuis août 2000, de la nouvelle organisation des études lycéennes et l'engouement pour la biologie et les sciences, d'où la nécessité de la construction de seize équivalents-classes, dont notamment six classes pour la biologie.

Sur proposition de plusieurs groupes de travail successifs, le Gouvernement a examiné six scénarios en analysant les avantages et les inconvénients de chaque solution, de même que l'importance des investissements nécessaires et le degré d'urgence des réalisations. Le choix final gouvernemen-

tal consiste à ce que l'Etat acquiert le bâtiment du Séminaire, l'affecte aux besoins du Lycée cantonal et y implante les six salles de bio. Le détail des tractations et du calendrier de cette opération figure dans le message; je n'y reviendrai donc pas.

Afin d'obtenir une information la plus complète possible, le 25 octobre 2000, la CGF s'est déplacée à Porrentruy afin de visiter les lieux. Elle a entendu à cette occasion, en présence des ministres Rion et Roth, co-porteurs du dossier, et de leurs chefs de service respectifs, les directeurs des établissements concernés et le responsable du Musée des sciences naturelles. Le 8 novembre, toujours à Porrentruy, la CGF recevait également les délégués de la municipalité de Porrentruy; ceux-ci nous informaient de leur volonté de ne quitter les locaux du Séminaire qu'après réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire communal et surtout de ne pas participer aux frais engendrés par les coûts transitoires de la variante du Gouvernement.

A la suite de discordances profondes sur la manière d'aborder ce dossier entre notre commission et le Gouvernement, une nouvelle séance avait lieu le 29 novembre 2000, toujours en présence des ministres responsables, accompagnés de leurs chefs de service et de celui du Service des constructions. Malgré la volonté de notre commission de ne pas retarder le traitement de cet important dossier, en l'état d'avancement de l'étude, force était de constater qu'il ne serait pas possible de faire approuver ces arrêtés lors de la dernière séance parlementaire 2000 mais d'en décider à la séance de ce jour. Il faut souligner que la CGF a fait son travail. Elle est arrivée à trouver une solution positive et unanime et cela grâce également à l'esprit d'ouverture, quelque peu tardif il est vrai, des représentants du Gouvernement, que je tiens ici à remercier. Par rapport au premier texte d'arrêté soumis, les modifications souhaitées par la CGF sont importantes.

Si nous étions tous d'accord avec la base de la variante retenue par le Gouvernement, qui consiste en l'acquisition du bâtiment du Séminaire, en revanche certains membres estiment insuffisant et irréaliste l'aménagement dans ce bâtiment de six salles de biologie. Une construction de telles classes en lieu et place du pavillon de la route de Fontenais semblerait plus adéquate et pourrait solutionner non seulement la période de transition engendrée par l'aménagement et la réalisation des divers bâtiments scolaires mais également aplanner les conséquences pédagogiques liées à ces objets. Une nouvelle construction permettrait également de dégorger quelque peu le bâtiment abritant actuellement le Musée des sciences naturelles, tout en admettant que cette solution ne résoudrait que très partiellement le développement dudit musée. La CGF attend d'ailleurs des propositions du Département de l'Education quant à l'extension du musée de même qu'au règlement de l'ensemble du problème des musées sis sur le territoire jurassien.

Considérant la nécessité d'instaurer une étroite collaboration entre l'Etat et la Municipalité de Porrentruy à propos des conséquences de l'achat du Séminaire, la CGF a vivement souhaité que l'arrêté du Département de l'Education précise le rôle du groupe de concertation qui sera chargé de gérer les conséquences, tant sur le plan financier que pédagogique ou autres de cette acquisition, ainsi que de l'élaboration de propositions chiffrées en ce qui concerne la gestion et la période transitoire. Ces dispositions sont contenues dans le nouvel alinéa 2 de l'article 2 soumis à votre approbation.

Si les conclusions du groupe sur l'étude de la variante proposée par le Gouvernement débouchaient sur une autre solution, par exemple la réalisation et l'implantation de nouvelles classes de bio, le Parlement pourrait alors attribuer un crédit d'étude complémentaire pour l'étude de la réalisation d'une autre variante. C'est ce qui est précisé à l'alinéa 3 de l'article 2.

L'arrêté du Département de l'Education fixera la composition du groupe de concertation qui comprendra des représentants de la municipalité de Porrentruy, des écoles, de l'administration cantonale, ainsi que trois représentants des commissions parlementaires, soit celle de gestion et des finances et celle de l'éducation et de l'environnement.

Sans nous immiscer dans le travail du Département, il nous semble important que cet arrêté se réfère à la rédaction de notre arrêté parlementaire et qu'il contienne, comme souhaité par la CGF, la date du dépôt du rapport, c'est-à-dire fin avril 2001. L'arrêté devra aussi souligner que la CGF sera tenue au courant des résultats et des conclusions des études du groupe de concertation sur lesquelles elle pourra collaborer si nécessaire et surtout se prononcer. Aussi, le projet déposé ce matin sur nos tables ne convient pas à la CGF et il devra être modifié. Ensuite, la présentation définitive du dossier et des montants à voter feront l'objet d'un traitement ordinaire au Parlement, qui pourra ainsi statuer en toute connaissance de cause.

C'est dans ces sentiments et en remerciant l'ensemble des intervenants du Gouvernement et de l'administration pour leurs explications que nous vous recommandons à l'unanimité d'approuver l'arrêté tel qu'il vous est présenté.

**Mme Odile Montavon (CSS):** Il y a longtemps que nous attendons de pouvoir discuter des projets qui nous occupent aujourd'hui. Nous aurions souhaité pouvoir en parler beaucoup plus tôt. Si les longues études sur ce dossier permettent qu'on y voit plus clair, cela aura au moins servi à quelque chose et c'est ce que nous espérons. Le message qui accompagne le projet d'arrêté est clair. Le Gouvernement souhaitait que le Parlement se prononce aussi pour la variante qu'il avait choisie; en acceptant l'arrêté, le Parlement devait accepter cette variante. Les débats en commission de gestion et des finances ont permis de mieux considérer tous les problèmes soulevés par la variante gouvernementale. C'est pourquoi la commission propose un arrêté modifié, qui ne fixe plus la variante mais permet au Parlement de la choisir après avoir pris connaissance des conclusions d'un groupe de concertation.

Le groupe CS+POP souhaite que ce groupe travaille vite. Nous aurions préféré qu'on ne passe pas par une nouvelle réflexion qui risque de retarder encore une réalisation nécessaire. Nous aurions préféré que le Parlement se prononce tout de suite sur la variante 5, c'est-à-dire le Séminaire + un pavillon, qui répond, d'après nous, beaucoup mieux aux besoins. A chaque fois que nous avons parlé de cette réalisation, on nous a parlé des «rêves» du lycée pour les opposer à la prétendue réalité des besoins. Nous pensons qu'il est nettement plus réaliste de construire des laboratoires en remplacement du pavillon de la route de Fontenais et de rénover normalement le Séminaire plutôt que d'entreprendre des travaux lourds pour y installer des laboratoires. Nous pensons que les enfants qui fréquentent les classes du Séminaire ne peuvent pas subir, pendant des années, les nuisances de travaux qui devraient commencer rapidement pour la biologie, ni d'ailleurs être logés, même provisoirement, dans des containers. La période transitoire nous semble insupportable dans la variante que nous proposait le Gouvernement.

Les modifications apportées par la commission à l'arrêté le rendent un peu plus acceptable. Nous craignons cependant qu'on perde un temps précieux en études nouvelles alors qu'il y a des besoins urgents et que, d'après nous, une variante permet de mieux y répondre. Il y a donc urgence pour le lycée. La population de Porrentruy doit aussi avoir un signe clair du Parlement sur la volonté de transformer le Séminaire. Sans cette contrainte, nous aurions purement et simplement proposé le refus de l'arrêté qui ne renonce pas tout simplement au scénario gouvernemental.

Encore une fois, seule la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter les laboratoires permet de tenir compte des besoins du lycée et non de ses «rêves» et seule cette variante permet d'éviter des conséquences inacceptables pour les enfants qui fréquentent l'école primaire.

La décision du Parlement doit permettre de choisir un scénario réalisable. Le projet d'arrêté départemental qu'on nous a distribué ce matin ne nous convainc pas, en particulier l'article 3 qui cherche à limiter le domaine d'intervention du groupe de concertation à la seule variante retenue par le Gouvernement. Ce projet est inacceptable tel qu'il est proposé. Nous écouterons les arguments du Gouvernement sur la suite qu'il envisage pour les travaux. Nous attendons une ouverture claire pour nous prononcer et nous espérons être rassurés sur les intentions réelles. Nous profitons de signaler que nous acceptons l'arrêté concernant la centre professionnel et que nous ne remonterons pas à la tribune sur ce sujet.

**M. Jean-Michel Conti (PLR):** Le premier projet d'arrêté du Gouvernement, qui accompagnait le message que nous avons reçu, a provoqué un très large débat, parfois difficile, au sein de la commission de gestion et des finances du Canton. Non seulement un débat difficile mais ce mauvais projet d'arrêté gouvernemental a aussi conduit à un blocage de la situation car le message était et est – puisque le message est toujours là – trop restrictif, insuffisant puisqu'il n'offre aucun choix parmi les variantes mais tente même d'en imposer une. Cela, c'est le constat. Il fallait trouver une solution. Il fallait avancer et il fallait débloquent la situation. Il fallait aussi que l'Etat, par le Gouvernement, par le Parlement, donne un signe politique, c'est-à-dire manifeste la volonté politique cantonale relativement à ce dossier. Et il était important qu'au niveau du principe, on manifeste cette volonté de dire que l'Etat souhaite le transfert du bâtiment du Séminaire de la commune de Porrentruy à l'Etat. Donc, il y a à mon avis un vote de principe d'un signe politique qu'il fallait donner. Il est aussi important que l'Etat, par le Parlement, le donne par rapport à la commune de Porrentruy, laquelle conserve évidemment toutes ses compétences et tous ses droits et devra, elle, à son tour, se prononcer au niveau du conseil de ville et même du peuple. Donc, donnons ce signe! Je pense que, d'après ce qui a été dit en commission et tout à l'heure, le Parlement le confirmera, on admet, nous sommes pour ce transfert du bâtiment du Séminaire de la commune à l'Etat. Le principe ne pose pas de problèmes.

On nous demande relativement à ces problématiques de voter un crédit d'étude. On peut effectivement entrer en matière sur ce dernier. Jusque-là, tout le monde est d'accord. C'est après – et vous avez entendu les propos de Mme Montavon auxquels je souscris tout à fait – qu'apparaissent des divergences que le Parlement doit connaître parce que ce dernier entend rester maître de ce dossier. Ces divergences sont finalement: ce transfert du bâtiment du Séminaire de la commune à l'Etat suffit-il pour régler le problème des besoins du lycée en locaux ou pas? C'est cela le débat et c'est cela qui a divisé la CGF.

Le Gouvernement – chacun assumera ses responsabilités – prétend que oui sans en avoir apporté, à ce stade, la preuve. Selon nous – et je m'exprime ici au nom du groupe PLR – le transfert du bâtiment du Séminaire de la commune à l'Etat, pour répondre aux besoins en locaux du lycée, est une condition nécessaire – c'est pour cela qu'on va le voter – mais elle est insuffisante. On parle effectivement, on dit que le lycée a des vœux, qu'il a des désirs, ce n'est pas le mot approprié, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, le lycée, il a des besoins, le besoin d'une unité de six locaux pour ce qui est des classes de biologie. Donc, cette demande en biologie est confirmée par le lycée et se compose de deux groupes de salles de classes associées à un laboratoire d'expérimentation, soit au total environ 400 m<sup>2</sup>.

Dans l'hypothèse salle de biologie au Séminaire, je tiens déjà ici à relever ce que j'ai dit en CGF: ce programme ne peut pas être implanté au seul rez-de-chaussée du Séminaire puisque nous avons 260m<sup>2</sup> (il en faut 420), ni uniquement au premier étage où nous n'avons que 362m<sup>2</sup>. Donc, on devrait planter ces salles de biologie sur deux étages. Vous imaginez les travaux lourds qu'il faudrait engager.

Autre problème – et je le dis aujourd'hui parce que je suis convaincu que c'est l'un des problèmes principaux et je suis convaincu que le groupe de concertation le démontrera – l'implantation de l'unité sur deux niveaux devrait entraîner le logement provisoire de l'école primaire, de l'administration, de la direction et de cinq classes de l'école primaire ou d'un équivalent de six classes. Cette opération n'est politiquement pas possible; elle est insoutenable et je crois savoir que la commune de Porrentruy, avec raison, ne l'acceptera pas; cela, il faut le savoir, c'est un point extrêmement important. Le Gouvernement tente de nuancer ses propos, nous verrons bien ce qui ressortira du groupe de concertation mais je pose en fait ici que la commune de Porrentruy n'acceptera pas, avec raison, que les élèves de l'école primaire quittent le bâtiment du Séminaire tant qu'une nouvelle construction ne sera pas érigée. Au niveau du planning, je vous laisse apprécier le temps que cela va encore prendre.

Le lycée confirme que le programme de construction d'extension équivalant à seize salles de classes – c'est ce que prétend le Gouvernement – est insuffisant. L'étude comparative menée dans le cadre du message du Gouvernement est basée sur un programme de locaux pour le Lycée cantonal de seize salles de classes. Sans entrer dans le détail puisqu'il y aura un groupe de concertation, nous posons en fait, nous, que ce programme représente vingt-deux équivalents/classes. Donc, là aussi, l'unique apport du bâtiment du Séminaire ne peut pas répondre aux besoins du Lycée cantonal.

Ce qui est important si l'on veut avancer, c'est qu'il ne faut pas tromper le Parlement. On veut être clair, les débats ici sont publics et il y aura des procès-verbaux, on doit dire les intentions claires aujourd'hui: c'est le Parlement qui choisira la variante. C'est dans cet esprit-là que la CGF a travaillé et a accepté d'amender l'arrêté par rapport au premier texte du Gouvernement. Donc, le Parlement reste dans la course; il choisira la variante en fonction des conclusions du rapport du groupe de concertation. Effectivement, c'est un changement capital par rapport au premier arrêté et par rapport au message du Gouvernement, qui ne correspond plus du tout à la situation.

Je termine. Il est donc important de bien comprendre le sens de l'article 2, alinéas 2 et 3, qui démontrent bien l'intention de la majorité de la commission. Et si le Parlement vote cet article, il faut qu'il sache dans quel sens il vote.

Il est impératif aussi que le groupe de concertation garde des compétences. Je remercie qu'on nous ait soumis ce matin, avant le débat, le projet d'arrêté du Département. Personnellement – on n'a pas eu le temps d'en discuter dans le cadre du groupe – je n'approuve pas du tout ce projet et je le dis ici. Il ne correspond pas tout à fait à ce que demande la commission. Je proposerais – ce n'est qu'une proposition et le Département prendra ses responsabilités – qu'on supprime l'article 3, alinéa 1, qui est une redite. Finalement, le mandat de ce groupe découle de l'article 2, alinéa 2, de l'arrêté du Parlement, qui prime l'arrêté du Département. Celui-ci le reprend à l'article premier de l'arrêté, rien à dire, mais l'article 3, alinéa 1, de l'arrêté départemental est une redite; il ne sert donc à rien. Quant à l'article 3, alinéa 2, il n'est pas correct car il ne correspond pas à l'esprit manifesté par la CGF: il restreint les compétences du groupe, ce qu'on n'a pas voulu. Lorsqu'on dit «Il prépare», ce n'est pas juste parce que cela suppose que la variante est décidée; la variante est décidée et le groupe prépare, il exécute. Ce n'est pas correct, ce n'est

pas ce qu'on demande et ce n'est pas ce qu'on veut. Si on dit «Il étudie», la porte reste ouverte; il est normal qu'on étudie cette variante, on ne s'oppose pas à ce qu'on l'étudie mais on dit qu'elle est insuffisante et qu'elle doit être étudiée et rediscutée dans ce groupe, qui devra la peaufiner au niveau des conséquences financières et pédagogiques. C'est juste et c'est ce qu'on demande. L'article 3, aliéna 2, restreint par trop le mandat du groupe tel qu'on le veut en CGF, tel qu'on le souhaite et, partant, à mon avis, n'est pas acceptable. Je proposerais (et c'est ma conclusion) qu'aux articles 4 et 5 de l'arrêté – c'est toujours un vœu que j'exprime; le Département fera l'arrêté mais évitons, j'espère, à l'avenir les difficultés – on associe la CGF; nous l'avons demandé en commission. «Le groupe collabore avec l'instance mandatée pour l'étude prévue par l'arrêté», je proposerais que le groupe collabore aussi avec la CGF, qui a demandé à garder quand même le contrôle politique du dossier jusqu'à terme et c'est encore normal partant de l'idée que la CGF représente le Parlement. Et puis, à l'article 5, «le groupe dépose son rapport auprès du Département», ce n'est pas suffisant; il devrait le déposer également auprès de la CGF.

Voilà, moyennant les réserves que j'ai faites par rapport à l'arrêté du Département, mais revenons pour l'instant à l'arrêté du Parlement, nous en acceptons l'entrée en matière dans l'esprit – et nous y veillerons, je suis très clair – que je viens d'expliquer à cette tribune.

**M. Charles Froidevaux** (PDC), président de groupe: Dans le message qu'il nous a transmis, le Gouvernement soumet à notre examen et recommande à notre approbation deux arrêtés ouvrant des crédits d'étude.

Le premier dont nous traitons à présent concerne l'implantation du Lycée cantonal et de l'Ecole supérieure de commerce dans le bâtiment du Séminaire, dossier particulièrement complexe pour plusieurs raisons: la principale ayant trait évidemment à l'interdépendance étroite, dans ce dossier, des processus de décision et de construction. En effet, deux partenaires sont directement concernés et impliqués par cette réalisation, l'Etat d'une part et la municipalité de Porrentruy d'autre part. Le scénario retenu, à savoir le rachat du Séminaire par l'Etat dans le but d'y installer des classes supplémentaires du Lycée cantonal et de l'Ecole supérieure de commerce, ne peut donc se dérouler qu'à la seule condition que les deux parties y adhèrent pleinement. Et pour cela, il est évident que les intérêts des uns et des autres doivent être préservés. Ce qui ajoute quelque difficulté supplémentaire au traitement du dossier qui n'en manquait déjà pas!

Le groupe démocrate-chrétien, à l'instar d'ailleurs des autres formations politiques de ce Parlement, me semble-t-il après ce que je viens d'entendre, considère que le rachat du Séminaire par l'Etat, en vue de satisfaire les nouveaux besoins du lycée en locaux, serait une excellente solution.

L'accroissement régulier du nombre de classes et d'élèves étudiant au lycée et à l'Ecole supérieure de commerce au cours des dernières années et surtout bien entendu la mise en application depuis août 2000 de la nouvelle organisation des études lycéennes engendrent des besoins supplémentaires, incontestables et incontestés selon notre groupe. A ces éléments s'ajoute encore le fait qu'il est aussi temps de remplacer enfin le célèbre pavillon «provisoire» de la route de Fontenais, érigé en 1964 est-il besoin de le rappeler encore une fois.

Mais ces besoins réels (je dis bien réels) et non souhaités en nouveaux locaux, y compris en locaux spécifiques tels les laboratoires de sciences, ces besoins réels, quels sont-ils en définitive? Il faut bien admettre que leur évaluation est devenue élastique avec le temps! D'un besoin de douze classes supplémentaires identifié en 1997, on articule aujourd'hui le nombre de vingt-deux classes. Et, bien entendu, dans ce nombre n'entre pas en ligne de compte d'autres souhaits par-

ticuliers tels ceux mentionnés par exemple par notre collègue Michel Juillard dans son interpellation no 595 développée en décembre dernier.

Dans son message, le Gouvernement a retenu un programme de construction, plus modeste certes, mais adapté à nos possibilités financières et néanmoins susceptible de répondre aux besoins de la nouvelle organisation des études lycéennes, à défaut de répondre à tous les désirs et souhaits des uns et des autres. Ce programme – on vous l'a déjà énuméré et je n'y reviens pas – correspond à seize équivalents-classes.

Avec ses quatre étages offrant l'équivalent de quatre salles de classe, la tour et ses trois espaces circulaires, un sous-sol qui peut être aménagé et affecté à des fonctions de stockage, les combles qui offrent également un espace dans lequel peuvent être aménagés divers locaux, le Séminaire, de l'avis du groupe démocrate-chrétien, permettrait de satisfaire aux besoins de cette nouvelle organisation. Et ce projet, s'il pouvait se réaliser ainsi, aurait l'avantage de reconstituer une unité patrimoniale et de réunir en un seul endroit, sous les mêmes toits, l'enseignement du Lycée cantonal et de l'Ecole supérieure de commerce.

Par la même occasion, les deux salles de biologie installées actuellement au Musée des sciences naturelles seraient rendues au musée qui disposerait ainsi d'un espace supplémentaire bienvenu. Nous sommes conscients que cet espace pourrait d'ores et déjà être qualifié d'insuffisant dans les conditions actuelles de développement de ce musée. Mais, comme décrit dans le postulat déposé par notre collègue Madeleine Amgwerd, notre groupe est d'avis qu'il est temps maintenant de mener une réflexion globale sur les musées et de cesser le traitement des cas au coup par coup. Raison pour laquelle, nous n'y ferons pas d'autre allusion aujourd'hui et attendrons le sort réservé à ce postulat.

Autre point que nous qualifierions également de très positif si l'extension du Lycée cantonal et de l'Ecole supérieure de commerce pouvait se réaliser exclusivement à l'intérieur des murs du Séminaire, le pavillon de la route de Fontenais serait déconstruit et la parcelle, située en un lieu sensible en terme de protection des sites, deviendrait libre de toute construction.

En énumérant pêle-mêle quelques-uns des avantages que notre groupe voit en premier lieu à la réalisation du projet tel que proposé dans le message du Gouvernement, j'ai sciemment utilisé le conditionnel, à réitérées reprises, vous l'aurez certainement constaté. Cela bien évidemment pour signifier que notre groupe est bien conscient qu'un certain nombre de difficultés, et non des moindres, devront être surmontées et que certaines incertitudes devront être levées pour que ce projet puisse devenir réalité.

Il faudra tout d'abord, bien sûr, que le conseil de ville, puis le souverain bruntrutain acceptent la proposition de vente du Séminaire à l'Etat. Ensuite, et c'est ici que les premières difficultés sérieuses commencent, l'implantation du Lycée cantonal dans le Séminaire présuppose que l'Ecole primaire soit relogée ailleurs, soit momentanément, soit définitivement. Où, à quelles conditions et à quel coût? Les inconvénients engendrés par cette phase transitoire seront-ils acceptables du point de vue pédagogique? La plus-value de coût de construction provoquée par l'installation des salles de biologie dans le Séminaire, ajoutée à la location de salles provisoires durant la période transitoire, doit être minutieusement calculée, car elle pourrait devenir un élément déterminant par la suite. En effet, ce montant, mis en parallèle avec celui relatif au coût de construction éventuelle d'un nouveau bâtiment abritant six salles de biologie auquel coût on ajoutera évidemment aussi la location de salles provisoires durant la phase de construction, tiendra-t-il la comparaison?

Autant de questions auxquelles le groupe de concertation qui sera institué par le Département de l'Education, si nous acceptons cet arrêté, sera chargé de répondre.

Nous avons reçu ce matin sur nos tables le projet d'arrêté départemental créant ce groupe de concertation. Si Monsieur le député Conti remet en cause certains éléments contenus dans cet arrêté, notamment certains alinéas de certains articles, j'ai aussi été un peu surpris – je ne le cache pas – de l'intervention du président de la CGF qui déclare que le contenu ne convient pas à la CGF alors que je crois savoir qu'il n'a pas pu être encore véritablement discuté en commission; mais ce ne sera que partie remise. Si, donc, Monsieur le député Conti remet en cause certains alinéas de cet arrêté départemental, permettez-nous de vous dire que, quant à nous, la composition de ce groupe, qui a été passablement remodelée aussi par rapport à la première mouture qui avait été annoncée, nous surprend elle aussi quelque peu, pour employer des termes mesurés.

En conclusion, le groupe PDC est favorable au rachat par l'Etat du bâtiment du Séminaire. Notre groupe prétend que le volume disponible à l'intérieur de ce vénérable bâtiment permettrait de répondre aux besoins actuels du Lycée cantonal en locaux, mais attend, bien évidemment avec beaucoup d'intérêt, les conclusions du groupe de concertation.

S'il devait en effet s'avérer que la faisabilité de cette variante se voie sérieusement compromise pour des raisons pédagogiques, financières ou de calendrier ou si sa réalisation devait s'opérer à un coût sensiblement identique à celui d'une nouvelle construction, comprenant six salles de biologie par exemple la route de Fontenais, alors notre position pourrait être reconsidérée. L'alinéa 3 de l'article 2 de l'arrêté qui nous est soumis aujourd'hui réserve d'ailleurs cette possibilité. Mais, pour l'heure, loin de nous l'idée d'anticiper les conclusions d'un rapport à venir. Acceptons d'abord l'arrêté et laissons ensuite travailler dans la sérénité, mais avec célérité nous le souhaitons vivement, le groupe de concertation qui sera constitué par le Département de l'Education. Comme vous l'avez compris, le groupe démocrate-chrétien acceptera l'arrêté octroyant ce crédit d'étude et vous invite à en faire de même.

**M. Claude Laville (PCSI):** Après la volée de bois vert que le ministre des Finances avait envoyée à la majorité de la CGF lors de l'adoption, en novembre 1999, de la planification financière, le groupe PCSI se réjouit d'avoir tenu tête aux propos ulcérés du ministre et se réjouit de l'évolution des opinions du Gouvernement s'agissant des investissements scolaires sur la place de Porrentruy. En effet, et il est bon de le rappeler, c'est la majorité de la CGF, contre l'avis du Gouvernement, qui avait imposé les investissements rapides pour le Lycée cantonal et le Centre professionnel. Je me réjouis que le Gouvernement soit passé, en moins de six mois, du stade (et je cite le Journal des débats) et d'une position de «sidéré de la légèreté avec laquelle la majorité de la CGF avait pris ses décisions en matière d'investissements, une CGF qui prend des décisions sans aucun contrôle d'opportunités ou au caractère prioritaire du projet» à la position du 17 novembre (et je cite le ministre Jean-François Roth à la CGF) «plus beau projet que vous présente le Gouvernement depuis son entrée en fonction et qui fait sa fierté». Merci Madame et Messieurs les Ministres, votre sens de l'opportunisme est remarquable! J'en connais un qui a fait des émules au sein du Gouvernement! Mais, au moins, comme le rappelait à la CGF le ministre Jean-François Roth, les députés ne pourront pas reprocher au Gouvernement de ne pas appliquer les décisions du Parlement. C'est le cas effectivement et nous devons lui en donner décharge.

La rapidité avec laquelle vous avez monté – depuis novembre 1999 car il faut bien dire que c'est novembre 1999 le déclenchement (on peut regretter que rien n'ait été fait avant)

– ce projet global prouve à l'évidence qu'il y avait urgence lorsque le Parlement a forcé la porte en inscrivant ces montants dans la planification financière et je dirais que, plus d'une année après l'urgence, cette urgence est encore montée d'un cran.

En effet, tant au niveau du Lycée cantonal avec l'entrée en vigueur de la nouvelle maturité qu'au niveau du Centre professionnel de Porrentruy avec l'arrivée de la HES, le besoin urgent de locaux est le dénominateur commun de ces deux projets. Pour le lycée, je ne vais pas reprendre tous les arguments qui ont été déjà développés par le président de la CGF et ceux qui m'ont précédé mais je rappellerai cette urgence. Je crois que c'est une évidence parce que, maintenant, les filières vont se mettre en place au sein du lycée et il faut des locaux, en particulier dans les branches scientifiques. Je regrette le retard qui est lié au manque de réflexion anticipée dès qu'on a eu connaissance des exigences de la nouvelle maturité; on a quand même perdu pas mal de temps.

Je regrette aussi – et c'est d'ailleurs ce qui va pénaliser l'avancement du dossier – le manque de contacts avec la municipalité de Porrentruy s'agissant de cette implantation. Dès le moment où on a eu l'intention d'aller au Séminaire, je pense qu'on aurait dû faire accélérer la réflexion avec la commune.

Nous ne sommes pas persuadés, à ce stade, que le Séminaire sera suffisant pour répondre aux besoins du Lycée cantonal, raison pour laquelle nous sommes largement favorables à ce groupe d'étude, qui doit formuler des dispositions transitoires. Donc, nous soutenons ces ajouts à l'article 2, alinéas 2 et 3, parce que cette phase transitoire est très délicate. Mais, si l'étude montre que le coût est plus important suite aux solutions transitoires – on parlait d'un million de coût supplémentaire en fonction du nombre d'années que devraient avoir les «containers» mais peut-être qu'il y aura d'autres solutions et que si les problèmes pédagogiques aigus persistent (et c'est inévitable) et que, surtout, si la municipalité de Porrentruy maintient son refus de quitter le Séminaire avant qu'une nouvelle école soit construite, il est évident que nous ne pourrions accepter ce retard dans la construction en particulier des salles de biologie et, à ce moment-là, nous pencherons pour la variante «Supplément au pavillon de Fontenais» (on peut l'appeler ainsi). Je crois qu'il faut se rendre compte que ce supplément n'est que de 1,5 million et si ce supplément avoisinait les quelques centaines de milliers de francs, plutôt que de payer un million pour du transitoire qui va disparaître à la fin de la période, nous préférons alors faire un investissement qui aura une pérennité et qui permettra de faire face également aux besoins futurs parce qu'ici, personne ne peut dire quels seront les besoins dans dix ou douze ans. Or, nous construisons maintenant non pas pour 2004 ou 2005 mais pour 2015 et 2020 puisque c'est aussi à ce moment-là qu'il y aura une pérennité. On ne va pas revenir tous les cinq ans avec des investissements conséquents pour nos écoles. Evidemment, il faut bien se rendre compte que la municipalité de Porrentruy est la clé du problème. La rapidité avec laquelle elle avancera dans le dossier garantira une accélération du dossier du lycée.

Encore une autre remarque. Nous n'avons pas encore compris, actuellement, qui de la commune de Porrentruy ou du Canton a poussé ou a décidé de l'abandon de l'implantation des classes primaires à l'Ecole professionnelle commerciale. Nous avons là des positions divergentes. Les représentants de la commune ont dit: «C'est la commune qui a décidé». Donc, là je ne suis pas encore convaincu. Mais, enfin, ces tergiversations sont source et cause du retard et nous devons le regretter.

Je voudrais dire aussi qu'en fin de compte, sur ce dossier, le Gouvernement a manqué de vision globale quant à l'avenir des écoles cantonales dans notre République. Je ne veux

pas dire qu'on fait du bricolage mais, malgré tout, on ne sent pas une vision à très long terme et je regrette en particulier, vous vous en doutez, que l'implantation du Lycée cantonal éventuellement à l'École professionnelle commerciale, n'ait pas été étudiée. On aurait là une unité entre le Séminaire, les bâtiments du Lycée cantonal et, juste derrière, l'EPC, comme le suggérait d'ailleurs en commission notre président, ce qui aurait certainement permis également d'avoir une vision s'agissant de la formation professionnelle. J'y reviendrai dans un instant et dans l'autre dossier. Nous sommes persuadés qu'avec l'EPC pour le Lycée cantonal, il y avait des espaces suffisants pour mettre la biologie, plus des classes supplémentaires. C'est plus près que le pavillon de Fontenais; il suffit de passer la petite porte derrière pour ceux qui ne connaissent pas et on était directement dans l'enceinte. Je crois que cela a manqué de vision; pressé par le temps certainement mais je pense que, là, on commet une erreur. Je le dis clairement, on commet une erreur.

Nous comprenons parfaitement les revendications du Musée des sciences naturelles mais le groupe PCSI est favorable à ce que l'on mette momentanément l'étude du musée un petit peu sous l'éteignoir pour répondre au postulat de Madame Amgwerd afin d'avoir une vision globale. Vous avez vu aussi que si on commence avec les musées, celui de Delémont est celui-ci qui va venir et je crois qu'il faut avoir une bonne réflexion mais trouver les bonnes solutions. Et je dis même qu'à la limite, si on devait construire au pavillon de Fontenais en fonction des demandes, il faut prévoir, comme on le fera pour l'EPC, un projet qui permette éventuellement une extension dans le futur et il ne faut pas verrouiller le toit pour empêcher toute extension. Cela me paraît important.

Ensuite, dans tous les cas, on le sait, le projet, — que ce soit la variante 2 ou la variante du Gouvernement ou la variante 5 — va conduire à des inconvénients de locaux mais chacun doit y mettre du sien pour accepter cette phase transitoire. La priorité, c'est la qualité des prestations qui seront offertes aux étudiants et surtout la qualité pédagogique. Parce que nous estimons que ce chiffre, qui avoisine (on ne le sait pas encore) 20 millions, est un investissement raisonnable. Il ne faut pas oublier que la formation est notre unique richesse, notre unique possibilité d'augmenter la plus-value en matière de valeurs de nos jeunes. Et je crois que, de ce côté-là, il ne faut pas la dilapider en faisant des investissements au rabais qui nuiront à la qualité de cette formation. Aussi, le groupe PCSI acceptera le crédit d'étude et attend avec impatience le rapport du groupe de travail. S'agissant de ce dernier, je ne vais pas rallonger. Je me rallie aux considérations de notre collègue Conti s'agissant du contenu de l'arrêté gouvernemental, qui est inacceptable et qui viole les intentions de la CGF!

**M. Benoît Gogniat (PS):** Ce projet d'arrêté (je veux parler du premier lié au message concernant le lycée) a fait l'objet de nombreux débats, parfois animés aussi bien en CGF que dans les groupes, pour ne pas parler des articles de presse qui ont permis au débat de sortir largement du cadre strict de la commission chargée du dossier.

D'emblée, je dois dire que les représentants du groupe socialiste ont été étonnés des imprécisions du message et de la façon dont, à plusieurs reprises, il a été reproché aux députés chargés du dossier en CGF, de vouloir chercher les renseignements et les données qu'ils désiraient obtenir. Il ne s'agit pas de polémiquer mais je tenais à souligner ici avec véhémence que nous sommes plusieurs, dans ce Parlement, à considérer que le travail du député ne se limite pas exclusivement à écouter sagement les représentants du Gouvernement! Notre travail va bien au-delà. Il ne saurait y avoir d'entrave, quelle qu'elle soit, posée à un ou à des députés lorsqu'ils désirent s'informer le plus largement possible. J'ai toujours été convaincu que ceux qui nous ont élus considèrent que notre travail doit pouvoir se faire le plus librement

possible. Je tenais à le préciser ici en préambule car il me semble que ce Parlement fait bien son travail dans le sens où il joue son rôle, même si cela peut déplaire parfois à certains en certaines circonstances.

Dans le dossier qui nous occupe ici, je dois dire que, et cela n'a pas été facile, nous sommes parvenus à un compromis qui semble satisfaire une majorité d'entre nous. Je ne vais entrer que parcimonieusement dans les détails des différentes variantes, de leurs avantages et désavantages. En effet, l'arrêté qui vous est soumis aujourd'hui est ainsi fait que, dès la publication des conclusions du groupe de concertation, ce Parlement aura alors tout loisir de prendre une décision quant à la variante qu'il désirera retenir et, si elle devait être différente de celle proposée par le Gouvernement, de l'étudier et de la réaliser.

Je tiens cependant à dire que la variante du Gouvernement qui sera étudiée en premier, ne fait de loin pas l'unanimité. Nous sommes très sceptiques car elle laisse la place à l'imprévu, notamment en ce qui concerne la période transitoire qui est liée aux décisions de la commune de Porrentruy. Elle ne permet pas la construction rapide de laboratoires de biologie et de chimie, qui vont d'ailleurs cruellement faire défaut dès la rentrée d'août. Elle ne résout en rien la problématique pourtant importante du Musée jurassien des sciences naturelles. De plus, les coûts peu élevés avancés pour la justifier nous semblent sous-évalués, ou plus précisément dépendants de facteurs externes non maîtrisés. Enfin, cette variante empêche un développement futur, en bloquant inutilement d'éventuelles extensions.

A nos yeux, la variante 5 allégée, comme elle a été définie en CGF, élimine les désavantages de la variante gouvernementale. Elle est à nos yeux celle qui est optimale.

Mais il est inutile maintenant d'ouvrir le débat. Je crois que la CGF a fait preuve de lucidité en modifiant l'arrêté qui vous est soumis aujourd'hui. Laissons le groupe de concertation faire son travail et présenter ses conclusions. Il sera alors temps de débattre des variantes et de l'avenir du Lycée cantonal et du Musée jurassien des sciences naturelles. Nous avons encore de beaux débats en perspective, j'en suis sûr!

Avant de conclure, je tiens à redire ici très clairement ce qui nous a été garant par le Gouvernement en CGF, à savoir que dans le cas où la variante gouvernementale ne devait pas satisfaire le Parlement, il n'y aura aucun problème de délai qui pourrait être évoqué pour argumenter et empêcher l'étude et la réalisation d'une nouvelle variante. Prenons bonne note que dès la sortie des conclusions du groupe de concertation, c'est le Parlement qui décidera en toute sérénité de la variante et personne d'autre!

Enfin, je tiens à dire que l'arrêté octroyant un crédit concernant l'extension du Centre professionnel ne lui pose aucun problème. Plutôt que de revenir lors du point suivant de l'ordre du jour, pour gagner du temps, je préfère d'emblée annoncer que le groupe socialiste approuve ce second arrêté. Il est vrai que les deux arrêtés font partie du même message mais il faut souligner que si le premier soulève des réticences certaines, le second n'est lui pas problématique à nos yeux.

Ainsi, et j'avais préparé dans mon exposé la phrase suivante: «Le groupe socialiste propose l'entrée en matière mais je vais corriger en disant «allait» vous proposer l'entrée en matière concernant les deux arrêtés. Compte tenu des remarques que je viens de faire, le groupe socialiste acceptera (je modifie) allait accepter les deux arrêtés tels que proposés. Pourquoi ce passage au conditionnel passé première forme? Là, je ne suis pas sûr du tout de ce que je viens de dire mais enfin, cela fait bien! Je veux parler du coup de théâtre constitué par ce document posé sur nos tables ce matin. J'appelle cela un coup de théâtre parce que, à mes yeux, je suis totalement surpris. Je viens, comme vous, de le parcourir. J'ai entendu les remarques de mes collègues qui

sont montés à la tribune avant moi à ce propos et, effectivement, quitte à redire certaines choses, je crois que, pour moi, il est important de noter qu'en première phrase de ce projet d'arrêté gouvernemental, il est écrit «vu l'arrêté du 24 janvier 2001 au Parlement» (celui qu'on est censé accepter tout à l'heure). Donc, effectivement, ce projet tient compte ou devrait tenir compte du contenu de l'arrêté que le groupe socialiste était prêt à accepter. Or, quand on tourne la page, de l'autre côté, sur les mêmes articles évoqués par Monsieur Conti, notamment l'article 3, on peut lire effectivement – je le répète, je suis désolé mais je trouve que c'est important – à l'alinéa 2 de l'article 3: «Il prépare (souligné vingt-cinq fois prépare!) la mise en œuvre du scénario retenu par le Gouvernement dans le message du 3 octobre 2000». Et bien non et trois fois non sur cette phrase-là! Elle ne correspond pas du tout à ce qui a été débattu en CGF et sur les options prises par sa majorité.

Quant aux articles 4 et 5, je rejoins tout à fait la proposition de mon collègue Conti quant au fait que la CGF doit être étroitement liée aux décisions et aux conclusions finales que ce groupe de concertation sera amené à émettre. Et là, véritablement, ce projet, en tout cas à chaud comme ceci, ne peut pas du tout nous satisfaire. J'y vois même là – peut-être involontairement (j'ose l'espérer) mais quoique – une fâcheuse tendance, une fâcheuse volonté du Gouvernement de tenter à tout prix d'imposer à ce Parlement une variante plutôt qu'une autre. Et je crois que les débats en CGF étaient pourtant clairs et l'arrêté qu'on va peut-être adopter tout à l'heure (je le redis encore une fois) est clair en la matière: le Parlement ne décide pas aujourd'hui de la variante qui sera retenue.

Nous entendrons tout à l'heure le Gouvernement au sujet de ce document, avant d'accepter l'arrêté concernant le lycée – je tiens à le dire – et selon vos propos, je pense que ce sera vous, Madame la Ministre, qui allez nous répondre, si cette contradiction n'est pas levée, si cette ambiguïté n'est pas levée, très sérieusement, il faudra que, dans notre groupe, on discute de ce problème.

J'ajouterais pour terminer que, contrairement à mon collègue Froidevaux tout à l'heure, je suis tout à fait satisfait des propos tenus par le président de la CGF à cette tribune. Je trouve même que ses propos étaient modérés et tout à fait adéquats en la circonstance. En tout cas, ses propos représentent, j'en suis certain, ceux de la majorité de la CGF. Ils correspondent d'autre part tout à fait aux options que la majorité de la CGF (je dis bien de la majorité de la CGF) a prises lors des dernières séances que nous avons eues. Voilà, je vous remercie de votre attention et j'attends avec impatience les éclaircissements du Gouvernement quant à ce document.

**Mme Anita Rion**, ministre de l'Education: Le Gouvernement jurassien a le privilège de soumettre à votre approbation un vaste programme d'extension des écoles de l'Etat en ville de Porrentruy et de vous inviter à voter les crédits d'études nécessaires pour affiner ce programme et vous permettre, ultérieurement, de voter les crédits de réalisation.

D'entrée de jeu, nous souhaitons mettre en évidence devant vous l'importance toute particulière de ce dossier: importance des investissements envisagés, importance des enjeux en matière de formation, importance des réflexions préliminaires.

Si l'on considère d'abord les investissements à consentir, il faut constater que le paquet qui vous est soumis constitue, après la construction du Centre professionnel de Delémont, le projet en matière d'éducation et de formation le plus considérable, le plus ambitieux et le plus onéreux en valeur absolue pour l'Etat depuis l'entrée en souveraineté. Les dépenses occasionnées à la République et Canton du Jura pour la mise en œuvre de ce projet vont tourner aux alentours de 17 à 18 millions répartis sur les quatre à six prochaines années.

Si l'on met en quelque sorte «hors jeu» les investissements consentis au titre de la Transjurane et des routes, le projet que nous vous soumettons aujourd'hui se situe, en importance et en coût, au deuxième rang par rapport à tous ceux que l'Etat aura réalisés depuis sa création.

Ce dossier revêt aussi une importance considérable en ce qui concerne les enjeux de formation: accompagner la réforme des études lycéennes et lui donner les moyens matériels à son plein développement d'une part, assurer la diversification des activités du Centre professionnel de Porrentruy et y permettre l'implantation de l'antenne jurassienne de l'Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier d'autre part. Voilà deux grands objectifs en matière de formation qui correspondent très exactement au programme de législature que le Parlement a défini en accord avec le Gouvernement et qui, d'une certaine manière, anticipent déjà la stratégie de développement inhérente au projet «Jura Pays ouvert». Par cette double opération, la cité de Porrentruy se verra confirmée et renforcée dans sa vocation de pôle d'études au bénéfice de l'ensemble du Canton.

Le dossier qui vous est soumis est important enfin si l'on considère l'ampleur des travaux préalables et des négociations qui ont été nécessaires pour nous permettre de nous présenter devant vous. Ce projet constitue l'aboutissement d'une très longue démarche menée par le Gouvernement depuis plusieurs années, une réflexion qui démarre en 1995 autour de la nécessité de remplacer le pavillon provisoire du lycée situé à la route de Fontenais et qui, progressivement, par prise en compte de divers besoins, prend la dimension qui vous est soumise aujourd'hui. La gestation de ce projet a longtemps retenu l'attention du Gouvernement qui n'aura pas examiné moins de six scénarios différents avant de retenir et d'affiner celui qu'il a décidé de vous proposer. Ce projet ne procède pas d'une perspective limitée aux besoins de tel ou tel établissement: il s'efforce de prendre en compte de manière globale, cohérente et mesurée, les besoins de l'ensemble des écoles de l'Etat implantées à Porrentruy, que ces établissements dépendent du Département de l'Education ou de celui de l'Economie, tout en englobant les intérêts d'autres écoles, l'Ecole primaire de Porrentruy et les deux collèges, la Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs. Ce programme se fonde sur des négociations approfondies avec les autorités de la municipalité de Porrentruy. Il convient ici de souligner l'esprit d'ouverture et de dialogue que ces dernières ont manifesté avec le souci d'une vision globale et à long terme. La mise au point d'un projet d'une telle ampleur nécessite des arbitrages parfois délicats.

Dans sa démarche et sa proposition, le Gouvernement s'est inspiré des considérations suivantes:

- Les besoins de développement et de modernisation aussi bien du Centre professionnel que du Lycée cantonal de Porrentruy sont très largement reconnus.

- Il existe cependant d'autres établissements de formation de l'Etat dont le développement et la modernisation doivent aussi être assurés à moyen terme. Une récente motion du groupe socialiste va d'ailleurs précisément dans ce sens.

- Les moyens financiers de l'Etat ne sont pas extensibles à loisir et les investissements reconnus comme nécessaires à Porrentruy doivent s'inscrire dans les contraintes générales de la planification de l'Etat pour l'ensemble de ses tâches.

Aussi, le projet retenu n'exauce-t-il pas totalement tous les vœux exprimés par chacun des établissements concernés, plus particulièrement par le lycée. Assumant pleinement ses responsabilités, le Gouvernement a effectué des choix au risque de créer des déceptions. Il estime cependant que les réalisations proposées permettent d'assurer de manière appropriée le développement des diverses écoles concernées.

Pour la partie du projet d'ensemble qui concerne plus particulièrement le département de mon collègue, soit le crédit d'étude destiné à préparer une extension considérable du



Centre professionnel de Porrentruy, je me permets brièvement les rappels suivants:

– On pourrait s'étonner de cette nouvelle extension puisqu'un premier agrandissement a été inauguré il n'y a guère plus d'une dizaine d'années. Il faut cependant bien comprendre que, dans le domaine de la formation professionnelle, le paysage s'est modifié de manière spectaculaire au cours de la dernière décennie avec d'incroyables évolutions technologiques, l'émergence de nouveaux métiers, le renforcement de ce type de formation avec la mise en place des maturités professionnelles et la création de ces universités des métiers que sont les Hautes écoles spécialisées. Compte tenu de ses caractéristiques économiques d'une part, de sa volonté de développement d'autre part, le Jura ne peut en aucun cas demeurer à la traîne dans ce secteur.

Cette seconde extension du Centre professionnel de Porrentruy répond aux aspects suivants:

– Le centre professionnel est déjà à l'étroit dans ses locaux actuels, il a donc dû louer dès 1995 des surfaces au Technopôle situé à proximité, des surfaces que ce dernier entend désormais récupérer pour assurer son propre développement.

– Dans le cadre de la complémentarité voulue entre les centres professionnels de Delémont et de Porrentruy, ce dernier se verra attribuer des missions spécifiques dans des secteurs déterminés tels que l'informatique, l'automatisation, l'horlogerie, ce qui nécessite des locaux et des équipements appropriés. A ce titre, il est prévu la construction et l'équipement de trois salles de classe et de quatre laboratoires, notamment pour ce qui a trait à l'informatique, à la métrologie, à l'automatisation, à l'horlogerie et à la microélectronique.

– Et puis et surtout, il y a cette perspective toute récente de l'implantation à Porrentruy d'une antenne de l'Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier, ce qui permettra au Jura de prendre une place dans la construction d'une Haute école spécialisée BeJuNe qui sera elle-même partie prenante de la Haute école spécialisée de Suisse romande. Il s'agit pour le Jura d'une nouvelle percée dans le domaine de la formation de niveau tertiaire, après la création à Delémont de l'antenne de la Haute école de gestion de Neuchâtel, l'adhésion du Jura à la Haute école pédagogique BeJuNe.

Pour donner sens et force à cette volonté d'assurer à Porrentruy une formation de niveau tertiaire dans le secteur technique, il faut évidemment des locaux et des équipements. Le programme prévoit à ce titre l'équivalent de cinq classes et demie. Répondre aux besoins actuels du Centre professionnel de Porrentruy, le profiler vers de nouvelles professions, le propulser dans le domaine tertiaire de type HES, tels sont donc les trois grands axes de ce programme de construction. A ce programme également, le Gouvernement a apporté un certain nombre de restrictions par rapport aux desiderata exprimés par la direction et le corps professoral: je constate avec plaisir que ces réductions n'ont pas suscité de véritable opposition et que, dans le cadre des débats en commission parlementaire, cette partie du dossier a été acceptée sans problème. Je recommande donc à votre approbation le scénario du Gouvernement dans son ensemble et, plus particulièrement, le crédit d'étude destiné à l'extension du Centre professionnel de Porrentruy.

Pour ce qui a trait au crédit d'étude lié au Lycée cantonal et à son extension, ce projet a trait à un établissement qui joue dans notre Canton un rôle tout à fait essentiel. Enfin, cet objet s'inscrit dans la perspective plus générale de la réforme des études lycéennes. Comme vous le savez peut-être, cette réforme n'est pas allée sans l'une ou l'autre difficulté; à présent que les problèmes conceptuels, légaux et réglementaires ont été réglés, il s'agit aussi de résoudre de manière satisfaisante les aspects matériels. Tel est le but que le crédit d'étude proposé à votre approbation devrait permettre d'atteindre.

Permettez-moi de vous rappeler les données générales du problème:

– En vingt ans, le nombre de classes d'élèves formés par cet établissement a plus que doublé. Au tournant des années 90, le redéploiement du lycée dans les locaux de l'ancienne Ecole normale ensuite affectés au Collège Thurmann a permis une première expansion qui s'avère aujourd'hui insuffisante.

– A cela, il convient d'ajouter que le pavillon provisoire construit il y a trente-cinq ans pour l'ancienne Ecole cantonale arrive en fin de course et doit être démolé à brève échéance.

– De plus, les salles de biologie du lycée implantées à la villa Beucler ne répondent plus vraiment aux exigences actuelles d'un enseignement, celui des sciences de la vie, dont le succès auprès des élèves ne cesse de se confirmer.

– A cet inventaire, il convient encore d'ajouter la rénovation des études lycéennes engagée par ce qu'il est convenu d'appeler la nouvelle maturité. Cette réforme nécessite une nouvelle approche des locaux consacrés à l'enseignement des sciences, en particulier à la biologie, dans la mesure où les travaux pratiques y occupent une place importante. De plus, le large éventail de choix offert aux élèves contribue également à augmenter le nombre des locaux nécessaires.

Pour faire face à ce quadruple enjeu – remplacement du pavillon de Fontenais, émergence de l'enseignement de la biologie, nouvelle organisation des études lycéennes, manque endémique de locaux – le Gouvernement a finalement retenu la nécessité d'un programme de construction comprenant au moins l'équivalent de seize locaux-classes, dont six sont appelés à répondre aux nouvelles données de l'enseignement de la biologie. Pour répondre à un tel programme, la solution la plus simple, j'aurais dit la plus simple, aurait consisté à raser le pavillon de la route de Fontenais et à ériger sur son emplacement un nouveau bâtiment de seize classes, vraisemblablement sur trois étages au moins. Le Gouvernement n'a pas voulu cette solution parce qu'il considère que le site en question est d'une sensibilité particulière du fait de la présence immédiate de l'église des Jésuites et de la lignée des remparts «maisonnés». Il part donc du principe que ce pavillon sera effectivement démolé et que son emplacement demeurera inoccupé ou à la disposition d'une extension éventuelle du Musée des sciences naturelles et de son jardin botanique.

– Par chance, au moment où les préparatifs liés à ce dossier étaient engagés, la municipalité de Porrentruy a fondamentalement révisé son point de vue en ce qui concerne la possession du bâtiment du Séminaire et a admis le principe d'une cession de cet édifice à l'Etat. Ainsi s'offre une chance que le Gouvernement considère comme historique de reconstituer pratiquement quatre siècles plus tard l'unité institutionnelle et fonctionnelle de l'ensemble des bâtiments construits au début du 17<sup>e</sup> siècle par les princes-évêques. La totalité des activités du Lycée cantonal actuellement éparpillées aujourd'hui sur trois sites différents se dérouleraient donc au sein de cet ensemble. Cet élément essentiel du patrimoine architectural jurassien se trouverait entre les mains d'un seul et même propriétaire, l'Etat, qui est sans doute le mieux à même d'en assumer durablement la préservation et l'entretien. Avec ses quatre niveaux susceptibles d'accueillir chacun au moins quatre salles de classe, avec ses combles susceptibles d'être aménagés, avec son vaste sous-sol excavé apte à répondre à des besoins de stockage, avec les trois étages de la Tour et en particulier avec la splendide chapelle du 18<sup>e</sup> siècle, le lycée disposerait dans le bâtiment du Séminaire d'un espace qui irait bien au-delà des seize classes retenues par le Gouvernement comme absolument nécessaires.

– Il s'agissait dès lors de trouver avec la municipalité de Porrentruy les modalités d'un accord pour la vente du Séminaire. Le conseil municipal a abordé cette négociation de ma-

nière globale avec une approche politique lucide tenant compte de l'importance pour la ville des développements envisagés aussi bien pour le Lycée cantonal que pour le Centre professionnel. Il a par ailleurs admis que la rénovation du Séminaire constituerait pour Porrentruy une charge financière considérable et que, à tout prendre, il valait sans doute mieux consentir une dépense importante pour la création de nouveaux locaux bien situés et bien appropriés pour les besoins de l'enseignement préscolaire et primaire. La négociation a donc fini par se stabiliser sur un prix de vente de 1'500'000 francs qui, aussi bien pour l'Etat que pour la commune, paraît un montant raisonnable compte tenu des divers enjeux.

– Par ailleurs, en ma qualité de responsable des affaires culturelles de ce Canton, je me dois également de veiller aux besoins du Musée des sciences naturelles. Celui-ci se trouve dans une phase d'expansion: découvertes effectuées dans le cadre des fouilles de la Transjurane, donations diverses, mise en valeur des collections actuelles, il convient manifestement d'accroître l'espace vital du musée. Cette extension pourrait être assurée, du moins dans un premier temps, par la libération pour le musée des salles actuellement affectés à la biologie dans la villa Beucler.

Si le Centre professionnel s'est rallié au programme qui a été retenu par le Gouvernement, il convient de reconnaître que le Lycée cantonal éprouve de la peine à se satisfaire du choix proposé par le Gouvernement. Les réticences portent sur les aspects suivants:

– Le programme de construction retenu par le Gouvernement constitue un premier objet de litiges. Les volumes offerts par le Séminaires sont jugés insuffisants pour répondre aux besoins du lycée; il en va de même pour l'extension proposée pour le Musée des sciences naturelles. Pour ce qui a trait au lycée, il faut se garder de toute surenchère.

Je considère donc que l'utilisation du Séminaire dans son ensemble pour les besoins du Lycée cantonal constitue une bonne mesure. En ce qui concerne le Musée des sciences naturelles, je considère que nous ne disposons pas à présent d'un recul suffisant pour apprécier ses besoins effectifs, compte tenu de l'évolution constante des découvertes effectuées notamment en liaison avec la Transjurane. Par ailleurs, une extension substantielle des volumes du musée posera inévitablement des questions de fonctionnement qui doivent être abordées en toute transparence. Dans ce contexte, l'affectation de l'ensemble de la villa Beucler aux besoins du musée me paraît une approche réaliste.

Les critiques portent également sur l'aptitude de locaux anciens comme le Séminaire à accueillir des salles destinées à l'enseignement des sciences. De telles salles ne pourraient être aménagées de manière convenable à un coût raisonnable que dans des bâtiments nouveaux. Je ne m'attarde pas trop sur cet argument qui est largement démenti aussi bien dans les salles de sciences déjà implantées au lycée que dans un nombre considérable de gymnases en Suisse qui ont été aménagés de salles de biologie tout à fait performantes dans des édifices d'un âge tout à fait vénérable.

Enfin, il existe une contestation en ce qui concerne le déroulement de la période transitoire générée par le choix du Gouvernement. Ce scénario crée effectivement une interdépendance étroite de processus de décision et de construction au niveau de la commune de Porrentruy pour la construction d'une nouvelle école primaire et au niveau de l'Etat pour l'implantation du Lycée cantonal dans le Séminaire. A la limite, le lycée ne pourrait commencer à se redéployer dans le Séminaire qu'à partir du moment où la nouvelle école primaire de Porrentruy aurait été construite. Il y aura donc à gérer au mieux une période intermédiaire qu'on espère aussi brève que possible. Cette phase de transition sera délicate dans toute les variantes; elle requerra beaucoup de soin pour léser le moins possible chacun.

Ces questions n'ont pas échappé à la commission de gestion et des finances qui en a longuement débattu et qui s'est

interrogée sur la pertinence de la variante choisie par le Gouvernement. L'arrêté soumis à votre approbation prend en compte ces inquiétudes. L'hypothèse majeure de travail demeure le choix effectué par le Gouvernement mais quelques ouvertures:

– Le crédit d'étude permettra précisément de vérifier dans quelle mesure le Séminaire est apte à remplir le cahier des charges retenu et en particulier à accueillir les locaux destinés à la biologie.

– Le groupe de concertation, dont j'avais de longue date annoncé la création, se voit en quelque sorte officialisé par la décision du Parlement et doté du mandat de proposer des solutions pour la phase transitoire et d'en évaluer les coûts. Ce groupe sera créé incessamment et comprendra non seulement des représentants de la municipalité de Porrentruy, des membres du corps enseignant du lycée, des fonctionnaires de l'Etat mais aussi des membres du Parlement au titre de diverses commissions concernées.

– L'arrêté n'exclut pas qu'en fonction des résultats de l'étude d'une part, des conclusions du groupe de concertation d'autre part, le choix proposé dans le message du Gouvernement doive être réexaminé et qu'une autre variante doive être retenue.

Le Gouvernement se rallie au nouveau libellé de cet arrêté tel qu'il a été élaboré en commission de gestion et des finances. L'adoption de cet arrêté par votre Parlement permettra d'avancer dans ce dossier, d'approfondir et de résoudre les questions posées.

Je quitte le cas particulier de l'agrandissement du lycée pour revenir au dossier dans son ensemble.

Le coût total des investissements prévus pour l'Etat au titre de ce projet se monte à 17'650'000 francs selon les estimations actuelles, dont 10'100'000 francs pour le lycée au sens le plus large et 7'550'000 francs pour le Centre professionnel. Bien évidemment, ces chiffres devront être affinés dans le cadre des études auxquelles il conviendra de procéder, une fois les principes généraux admis. Des subventions sont aussi attendues de la Confédération au titre de ce projet. Compte tenu des subventions que l'Etat recevra mais aussi de celles qu'il versera à la commune de Porrentruy, le coût effectif final de l'opération devrait redescendre à 16'50'000 francs, ce qui, vous en conviendrez, demeure une somme considérable.

En ce qui concerne le financement de ce programme, il y a lieu de rappeler que le plan financier d'investissement de l'Etat pour la période 2000-2003 réserve expressément pour ces objets une enveloppe composée de plusieurs montants d'un total de 12'250'000 francs sur le compte du Service des constructions et des domaines. C'est dire que le financement de cette entreprise empiètera aussi sur la prochaine période de planification financière qui se déploiera sur les années 2004 et 2007, ceci pour un montant de l'ordre de 5,5 millions de francs.

Pour conclure cette introduction au débat du Parlement sur ces deux crédits d'étude, je vous recommande très chaleureusement l'adoption de ces deux montants qui, dans les meilleurs délais, permettront, et ce en toute transparence, d'engager sur des bases assurées la réalisation d'un projet ambitieux.

Maintenant, pour revenir au projet d'arrêté créant un groupe de concertation chargé de gérer les conséquences de l'acquisition par l'Etat du bâtiment dit du Séminaire à Porrentruy, je répondrai de façon globale. Les dernières modifications datent d'hier pour que ce dossier soit sur vos tables, comme demandé par la CGF lors de sa séance de mercredi dernier. Il contient encore quelques inexactitudes – notamment à la page 2; c'est exact et c'est peut-être le hasard de l'informatique – qui ressemble étrangement à l'un des projets anciens. Hier, quand j'ai fait modifier le projet, on a beaucoup parlé de l'article premier parce que c'est le reflet conforme de

l'arrêté que vous devez accepter aujourd'hui et également de l'article 2 où il était stipulé que «le groupe de concertation est composé de la manière suivante» et on avait détaillé pour la municipalité de Porrentruy, pour la Communauté de l'école secondaire, pour le lycée; maintenant, nous avons retenu l'ordre alphabétique pour simplifier les choses. Et ceci pour le groupe PDC qui s'étonnait de la composition de ce groupe de concertation: il y a des hasards et je ne suis pas responsable pour la municipalité de Porrentruy (les personnes qui détiennent l'instruction publique ont changé), ni pour la Communauté de l'école secondaire (il était prévu dès le départ que ce soit le directeur), ni pour le Lycée cantonal (ce dernier a désigné ses représentants). Donc, le choix est tel et, ma foi, il faut l'accepter comme cela. De toute façon, je dirais que c'est un arrêté du Département et que le Parlement n'a pas à prendre position ce jour mais vos remarques sont les bienvenues.

Concernant l'article 3, il est clair qu'il sera encore analysé et vraisemblablement supprimé parce que l'article 1, je crois, donne le mandat à ce groupe de concertation.

Pour ce qui est de la relation entre ce groupe et la commission de gestion et des finances, il est clair que le groupe doit, dans un premier temps, remettre son rapport au Département, qui est le mandataire; ensuite, le Département, comme il l'a déjà annoncé à la CGF, transmettra ce dossier autant au Gouvernement qu'à la CGF. Cela va de soi qu'il doit y avoir une collaboration étroite.

Il y avait encore une question concernant l'article 4. Je crois que, globalement, j'ai répondu puisque le groupe collabore avec l'instance mandatée pour l'étude prévue par l'arrêté du 24 janvier. On pensait là au Département mais, comme je l'ai dit, on reverra la page 2.

Comme promis, ce rapport sera remis à la CGF et je crois qu'en toute transparence, le Parlement aura connaissance de la gestion de la période transitoire. On en a déjà longuement parlé puisque c'est un sujet extrêmement délicat. Si une autre variante doit être proposée, il y aura aussi une analyse chiffrée et vous en aurez parfaitement connaissance car il faudra revenir au Parlement pour les crédits de réalisation de ces projets.

J'espère avoir répondu de façon globale s'agissant de l'arrêté du Département.

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est adopté par 54 députés.*

*(La séance est suspendue durant vingt minutes.)*

### **8. Arrêté octroyant un crédit pour financer l'étude relative à la réalisation de l'extension du centre professionnel, à la rue de la Maltière, à Porrentruy**

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre g, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu l'article 42 de la loi du 26 octobre 1978 sur les finances de la République et Canton du Jura et des communes (RSJU 611),

arrête:

Article premier

Un crédit de 300'000 francs est octroyé au Service des constructions et des domaines.

#### Article 2

Il est destiné à financer l'étude relative à la réalisation de l'extension du Centre professionnel, Rue de la Maltière, à Porrentruy.

#### Article 3

Ce montant est imputable au budget 2001 du Service des constructions et des domaines, rubrique 460.503.00

#### Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président: Le vice-chancelier d'Etat:  
Marcel Hubleur Jean-Claude Montavon

**M. Jean-René Ramseyer** (PLR), président de la commission de gestion et des finances: Brièvement, au sujet du lycée, je me réjouis de vos déclarations de tout à l'heure, Madame la Ministre, et de votre volonté de modifier l'arrêté de votre département, qui tiendra compte de vœux de la CGF et des intervenants à cette tribune.

En ce qui concerne le Centre professionnel de Porrentruy, le crédit de 300'000 francs demandé est nécessaire pour l'étude de la construction de trois classes et de quatre laboratoires, ainsi que de cinq classes et demie pour l'antenne de la Haute école spécialisée. L'urgence de ce programme est démontrée pour bénéficier des subventions de la Confédération, qui devraient disparaître avec l'entrée en vigueur en 2003 ou 2004 de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

Notre commission insiste sur le fait que la future construction devra permettre techniquement une éventuelle extension future afin d'accueillir l'Ecole professionnelle commerciale implantée actuellement à la rue Thurmann. Cette extension pourra se réaliser sans difficulté puisque la commune de Porrentruy, propriétaire du terrain jouxtant le bâtiment actuel, est disposée à le céder à l'Etat. Elle permettra de reloger les activités implantées aujourd'hui à Régiatech SA et de développer des technologies et de nouveaux métiers. Enfin, elle autorisera l'accueil de l'antenne jurassienne de la Haute école spécialisée.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le ministre Roth et de M. Theurillat, directeur de l'établissement, la CGF, à l'unanimité, vous recommande l'acceptation de cet arrêté tel que présenté. Je profite de cette tribune pour vous dire que le groupe PLR acceptera également cet arrêté.

**M. Claude Laville** (PCSI): Bien que ce projet n'ait pas été contesté au sein de la CGF, je pense qu'il appartient quand même à la dignité d'avoir un débat aussi sur ce sujet, de façon qu'on n'interprète pas toujours que les études lycéennes sont plus importantes que les études et les projets liés à l'apprentissage et aux autres formations, raisons pour lesquelles vous me permettrez de donner un petit peu le contexte dans lequel évolue ce dossier du CPP. Je pense que le Parlement doit aussi donner un signal très clair en matière de formation de qualité dans la formation professionnelle des apprentis, des techniciens et des ingénieurs. Et c'est bien dans ce contexte-là que s'inscrit ce projet d'agrandissement.

Dans son scénario d'extension et de réorganisation des écoles cantonales sur la place de Porrentruy, le Gouvernement nous demande donc d'accepter un crédit d'étude de 300'000 francs pour le Centre professionnel de Porrentruy, à la rue de la Maltière. Je ne peux que me réjouir que ce dossier ait été accepté sans aucun problème par tous les membres de la CGF et, si j'en crois les déclarations des groupes lors du précédent arrêté, aucun d'eux ne le remet en question. Je voudrais quand même un petit peu m'attarder sur deux ou trois aspects, les motivations et l'urgence.

Tout d'abord quels sont les critères qui doivent être pris en compte lors de la réflexion? C'est l'évolution des effectifs dans les filières de la formation professionnelle. Depuis 1990, c'est-à-dire en fin de compte deux ans après l'ouverture du premier agrandissement, c'est 39% d'élèves en plus qui auront en l'an 2002 des perspectives d'utilisation du Centre professionnel, tant en apprentissage qu'en école technique et qu'en HES. Ensuite, c'est la demande croissante du monde horloger en personnel qualifié, qui faciliterait l'implantation de nouvelles entreprises dans la région. Si vous lisez la presse ce matin – et c'est la réflexion qu'on se fait ces jours avec les apprentis qui sont en train de chercher des emplois – regardez le nombre d'annonces de personnel qualifié qui est recherché; prenez le «QJ» aujourd'hui, ce n'est pas moins de quatre pages complètes d'annonces d'entreprises qui recherchent du personnel qualifié, en particulier des horlogers, des mécaniciens. Je crois qu'il est extrêmement important qu'en matière de formation, on adapte l'offre de former à la demande réelle du marché et en particulier dans l'horlogerie. Le canton de Soleure envisage de supprimer son école d'horlogerie, ce qui amène comme situation qu'Eta, à Granges, est intéressée à venir dans le Jura pour permettre de bénéficier de la main-d'œuvre qui sort de l'EHMP et un projet a été déposé par notre directeur pour étendre le nombre d'apprentis formés dans cette filière.

Les grands changements des règlements des formations techniques ont obligé également d'élargir l'offre de cours au sein de notre école.

La délocalisation de certaines activités de l'école technique et de techniciens. Vous savez qu'en matière d'école technique, le grand succès rencontré auprès des entreprises jurassiennes par les premières formations montre à l'évidence que cette formation répond à un besoin de l'industrie et que l'école a envie de coller au plus près à la demande réelle de l'industrie jurassienne, d'où certaines activités délocalisées à Porrentruy et l'occasion unique de voir implanter une HES sur le territoire de la RCJU avec, dès 2001, l'ouverture d'une classe décentralisée de la HES de Saint-Imier et de nouvelles filières de haute technologie. Il va y avoir en 2003 – j'y reviendrai tout à l'heure – selon une planification fédérale, la répartition des filières de formations HES et c'est important que nous soyons prêts.

Autre élément important: le projet de répartition financière de la Confédération qui verrait la suppression, voire une forte diminution, des subventions fédérales, postule que nous construisions assez vite ces extensions. C'est important d'être prêt rapidement puisque, comme je vous l'ai dit, en 2001, il y a une classe décentralisée, il y aura la bicantonisation de la HES de Saint-Imier (partenariat Jura-Canton de Berne) en 2002, et puis, la même année, la mise en place de la HES-BeJuNe avec une direction à Saint-Imier, toutes filières confondues, et des classes au Locle, à Saint-Imier et à Porrentruy. Comme je vous l'ai dit, la planification fédérale prévoit la répartition de ces filières en 2003 et il s'agit d'être prêt assez vite parce que, si on veut être crédible pour faire des revendications, il ne faut pas qu'on soit en manque de locaux.

De plus, comme je l'ai déjà dit, l'école technique aimerait se développer car la demande existe de la part de nouvelles filières de formations et, actuellement, la lutte est très sévère pour se voir attribuer ces filières de formations de haut niveau. L'argument de la place disponible pourrait être déterminant. Aussi, nous devons accélérer la construction. Raccourcissons au maximum les délais d'étude et de réalisation pour ouvrir, si possible, en 2003 mais au plus tard en 2004 cet agrandissement du Centre professionnel. Quelques mois de retard et c'est en termes d'années scolaires une année de perdue et peut-être une opportunité de première importance qui est ratée.

Permettez-moi encore de revenir sur le regret que le Gouvernement ait refusé de regrouper le Centre professionnel et l'Ecole professionnelle commerciale. Je pense qu'on pourrait obtenir un certain nombre de synergies en matière d'enseignement, d'investissements, en particulier d'investissements informatiques, en matière de synergie avec les formations technico-commerciales, qui prennent un pas de plus en plus grand, donc en termes de fonctionnement, ce d'autant plus qu'on prévoit un investissement de 650'000 francs pour réaménager l'Ecole professionnelle commerciale (EPC). Je trouve que, là, on a manqué de vision globale. Je l'ai déjà dit dans le débat précédent, et ce d'autant plus que cette solution était recommandée (je vous passerai les considérants) par la commission de l'Ecole professionnelle commerciale de Porrentruy qui le souhaite ardemment; nous avons reçu en CGF un courrier de son président. Mon postulat avait été accepté mais j'ai quand même le sentiment qu'il n'a pas vraiment été étudié; on l'a éludé un tout petit peu rapidement. Je pense qu'on pourrait imaginer que le Gouvernement, dans cette étude, revoie sa position parce que lui-même admet – et le ministre Roth l'a dit – que la situation idéale, en termes d'enseignement et de synergie, c'est le regroupement mais, pour des considérations d'ordre financier, il y a renoncé. En tout cas, il y a une nécessité et je crois que tous les membres de la commission se sont exprimés dans ce sens-là, à savoir que l'extension prévue ne soit pas un projet bloqué mais permette une extension rapide si le Gouvernement revenait à des meilleurs sentiments.

Je voudrais en tout cas, chers collègues, vous remercier au nom de tous ces apprentis et de ces étudiants de haute volée qui sont formés dans le Jura pour l'acceptation de ce crédit d'étude et j'invite les services de l'administration à faire diligence.

**M. Charles Froidevaux** (PDC), président de groupe: Sur ce deuxième arrêté soumis à notre approbation, soit celui concernant le crédit d'étude relatif au projet d'extension du Centre professionnel de Porrentruy, le groupe démocrate-chrétien entre en matière sans réserve. Le projet présenté démontre à l'évidence que l'extension projetée, là aussi, est indispensable. Je serai bref.

Les trois grands axes du programme de construction qui nous est proposé peuvent schématiquement être présentés et résumés ainsi:

1° répondre aux besoins déjà anciens du Centre professionnel de Porrentruy, qui est à l'étroit;

2° profiler le Centre professionnel vers de nouvelles professions;

3° le propulser dans le domaine tertiaire de type HES.

Comparé au projet d'extension du lycée, dont nous avons discuté il y a quelques instants, il n'y a pas de complications particulières à redouter dans le traitement de ce projet-ci. Aucun obstacle majeur ne devrait retarder sa réalisation, pas même l'achat de terrains sis en zone d'utilité publique que la commune de Porrentruy est disposée à vendre, à un prix toutefois encore à déterminer. Et, ici, surtout, il n'y a pas de période transitoire à gérer.

Une seule remarque en forme de souhait, dans l'optique de cette nouvelle construction: le groupe PDC, dans le cadre de la politique de développement durable du Jura, souhaiterait que soit étudié la possibilité de réaliser un bâtiment répondant au label «Minergie». Nous aurions ainsi l'assurance que le maximum d'économies d'énergie aura été réalisé lors de cette construction.

En conclusion, je dirai donc que le projet présenté est clair, bien ficelé et qu'il répond aux besoins du Centre professionnel identifiés à ce jour, de sorte qu'il a été accueilli très favorablement par le groupe démocrate-chrétien, qui accepte son entrée en matière ainsi que l'arrêté octroyant le crédit d'étude de 300'000 francs.

**M. Henri Loviat (PCSI):** Certainement que personne ne contestera la nécessité de pouvoir mettre à disposition de nos enfants des infrastructures dignes de ce nom afin de leur permettre d'effectuer leur formation professionnelle dans les meilleures conditions possibles. Tout le monde s'accorde à dire que cette étape est éminemment importante dans la vie d'une jeune fille ou d'un jeune homme puisque, après une formation de base durant la scolarité obligatoire, c'est plus de quarante ans de carrière professionnelle qui se jouent pour ceux qui ont choisi cette voie. En outre, il n'est certainement pas inutile de rappeler ici le fait que notre système de formation professionnelle est reconnu comme un des meilleurs dans le monde entier puisqu'il permet d'acquérir des connaissances théoriques et de les mettre en pratique directement sous surveillance d'un maître d'apprentissage.

Il faut aussi se rendre compte que, de plus en plus souvent, une carrière professionnelle ne se bâtit plus sur une seule formation mais sur deux, voire plus. Toutefois, toutes les formations sont évolutives. Les profondes mutations dans le monde du travail actuel en sont des preuves indubitables. Il est pratiquement certain que cette évolution se poursuivra ces prochaines années, en parallèle avec celle de la technologie. En fait, on demande de plus en plus aux apprentis de la technologie de pouvoir justifier des connaissances commerciales toujours plus approfondies et réciproquement. Après des années de complète ségrégation, le rapprochement des formations techniques avec les formations commerciales nous semble tout à fait pertinent, il est même devenu indispensable, voire incontournable. L'avenir est certainement à des formations technico-commerciales à différents niveaux. A titre d'exemple, je vous citerai ce qui m'est particulièrement bien connu. Dans ma profession, il y a quelques années, notre entreprise employait près de trente comptables; aujourd'hui il n'y en a même plus une dizaine. Le service est presque toujours aussi grand mais nous avons beaucoup moins besoin de comptables pour saisir des écritures, le transfert des données est presque totalement automatisé. Par contre, nous avons plus besoin de personnes capables de définir des interfaces entre les différentes applications, des contrôleurs de gestion, des gestionnaires de projets, de risques et autres planificateurs d'entreprise. Bref, des gens qui, avec des bases commerciales, sont capables de parler technique et de définir les besoins spécifiques et toujours plus pointus de la profession et ce, dans n'importe quelle branche.

Sachez encore qu'une modification de la loi sur la formation professionnelle est en cours au niveau fédéral. Elle devrait entrer en vigueur en 2003 et prévoit, entre autres, la suppression de subventionnement des infrastructures pour la formation professionnelle. Il s'agit donc de bien penser l'avenir de nos écoles professionnelles et de ne pas tarder. C'est pourquoi nous demandons que, dans le cadre de l'étude qui sera entreprise, on tienne compte de l'Ecole professionnelle commerciale de Porrentruy. Il ne faudrait pas répéter les erreurs commises à Delémont. En effet, compte tenu de l'orientation décrite des formations commerciales vers le technico-commercial, il eut été de bon aloi de créer un centre professionnel digne de ce nom en Dozière en regroupant les écoles professionnelles artisanales et commerciales afin de permettre l'émergence de synergies propices à l'émulation de nouvelles connaissances et formations dans ce domaine. De plus, en fonction des effectifs, cette solution aurait peut-être permis de retirer ces verrues de container, hautement inconfortables, installées provisoirement à la rue de l'Avenir il y a bientôt un siècle. Evitons cette même erreur à Porrentruy.

Je crois savoir qu'un montant de 650'000 francs est prévu pour la rénovation du bâtiment de la rue Thurmann. Avant d'entreprendre ces travaux, il serait sage d'étudier son implantation définitive. Le montant prévu pourrait alors servir à la réaffectation de ce bâtiment ou au financement du regroupement des écoles professionnelles à la Maltièrè.

Il y a 130 apprentis à Porrentruy dans le bâtiment sis à la rue Thurmann 12; à la rentrée 2001, il seront 160, 160 jeunes femmes et jeunes hommes dans ce bâtiment alors qu'il n'y a ni cafétéria, ni salle séparée pour permettre au fumeur d'en griller une! Si ces inconvénients sont atténués en été, en hiver c'est la gabegie. Sont-ce là toutes les infrastructures qu'on réserve aux employés de commerce?

Comme nous le verrons à un point suivant de notre ordre du jour, les écoles professionnelles de Porrentruy et de Delémont fonctionnent à pleine satisfaction depuis tantôt deux ans sur deux sites. De fait, on peut s'attendre à ce que, en certaines occasions, il soit demandé à des élèves aussi proches de Porrentruy que de Delémont de se déplacer à Porrentruy afin de former des classes complètes. Il nous semble qu'en tel cas, il devraient pouvoir disposer d'au moins un coin-repas pour le midi puisqu'ils ne peuvent rentrer chez eux et qu'en apprentissage on ne touche pas des jetons de présence pour aller manger au restaurant.

Nous sommes d'avis que le regroupement des écoles professionnelles à Porrentruy est indispensable et qu'il est donc absolument nécessaire de fournir aussi aux apprentis de cette branche une infrastructure de qualité. Je termine en demandant encore que l'on réfléchisse à la réaffectation du bâtiment sis à la rue Thurmann 12. Je ne doute pas que les besoins en locaux pour la formation, la culture, le lycée ou autre ne sont pas encore tous comblés à Porrentruy.

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est adopté par 51 députés.*

#### **9. Interpellation no 595 (réponse) A propos des locaux du Lycée cantonal et de l'extension du Musée jurassien des sciences naturelles Michel Juillard (PLR)**

**Mme Anita Rion**, ministre de l'Education: Le fait que le Lycée cantonal ait besoin de nouveaux locaux pour remplacer l'actuel pavillon de Fontenais, pour répondre à l'accroissement du nombre de classes et d'élèves, pour faire face aux contraintes spécifiques à l'introduction de la nouvelle organisation des études lycéennes et pour doter cet établissement de salles appropriées pour l'enseignement des sciences, en particulier de la biologie, n'est pas contesté. C'est dans cette perspective que le Gouvernement, avec l'appui des divers services concernés, a procédé à de nombreuses études qui, après de mûres réflexions, l'ont conduit à adresser au Parlement la proposition de ce jour.

Cette proposition consiste dans l'extension du Lycée cantonal dans le seul bâtiment du Séminaire qui, sur ses quatre étages, offre l'équivalent de seize unités de classe auxquelles il convient d'ajouter les trois étages de la tour, les importantes possibilités d'aménagement dans les combles et un sous-sol entièrement excavé. Elle permet également un agrandissement du Musée jurassien des sciences naturelles qui peut se déployer dans l'ensemble de la villa Beucler.

Par souci de transparence, le document remis aux membres du Législatif évoque divers autres scénarios envisagés puis abandonnés par le Gouvernement. La variante dite «no 5» propose d'ajouter à ce réaménagement du Séminaire la construction, sur l'emplacement actuel du pavillon de Fontenais, d'un édifice à un seul niveau comprenant six classes pour l'enseignement de la biologie. Cette solution entraîne évidemment une hausse des coûts, évaluée à environ 1,5 million de francs.

L'interpellateur estime que le projet proposé par le Gouvernement ne répond pas de manière appropriée aux be-

soins du lycée et qu'il ne prend pas en compte la nécessité d'une extension du Musée des sciences naturelles. Elle considère également comme insuffisante la variante 5 parce que, si elle accorde au lycée toute l'extension revendiquée par le corps enseignant, elle ne résout pas les problèmes du musée. Le texte soumis suggère donc une variante supplémentaire qui comprendrait l'affectation au Lycée cantonal du bâtiment du Séminaire, avec une transformation dite légère, et la construction, sur le site du pavillon de Fontenais, d'un édifice de deux étages avec sous-sol permettant de dispenser l'enseignement de la biologie du lycée, de créer un auditoire de 200 à 300 places commun au lycée et au musée et de donner à ce dernier des locaux de travail et de stockage ainsi qu'une salle d'exposition.

De manière liminaire, le Gouvernement avoue sa perplexité devant cette nouvelle inflation de revendications. On parle ainsi d'un auditoire «de 200 ou 300 places» comme si 100 places de plus ou de moins n'avaient aucune incidence sur les coûts. On évoque un investissement global de «20 ou 25 millions» comme si la différence entre ces deux chiffres était sans conséquence pour les contribuables.

Pour ce qui a trait aux besoins éventuels du musée, il convient de relever que personne ne dispose aujourd'hui d'une vue d'ensemble suffisante pour définir les besoins effectifs de cette institution en fonction d'une conception globale qui tienne compte des fonds actuels, de découvertes récentes mais aussi de trouvailles ou de dons encore à venir et qui intègre aussi bien les frais d'investissement à consentir que les budgets d'exploitation qui en découleraient. Par ailleurs, les questions liées au développement du Musée des sciences naturelles devraient être considérées dans une perspective plus globale de l'ensemble des problèmes relatifs à la promotion des divers musées jurassiens.

Le Gouvernement répond donc comme il suit aux cinq questions posées:

1. Les raisons qui conduisent le Gouvernement à proposer au Parlement de limiter à la réutilisation optimale du Séminaire l'extension du Lycée cantonal sont largement évoquées dans le rapport remis au Législatif. On précisera simplement que l'état actuel du bâtiment du Séminaire rend illusoire l'idée d'une «transformation légère». Par ailleurs, il n'existe aucune contre-indication technique ni pratique à l'installation de salles de biologie dans le bâtiment du Séminaire.

La solution «simple et consensuelle» que l'interpellation évoque implique en réalité une explosion des investissements: elle est donc susceptible de retarder d'autres projets dont la nécessité n'est pas moins démontrée. La motion no 644 du groupe socialiste déposée le 15 novembre 2000 entend précisément faire en sorte que les besoins d'établissements situés à Delémont tels que l'Ecole supérieure de commerce, l'Ecole professionnelle commerciale, l'Ecole de culture générale, l'Ecole de soins infirmiers puissent aussi être satisfaits dans un avenir raisonnable.

2. Contrairement à ce qu'affirme l'interpellation, la nouvelle organisation des études gymnasiales en Suisse n'a pas occasionné d'importants investissements immobiliers dans les cantons. La réglementation suisse à ce propos ne pose d'ailleurs à ce sujet aucune exigence.

3. La question n'est pas de savoir si un district donné «mérite» ou non tel ou tel investissement mais de démontrer que cet investissement correspond à des besoins avérés d'une part, aux moyens financiers et aux autres tâches de l'Etat d'autre part.

4. Le développement du Musée des sciences naturelles constitue sans aucun doute une perspective prometteuse. Celle-ci nécessite cependant des études très approfondies qui font actuellement défaut.

5. Le Gouvernement est à priori réservé à l'égard de la création d'un nouveau musée consacré spécifiquement à la paléontologie. Il estime donc que les pièces paléontologi-

ques découvertes dans le cadre des fouilles liées à la Transjurane devraient, à terme et dans des conditions encore à définir, enrichir les collections d'un musée existant, en première hypothèse, celles du Musée des sciences naturelles. Cette éventualité rend plus nécessaire encore un recul suffisant dans l'approche des besoins en locaux du Musée des sciences naturelles et des autres musées.

**M. Michel Juillard (PLR):** Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

*(Cette requête est agréée par plus de douze députés.)*

**M. Michel Juillard (PLR):** Quand j'étais assis sur les bancs d'écoles, il y a maintenant quelques années... mon professeur d'histoire m'a appris une chose qui m'est fondamentalement restée et qui était une des politiques fondamentales des rois de France: gouverner, c'est prévoir. Lorsque j'ai fait mes études, j'ai appris une deuxième chose extrêmement importante, c'est que, dans la vie, il faut s'ouvrir sur la notion d'adaptation. Celui qui ne s'adapte pas n'évolue pas.

Je suis très content de la discussion de tout à l'heure dans le cadre du premier arrêté que nous avons voté. Pourquoi? Et bien parce qu'il montre que les députés ont une vision nettement plus intelligente, en ouvrant la porte sur des variantes supplémentaires, que le Gouvernement qui ne prévoyait qu'une seule variante possible.

Au niveau de la variante qui a été proposée par le Gouvernement, il est clair qu'elle peut satisfaire en partie les besoins du lycée; je dis bien en partie. Mais l'étude que nous avons menée dans l'établissement montre qu'elle n'est pas suffisante et il sera donc nécessaire que le groupe de concertation puisse démontrer ce que je viens de dire par une étude objective et comparative de la variante gouvernementale et de la ou des variante(s) que le groupe de concertation sera amené à étudier.

Les revendications du lycée ne sont pas des revendications qui évoluent d'un jour à l'autre à la hausse. Je vous rappellerai simplement qu'en 1990, les maîtres du lycée ont rendu un rapport de plus de quarante pages sur ce qui allait se passer dans le développement des sciences expérimentales et, ce que nous souhaitons à l'époque, c'était de développer une «Maison des sciences expérimentales» au lycée, regroupant les trois sciences (biologie, chimie, physique) dans un même bâtiment. Et nous avons déjà esquissé l'idée que ce bâtiment s'érige à l'emplacement du pavillon de la route de Fontenais et qu'il soit mis en liaison avec le Musée jurassien des sciences naturelles, qui est en relation avec le Lycée cantonal depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Ce n'est donc pas quelque chose de nouveau.

On parle aujourd'hui de «Jura Pays ouvert». Nous avons tous adhéré à cette idée. «Jura Pays ouvert» veut une augmentation de la population. Nous voulons également que la région qu'est l'Ajoie ne se vide pas de sa population et puisse quand même utiliser certaines potentialités dans le domaine touristique puisque c'est l'un des vœux du nouveau plan directeur cantonal que de donner des priorités aux régions et l'Ajoie serait, dans ce contexte-là, une région plutôt culturelle qu'économique. Or, l'ouverture vers «Jura Pays ouvert», vers un développement culturel de l'Ajoie pourrait très bien se faire dans le cadre d'une muséologie dynamique, qui est demandée par toutes les personnes qui s'intéressent aujourd'hui aux sciences naturelles. Les autres musées de Suisse et les autres cantons suisses l'ont bien compris puisqu'ils ont donné des moyens aux différents musées des sciences naturelles à Fribourg, à Neuchâtel ou à Genève de se développer dans ce sens et ça marche. Il y a actuellement des expositions itinérantes qui tournent à l'intérieur de notre pays, qui se développent en Europe, avec le concours d'institutions, notamment de la Communauté européenne et sur-

tout avec la France et la Belgique, et qui permettent des ouvertures très importantes. Les musées sont visités, ils sont le centre d'activités culturelles tout à fait nouvelles et je pense qu'avec le Musée jurassien des sciences naturelles, qui est le seul musée cantonal actuellement financé et régi par le Canton, il y aura là des possibilités très intéressantes. Mais encore faut-il aller dans le sens de cette muséologie dynamique. Et nous la souhaitons depuis 1990 et non pas depuis 1995, ni depuis 1999, mais depuis 1990. Que va-t-il advenir si on attend encore des années avant de se prononcer et de prendre le taureau par les cornes? Et bien, vous le savez très bien, on laisse le monde et, comme l'a dit ce matin notre collègue Laville, on ne peut pas revenir devant le Parlement toutes les cinq minutes avec un projet qui alourdit les coûts et qui ne va pas solutionner les problèmes dans leur entité.

Le sens de mon interpellation est clair, simple et précis. Je souhaitais que le Gouvernement étudie une solution globale pour tenter de satisfaire tout le monde. Je ne demande pas que ce soit fait dans les cinq minutes mais que le sens de ce propos soit bien compris et que l'on puisse, sur une période qu'on peut définir, arriver à une solution qui satisfasse tout le monde. Alors quelle est-elle?

Il y a urgence dans la satisfaction des besoins du lycée. C'est clair et tout le monde le sait. Les nouvelles études gymnasiales ont engendré des options complémentaires, spécifiques. Dans ces domaines, les élèves se plaisent; ils veulent participer, dans leur formation, à une certaine acquisition de données dans les domaines scientifiques; il faut leur donner cette possibilité. Et on l'a vu encore hier après-midi, on avait des élèves pour l'option complémentaire; et bien, je m'attendais à voir deux classes arriver; et bien, on en a eues pratiquement cinq! Cela veut dire que si tous ces élèves veulent suivre une option complémentaire en biologie, je vous dis franchement qu'on ne sait pas où on va les mettre parce qu'on n'aura pas la place. On a des options complémentaires qui augmentent, on a des options spécifiques qui, elles sont déjà décidées et qui sont importantes puisqu'on a quatre classes en parallèle; cela va nous poser d'énormes problèmes; il y a donc urgence.

S'il y a urgence pour la biologie, il y a aussi urgence pour d'autres branches qui n'ont pas non plus les locaux nécessaires vu la disparité qui se fait maintenant dans les options. C'est un choix politique que le RRM, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est un choix politique qui a été décidé par la Confédération et les cantons doivent l'appliquer; donc, on devra bien y passer. Je voudrais qu'on fasse l'amalgame de tous ces problèmes et qu'on trouve une solution globale. Je suis très satisfait de la décision du Parlement dans ce domaine. Cela va aller très bien.

Pour ce qui concerne l'auditoire, alors il faut être clair: toutes les écoles du Canton ont un auditoire, le lycée cantonal n'en a pas. Il a l'église des Jésuites mais allez-y une fois avec un groupe de 100 ou 150 personnes et passez-y un film; vous voulez voir ce que cela vous pose comme problèmes; on ne peut pas obscurcir les fenêtres, il n'y a pas d'écran, il n'y a pas de système pour faire des projections organisées. Donc, on ne peut pas travailler correctement. Il faut, pour une école qui a plus de 600 élèves, une salle pour 200 à 300 personnes. Là aussi, je suis d'accord qu'il faut faire une étude; quel en sera le coût? Je ne suis pas architecte, je ne suis pas décideur en matière financière pour mettre les choses en ordre mais je sais que ces besoins-là, tout le monde les a. Les gens du lycée ont ce besoin; il faut donc quand même l'étudier. On ne peut pas en faire fi et dire: «un auditoire, non, non, c'est du rêve, vous en voulez trop, vous faites de la surenchère.» Ce n'est pas vrai, 1990, la demande d'auditoire est déjà comprise en 1990. J'aimerais qu'on essaie de réfléchir une fois pour toutes et qu'on prenne le problème dans sa globalité et qu'on dise «bon, il est là, on ne peut pas le nier». Les revendications vont arriver; si on ne les

satisfait pas aujourd'hui, il y aura toujours du mécontentement et puis il y aura sans arrêt des revendications. Alors, essayons de prendre ce projet dans sa globalité, de l'analyser et de trouver des solutions qui peuvent se planifier dans le temps. S'il y a un problème financier (je suis bien conscient qu'il y en a un), qu'on essaie de le solutionner dans le temps et qu'on ne dise pas aujourd'hui qu'on fait tout mais au moins qu'on prenne l'option de satisfaire ces besoins. Tel était le sens de mon interpellation.

Pour ce qui est de la muséologie, je voudrais encore attirer votre attention sur une chose, c'est qu'aujourd'hui...

**Le président:** Monsieur le Député, il faut clore!

**M. Michel Juillard (PLR):**...oui... dans l'ensemble des discussions, on voit qu'il y a un changement dans la mentalité de l'enseignement; on a des choses nouvelles dans l'enseignement. Dans la muséologie, c'est la même chose. La muséologie statique est morte; les gens vont voir une fois un musée, ils n'y retourneront pas. S'il y a de l'animation dans un musée, s'il y a des expositions thématiques, s'il y a des conférences, les gens viennent. Alors je souhaite que ce Parlement prenne conscience de tous les éléments qui se trouvent dans l'interpellation ou dans mes propos de ce jour et que l'on puisse, dans les années qui viennent, solutionner – le problème – peut-être selon la politique des petits pas de M. Kissinger – pour arriver un jour à faire un grand pas pour le canton du Jura.

#### 10. Question écrite no 1541

**Ordonnance fédérale en matière d'éducation physique à l'école: la troisième heure de gymnastique est-elle accessible à tous les Jurassiens?**

**Benoît Gogniat (PS)**

Depuis 1972, la législation fédérale en matière d'éducation physique dans les écoles primaires et secondaires I et II, a établi le principe de l'obligation des trois heures hebdomadaires. Cependant, plusieurs cantons, dont le Jura, ont remis en question ce principe, en interprétant la loi fédérale. En effet, les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> de l'école secondaire du canton du Jura ont deux heures hebdomadaires à l'horaire au lieu de trois. La conformité au droit fédéral du système jurassien serait garantie par les activités sportives complémentaires organisées par l'école (camps de ski, journées sportives, etc.). Ces activités seraient sensées compenser le déficit en 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année.

Or, dans le but de clarifier la situation, le Conseil fédéral vient de réviser partiellement l'ordonnance concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports. Loin de rassurer sur la conformité du système jurassien, le contenu de la nouvelle ordonnance soulève des doutes. Si la nouvelle ordonnance tolère effectivement la prise en compte partielle d'activités complémentaires, elle précise en revanche clairement les conditions requises et maintient fermement le principe des trois heures hebdomadaires d'éducation physique. Entre autres, l'ordonnance précise que les activités complémentaires ne peuvent être prises en compte que pour moitié et qu'à raison de quatre heures maximum par jour. Elles doivent être déclarées obligatoires et figurer dans la grille d'horaires. A l'heure où un projet de nouvelle grille d'horaires dans les écoles secondaires est en consultation et dès lors qu'il semble bien que les élèves continueront d'avoir deux heures en 7<sup>e</sup> et en 8<sup>e</sup>, il nous semble qu'à plusieurs titres, le système jurassien, non seulement paraît peu conforme au droit fédéral, mais, en plus, pénalise certains élèves dans leur droit à bénéficier d'activités sportives en suffisance.

Aussi, le Gouvernement est-il prié de répondre aux questions suivantes:

1. Par la prise en compte des camps de ski, des journées sportives et des autres activités complémentaires mises en place, l'offre en 7e et en 8e correspond-elle bien, dans toutes les écoles jurassiennes, à trois heures hebdomadaires au total?

2. Les activités complémentaires sportives offertes en 7e et en 8e sont facultatives. Comment justifier alors qu'elles puissent être comptabilisées pour tous les élèves?

3. Certaines activités complémentaires sportives offertes en 7e et en 8e sont largement payantes. En effet, les familles sont lourdement sollicitées financièrement lors des camps sportifs, en particulier lors de camps de ski. Elles sont de plus en plus nombreuses à refuser d'inscrire leurs enfants à des camps souvent pour de simples raisons financières. Si les heures offertes dans ce cadre doivent pouvoir être comptabilisées comme heures d'éducation physique, comment le Gouvernement peut-il justifier le fait que ces activités, en grande partie payantes, puissent satisfaire le principe de l'école obligatoire et gratuite?

4. Plus généralement, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour rendre conforme le système jurassien au droit fédéral et pour rendre l'offre en éducation physique équitable et accessible pour tous, sans créer d'inégalités.

#### Réponse du Gouvernement:

La récente révision de l'ordonnance fédérale concernant l'encouragement de la gymnastique et du sport a été conduite en étroite concertation avec les cantons. Ces derniers sont en effet souverains en matière d'instruction publique, en particulier dans le domaine de la scolarité obligatoire. L'éducation physique et sportive faisant partie intégrante de la mission de l'école, il est en effet quelque peu étonnant que la Confédération prétende continuer de légiférer en la matière. Les modifications apportées par le Conseil fédéral tendent à assouplir la norme des trois leçons hebdomadaires établie sur des bases juridiques aléatoires en 1972. Le fait de pouvoir désormais, pour l'application de cette norme, prendre en compte les activités sportives dispensées de manière intensive sous forme de journées ou de semaines complètes procède précisément de la demande des cantons. En réalité, le poids réel de l'éducation physique et sportive dans le parcours de formation des élèves ne saurait se limiter à la simple comptabilité du nombre de leçons dispensées dans cette discipline.

Pour l'immédiat, le Département de l'Éducation ne dispose pas d'un inventaire exhaustif de ces activités intensives actuellement offertes dans des écoles qui, au demeurant, jouissent d'une large autonomie due à leur statut communal ou intercommunal. Il ne possède pas non plus d'indications précises sur le taux de participation effectif des élèves à ces manifestations pas plus que sur la contribution financière exigée des familles. Il part cependant du présupposé que la très grande majorité des élèves concernés bénéficient de ces mesures et que les coûts exigés à ce titre demeurent à un niveau aussi modeste que possible. Au demeurant, la loi scolaire, à son article 8, alinéa 3, admet, dans ces cas déterminés, certaines entorses au principe fondamental de la gratuité. A ce stade, le Gouvernement estime que les pratiques actuelles en la matière respectent aussi bien l'ordonnance fédérale en ce qui concerne l'ampleur réservée à l'enseignement de l'éducation physique que la loi scolaire pour ce qui a trait au respect général de la gratuité de la scolarité obligatoire publique. Il a cependant prié le Département de l'Éducation d'effectuer une étude sur ces divers éléments dans le courant de 2001.

A l'occasion de cette question écrite, le Gouvernement tient à rappeler brièvement tous les efforts qui sont consentis afin de promouvoir la pratique de l'éducation physique et sportive: construction et rénovation d'installations liées à la

pratique du sport, introduction de nouveaux moyens d'enseignement, offre de formation continue à l'usage des enseignants en charge de l'éducation physique et sportive, engagement d'un coordinateur de l'éducation physique et sportive, large éventail de prestations de l'Office des sports, introduction des structures Sport-art-étude, etc. L'inventaire n'est sans doute pas exhaustif; il montre cependant l'ampleur réelle des efforts consentis dans ce domaine, des efforts qui vont sans doute bien au-delà des exigences de base posées par la législation fédérale.

**M. Benoît Gogniat (PS):** Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

*(Cette requête est agréée par plus de douze députés.)*

**M. Benoît Gogniat (PS):** Je ne suis pas satisfait sur trois points. Brièvement, le premier. Cette troisième heure est-elle dans les faits accessibles à toutes et à tous? Je n'ai pas eu véritablement de réponse. Deuxièmement, l'aspect financier est peu considéré dans cette réponse. Troisièmement, dire que l'Etat jurassien fait déjà beaucoup pour le sport est un argument peu opportun en la circonstance. Je reprends dans le détail.

Premièrement, tous les élèves, en septième et en huitième, ne se voient pas offrir trois heures de gymnastique. Cela, j'en suis convaincu.

Deuxièmement, l'aspect financier. Pour beaucoup de familles, les propos suivants, comme il est dit dans la réponse que «les coûts exigés à ce titre demeurent à un niveau aussi modeste que possible», dans le cas des camps de ski, pour des familles avec plusieurs enfants concernés par exemple, les coûts ne sont pas modestes, je peux l'affirmer. Et c'est faire peu de cas des soucis financiers de certaines familles.

Troisièmement, dans le détail toujours, l'argumentation comme quoi l'Etat jurassien fait beaucoup pour le sport. Sachez que je suis le premier à le relever très régulièrement, chaque fois que je le peux. Il est vrai que le canton du Jura est en train, notamment avec sa structure «Sport-art-étude» de devenir un centre de compétences en matière sportive et c'est à saluer. Mais avec la problématique de la troisième heure, ce n'est pas le sport d'élite qui est concerné mais le sport pour tous. Ici, je crois que l'on touche en fait à un aspect important qui est celui de la prévention en matière de santé publique. C'est à l'adolescence que des habitudes s'instaurent. Je refuse de négliger la quantité d'heures d'éducation physique, sous quelque forme que ce soit, offertes aux élèves de septième et de huitième années. Ces heures sont l'occasion de se défouler. C'est un exutoire important dont l'importance, à cet âge, est primordiale. La réponse à ma question ne me satisfait pas. Elle m'inquiète plutôt.

Pour terminer, je citerais cet extrait de la Convention internationale sur les Droits de l'Enfant: «Tous les enfants ont droit, premièrement, au plus haut niveau de santé; deuxièmement, à un enseignement scolaire gratuit et obligatoire pour leur développement cognitif et physique; troisièmement, au repos et au temps libre, aux jeux et à la détente.»

#### 11. Modification de la loi sur la formation professionnelle (première lecture)

Message du Gouvernement

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement a l'honneur de vous soumettre le projet de constitution d'une école professionnelle commerciale unique sur deux sites en vous recommandant de l'accepter.



A titre préliminaire, il convient d'observer que les termes désignant des personnes s'appliquent aux femmes et aux hommes.

### 1. Introduction

Suite au départ simultané des deux titulaires, le Gouvernement jurassien nommait le 28 juin 1995 les nouveaux directeurs des Ecoles professionnelles commerciales de Delémont et Porrentruy (EPCD + EPCP), pour une durée limitée à quatre ans, dans l'attente des résultats de la réforme administrative.

Au terme de cette période, le Gouvernement nommait un seul directeur pour les deux écoles et demandait à un groupe de travail interne de préparer la deuxième étape, soit la constitution d'une école unique sur les deux sites de Delémont et Porrentruy.

La décision que nous vous proposons de prendre consiste à passer d'une seule direction pour les deux écoles à une école unique sur deux sites, soit la réalisation de la deuxième étape.

### 2. Situation actuelle

Conformément aux dispositions légales, les deux écoles professionnelles commerciales de Delémont et Porrentruy remplissent actuellement trois missions précises:

#### a) La formation de base des apprentis:

- employés de commerce à Delémont et Porrentruy,
- vendeurs à Delémont et Porrentruy,
- gestionnaires de vente à Delémont,
- maturité professionnelle commerciale intégrée à l'apprentissage à Delémont,
- maturité professionnelle commerciale post-CFC (une année à plein temps après l'apprentissage) à Porrentruy.

Le nombre d'apprentis en cours est actuellement d'environ 290 à Delémont et 130 à Porrentruy, soit 420 au total.

#### b) Le perfectionnement professionnel dans le secteur tertiaire sous l'égide du centre d'émulation commerciale (CE-COM)

Les cours de perfectionnement professionnel et de formation continue sont suivis annuellement par environ 800 personnes sur les deux sites de Delémont et Porrentruy. Cette fréquentation, accompagnée d'une diversification de l'offre de cours, est en augmentation constante.

#### c) La formation pour les demandeurs d'emploi dans tous les secteurs

Dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle, les écoles professionnelles collaborent étroitement avec le Service des arts et métiers et du travail et proposent un programme large de formation pour les demandeurs d'emploi dans les secteurs du commerce, des langues et de la gestion des ressources humaines. Ce programme est dispensé à environ 400 personnes par année.

### 3. Incidences

Les deux écoles sont actives dans le secteur tertiaire mais évoluent dans le sens d'une nouvelle réglementation des professions commerciales et par ailleurs, dans la direction complémentaire d'un développement du secteur technico-commercial. Dans cette perspective, la taille de l'Ecole professionnelle commerciale de Porrentruy devient critique. Une école sur deux sites permettra de mieux maîtriser la fluctuation des effectifs des apprentis tout en maintenant une offre de formation de proximité. Par conséquent, il paraît judicieux et rationnel de lier les deux écoles dans un concept de développement intégré.

La direction unique des deux écoles mise en place par le Gouvernement depuis le 1<sup>er</sup> août 1999 permet d'ores et déjà de constater que la voie de la forte collaboration préconisée est pertinente.

Pratiquement, le fait de créer une seule école sur deux sites implique les modifications et adaptations suivantes:

#### a) Au plan financier

Sur la base des effectifs actuels, le regroupement des apprentis des deux écoles préalablement à la détermination du nombre de classes permettra de faire l'économie de trois classes. Cette opération aboutit à une économie financière annuelle de 60'000 francs par classe. Dans le secteur administratif, les économies réalisées seront négligeables.

De plus, une gestion commune renforcée induira des économies d'échelle en matière d'offre de formation, d'acquisition d'équipements, de gestion croisée de la formation continue et des activités parascolaires. Il est cependant difficile de chiffrer ces économies sur la base de données encore incomplètes.

#### b) Au niveau du corps enseignant

Le domaine d'activité des enseignants en place s'élargit aux deux sites, dans le cadre d'une meilleure gestion des ressources humaines et des compétences particulières disponibles. Toutefois, l'objectif n'est pas d'imposer des déplacements aux enseignants mais d'obtenir une mobilité raisonnable et maîtrisée en cas de nécessité.

Nous rappelons que deux types d'enseignants sont engagés dans le domaine de la formation professionnelle:

- les maîtres permanents: ce sont les personnes disposant d'une formation pédagogique reconnue, qui font profession de l'enseignement et sont nommées par le Gouvernement à un poste créé par ce dernier;
- les maîtres auxiliaires: ce sont les personnes qui ne disposent pas d'un poste au sens de la définition précédente; ils sont nommés par la commission de surveillance de l'école.

L'enseignement sur deux sites concernera essentiellement quelques maîtres auxiliaires. Ils sont tous au bénéfice d'un contrat de travail valable pour une année scolaire complète. Leurs contrats seront modifiés afin de leur permettre d'enseigner en cas de besoin sur les deux sites.

Si des enseignants nommés à titre permanent sont amenés à devoir se déplacer d'un site à l'autre, pour des raisons d'efficacité, une indemnité de déplacement, fixée selon les mêmes critères que pour les fonctionnaires, leur sera octroyée.

A l'avenir, la décision d'engagement de tous les nouveaux enseignants précisera que la personne nommée est susceptible d'enseigner à Delémont et Porrentruy.

#### c) Commission de surveillance

En vertu des dispositions de la loi cantonale sur la formation professionnelle (RSJU 413.11), il existe une commission par école professionnelle commerciale. Ces deux commissions sont composées de sept membres chacune.

La nouvelle structure juridique de l'établissement implique la nomination d'une seule commission de surveillance nommée par le Gouvernement, qui veillera à une répartition géographique équilibrée de ses membres, conformément au nouvel alinéa 4 de l'article 44 du projet de modification de la loi cantonale sur la formation professionnelle (RSJU 413.11).

L'ordonnance sur les commissions de surveillance des écoles et des centres professionnels et sur la commission cantonale de coordination de la formation professionnelle du 17 décembre 1991 (RSJU 413.231) précisera que la commission de surveillance de l'EPCD+P devra s'assurer du maintien de l'équilibre existant entre les deux sites.

#### d) Elèves et apprentis

##### – Formation de base

Actuellement, cinq voies de formation sont offertes par les deux EPC:

- CFC d'employé de commerce: EPCD et EPCP,
- CFC d'employé de vente: EPCD et EPCP,
- CFC d'employé gestionnaire de vente: EPCD,

- Maturité professionnelle commerciale intégrée: EPCD,
- Maturité professionnelle commerciale post CFC: EPCP.

La réforme de la formation commerciale de base, en projet avancé au plan fédéral, produira des effets concrets dès 2003 déjà. Dans ce contexte, la formation en filière employé de bureau sera revitalisée par l'acquisition de nouvelles compétences techniques alors que la filière employé de commerce s'enrichira de compétences dans les domaines des langues, de l'organisation et de la gestion notamment. Cette refonte de la formation entraînera une gestion plus fine de l'ensemble des apprentis du secteur et, par voie de conséquence, exigera une utilisation plus rationnelle et plus spécifique encore des ressources des deux sites.

Par ailleurs, le fort potentiel de développement dans le secteur technico-commercial nécessite une collaboration étroite non seulement au niveau des EPC, mais également entre EPC et centres professionnels. L'EPC unique, active sur deux sites et proche, en ce sens, de chacun des centres professionnels de Delémont et Porrentruy, devient ainsi un élément indispensable de collaboration et de développement global et coordonné de la formation professionnelle.

Les développements prévisibles à moyen et long terme entraîneront une augmentation des effectifs des élèves et des apprentis. Dans cette optique, une gestion unique garantit à chaque site le maintien d'une activité plus spécialisée et mieux intégrée au contexte général de la formation professionnelle.

Les voies de formation s'adressant à un large cercle d'apprentis resteront ouvertes sur les deux sites. Par contre, les formations plus spécifiques seront attachées à l'un ou l'autre site. Ce type de gestion et d'organisation, tout en évitant des redondances artificielles, assure une utilisation rationnelle des ressources et équipements.

- Perfectionnement professionnel et formation des demandeurs d'emploi

Au niveau du perfectionnement et de la formation continue (CECOM) ainsi que des mesures de formation liées à la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi (Section formation et emploi), l'EPC a d'ores et déjà mis en place des synergies efficaces qui garantissent:

- une offre de formation riche déployée à l'échelon cantonal,
- une activité spécifique liée à chaque site selon le principe de la complémentarité,
- des échanges positifs de site à site,
- une collaboration interrégionale nettement plus étroite,
- une ouverture à la mobilité du public jurassien concerné,
- des économies de ressources et de moyens importants,
- la suppression de redondances improductives.

Ces deux missions illustrent particulièrement bien les avantages d'un regroupement d'actions déployées de manière cohérente sur deux sites convergents.

#### 4. Conclusion

Le regroupement structurel et organisationnel des deux écoles vise à une plus grande efficacité, tout en garantissant l'existence de deux sites qui assureront à moyen et long terme une formation de qualité et de proximité dans les sections les plus fréquentées de la formation commerciale. Ce regroupement permettra également de développer de nouvelles compétences sur la base de systèmes de formation plus spécialisés et plus performants.

Cette démarche garantit l'existence d'une collaboration propice à développer chaque site en fonction de ses spécificités propres et des équipements connexes déjà existants, au niveau des centres professionnels notamment.

La formation professionnelle jurassienne, dans son ensemble, ne peut donc en retirer que des avantages. Les inévitables inconvénients, peu nombreux et mineurs, ont déjà

fait l'objet d'une analyse et trouvé une solution dans le cadre de la mise en place par le Gouvernement d'une direction unique pour les deux écoles.

En conclusion, cette nouvelle structure assure le développement d'un centre de compétences performant et complémentaire aux centres professionnels existants. La formation professionnelle s'en trouvera renforcée pour faire face aux défis futurs et permettra à la jeunesse jurassienne d'affronter son avenir professionnel dans les meilleures conditions possibles.

Le Gouvernement invite dès lors le Parlement à accepter les modifications légales qui permettent la création d'une seule Ecole professionnelle commerciale jurassienne sur deux sites.

Delémont, le 4 avril 2000

Au nom du Gouvernement de la  
République et Canton du Jura  
Le président: Pierre Kohler  
Le chancelier: Sigismund Jacquod

### Modification de la loi sur la formation professionnelle

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête:

I.

La loi du 13 décembre 1990 sur la formation professionnelle (RSJU 413.11) est modifiée comme il suit:

Article 40, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Les écoles professionnelles cantonales soumises à la présente loi sont:

- le Centre professionnel de Delémont;
- le Centre professionnel, y compris l'Ecole de métiers, de Porrentruy;
- l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont et de Porrentruy.

Article 44, alinéas 2, 3, 4 (nouvelle teneur)

<sup>2</sup>Trois commissions cantonales de surveillance sont nommées par le Gouvernement; une pour chaque centre professionnel technique, y compris l'Ecole de métiers ou d'arts appliqués, et une pour l'Ecole professionnelle commerciale.

<sup>3</sup>Les commissions cantonales de surveillance des centres professionnels techniques et de l'école professionnelle commerciale sont composées, paritairemment, de sept à neuf membres. Le chef du Service de la formation professionnelle, les directeurs des établissements concernés et deux membres du corps enseignant assistent aux travaux de chaque commission, avec voix consultative.

<sup>4</sup>Le Gouvernement nomme les membres des commissions cantonales de surveillance, sur proposition du Département, en veillant à une bonne représentation géographique; il en précise le mandat, les compétences et les indemnités par voie d'ordonnance.

Article 45, alinéa 1 et alinéa 2, lettres a et c (nouvelle teneur)

<sup>1</sup>Les membres des trois commissions de surveillance des écoles et centres professionnels forment la commission cantonale de coordination de la formation professionnelle.

<sup>2</sup>La commission cantonale de coordination:

a) favorise, au plan jurassien, l'organisation rationnelle et la coordination des activités des écoles et centres professionnels;

c) donne son avis lors de consultations sur des objets susceptibles d'influencer la mission ou l'organisation des écoles ou centres professionnels jurassiens;

II.

<sup>1</sup> La présente modification est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

**Mme Madeleine Amgwerd** (PDC), vice-présidente de la commission de l'éducation et de la formation: Au nom de notre commission et en l'absence de son président, je vais rapidement faire quelques commentaires au sujet de cette modification de la loi sur la formation professionnelle.

Il s'agit en fait de mettre en accord la pratique admise dès la rentrée 2000 avec la loi. En effet, comme l'explique de manière complète le message, il s'agit du passage du statut de deux écoles avec un directeur à celui d'une école sur deux sites dirigée par un directeur, épaulé par deux sous-directeurs. Porrentruy compte 130 élèves, Delémont 290 élèves; ce sont de petits effectifs; ensemble, avec 420 élèves, cela permet de former une unité scolaire même si, géographiquement, elle est située en deux lieux.

Je n'entends pas ici maintenant développer et redire tout ce qu'il y a dans le message. Je tiendrais peut-être aussi à préciser, au vu des discussions que nous avons eues aux points précédents, qu'il ne s'agit pas ici de parler de problèmes de locaux, d'implantation ou qu'il n'y a pas non plus lieu de remettre en question l'existence de l'école. Il s'agit ici d'organisation et de gestion et de mettre au clair les problèmes légaux par rapport à un statut pratique qui existe déjà.

La taille de l'école de Porrentruy, avec son nombre d'élèves relativement peu important, devenait critique et ne pouvait plus justifier un appareil administratif complet. Elle pouvait de ce fait être considérée comme «fragile», non quant à son existence proprement dite mais par rapport à une gestion. On admet généralement qu'avec environ 500 ou 600 élèves, la gestion d'une école est efficace, permet aussi plus de souplesse dans l'organisation générale, le personnel enseignant, la synergie des moyens et des ressources humaines et techniques.

La solution proposée, déjà expérimentée et mise en place, permet une rationalisation utile sans porter préjudice à l'existant, au contraire. Quelques remarques:

– Si le nombre d'apprentis est suffisant dans un domaine sur les deux sites, il est bien clair que la formation est offerte dans les deux écoles, comme par exemple pour les employés de commerce ou les employés de vente.

– Si, sur un site, il n'y a que quelques élèves, ceux-ci peuvent être déplacés ou, autre solution, une partie des élèves en surnombre de l'autre site compléteront la classe qui est peu nombreuse; donc, ce n'est pas forcément au plus petit nombre de se déplacer, c'est plutôt lié à la place dans les locaux scolaires.

– Il sera plus facile de maîtriser ainsi la fluctuation des effectifs et d'adapter l'organisation des classes en conséquence.

– Il sera toujours spécifié dans les contrats d'apprentissage le lieu de l'école comme cela s'est d'ailleurs toujours fait.

– Il est admis que ce sont plutôt les enseignants qui se déplacent que les apprentis.

– Il est aussi admis, en principe, que les enseignants permanents, en place dans une école actuellement, restent dans cette école; les maîtres auxiliaires peuvent être amenés à enseigner dans les deux sites, les nouveaux maîtres qui seront engagés également.

– Celui qui se déplace le plus, finalement, dans cette structure, c'est le directeur; mais il est vrai qu'il a deux sous-directeurs, qui assurent le suivi quotidien.

– Le fait de n'avoir qu'une école et un directeur permet une gestion et une organisation uniques.

– Ce regroupement administratif a des incidences financières qui ont été chiffrées dans la mesure du possible dans le message; cela permet certaines économies d'échelle, une bonne gestion de l'offre de formation, des acquisitions d'équipements, etc.

– Il n'y aura plus qu'une commission d'école et le Gouvernement s'engage à veiller à une juste répartition géographique des membres de la commission.

En conclusion, les modifications de la loi qui sont proposées ratifient une pratique de fait dès la rentrée 2000... tant la commission a pris du temps pour examiner cet objet et je vous en prie de l'en excuser. Je vous demande donc en son nom, d'accepter l'entrée en matière et les modifications proposées. Les groupes parlementaires acceptent ce projet.

**Mme Odile Montavon** (CS): J'interviens ici au nom du groupe CS + POP puisque je ne suis pas membre de la commission mais on ne m'avait pas repérée dans le fond.

Nous n'avons pas beaucoup de commentaires à faire sur le principe même de la nouvelle organisation de l'École professionnelle commerciale mais le message qui accompagne les propositions de modifications de la loi nous a amenés à faire quelques remarques et nous profitons de cette occasion pour les faire.

Nous aurions souhaité que, puisque la situation semble être plus claire pour les écoles professionnelles commerciales, l'on clarifie aussi la situation des enseignants. La définition des enseignants donnée à la page 3 nous a choqués et surtout les différences faites entre maîtres permanents et auxiliaires. Pour ceux-ci, le texte laisse croire qu'ils ne disposent pas d'une formation pédagogique reconnue. Le terme «auxiliaire» est lui aussi mal choisi pour ceux qui assurent un enseignement complet. La différence, c'est qu'ils ne sont pas nommés par le Gouvernement et qu'ils ont un statut précaire, c'est tout.

La modification proposée assure une assise à l'école. On pourrait aussi assurer un meilleur statut pour les enseignants. Lorsque j'ai découvert, sur internet par exemple, le site de l'École professionnelle commerciale et que j'ai lu qu'à Porrentruy, sur 21 enseignants, il y avait 20 auxiliaires et un seul permanent, j'ai d'abord cru à une erreur et je me suis renseignée. Nous espérons que les explications du Gouvernement nous rassureront en précisant les choses.

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

Titre et préambule

**Mme Odile Montavon** (CS): Je suis désolée, je ne savais pas trop où intervenir. Je n'ai rien à dire sur le titre mais je tenais tout de même à remonter à la tribune puisqu'on ne m'a pas répondu alors qu'en commission des garanties très claires avaient été données qu'il serait précisé à cette tribune le statut des enseignants et qu'il ne fallait absolument pas comprendre la définition donnée des auxiliaires comme des personnes qui ne disposent pas de la formation nécessaire. Le ministre avait prévu de le faire, j'imagine qu'il avait quand même préparé un dossier. Si ce n'est pas le cas, j'espère que nous aurons une information et une modification éventuelle à l'avenir. Mais je regrette que des promesses faites en commission ne soient pas tenues.

**Mme Anita Rion**, ministre: Je pensais bien que Madame la députée Montavon allait remonter à la tribune pour avoir une réponse à sa question. Je n'ai pas de complément à

donner. Selon le message, il est bien indiqué «les maîtres permanents et les maîtres auxiliaires». Mais, très sincèrement, il faut que Jean-François Roth vous fasse parvenir la réponse car je n'ai pas d'autres détails. Ce que je peux dire, c'est qu'au Département de l'Education, c'est un problème que nous avons réglé en 1995.

*Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, en première lecture, la modification de la loi est adoptée par 51 députés.*

## 12. Motion no 636

### Une formation en relation avec les techniques multimédia dans le Jura Benoît Gogniat (PS)

Le domaine du multimédia est aujourd'hui un volet de l'activité économique en forte croissance aussi bien de façon quantitative que qualitative. Les besoins des entreprises liés à ces techniques vont croissant alors que les compétences et le savoir-faire font trop souvent défaut. Pour le Jura, il est urgent d'investir dans de telles formations, dans un premier temps pour combler un certain retard (pénurie de personnel jurassien compétent en la matière), ensuite pour doter l'économie jurassienne de forces à la pointe du progrès dans ces nouvelles technologies qui ont le grand avantage de pouvoir se passer d'une localisation centralisée et donc d'offrir aux régions périphériques des débouchés intéressants.

Les formations et les diplômes possibles dans les techniques multimédia sont riches et variés (concepteur en multimédia, opérateur en multimédia, «webpublisher», «webmaster», télématicien, etc). Elles font appel à des aptitudes techniques et, pour certaines d'entre elles, également artistiques. Il est tout à fait réaliste de penser que le canton du Jura, en s'appuyant sur les structures de formation existantes, puisse offrir sur son sol des enseignements et des apprentissages menant à une grande partie de ces formations.

En effet, selon le type de formation choisie, l'étudiant suit un programme qui peut être un plein temps en école avec des stages en entreprises, ou un enseignement en cours d'emploi ou du soir. La durée est variable, allant de deux à quatre ans avec une palette de spécialisations très étendue.

Vu les aptitudes requises, les domaines variés qui sont concernés et les différentes possibilités de spécialisations qui existent, une formation en multimédia doit faire appel à toutes les structures d'enseignement et de formation disponibles. Elle doit également rechercher des collaborations à l'extérieur pour la compléter, l'enrichir et garantir son succès.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement de mettre sur pied dans le canton du Jura une structure de formation aux techniques multimédia la plus riche possible pour préparer les candidats et assurer leur formation. Il s'agit de s'appuyer sur les différents types d'écoles existantes (école de culture générale, écoles professionnelles, écoles de commerce et lycée) et de solliciter une collaboration étroite avec les entreprises jurassiennes. Pour assurer des possibilités vers des domaines plus pointus et pour compléter des diplômes, il s'agit également d'établir des collaborations avec des écoles ou des instituts extérieurs au Canton.

Le financement pourrait être en partie assuré par l'enveloppe débloquée tout récemment par le Conseil fédéral et destinée, pour les régions touchées, à des mesures d'accompagnement aux privatisations de Swisscom, des CFF, de La Poste et du secteur de l'électricité. En effet, le Jura fait partie des régions bénéficiaires et un des objectifs de cette

enveloppe financière est justement de favoriser la mise sur pied d'apprentissages et de formations dans les nouvelles technologies.

**M. Benoît Gogniat (PS):** Je serai bref concernant cette motion. En effet, j'ai appris que des démarches sont en cours dans ce sens dans l'administration cantonale jurassienne et j'en suis très heureux.

En effet, je suis convaincu que le Jura pourrait profiter pleinement de la mise sur pied d'une telle formation. Les techniques multimédia représentent un vrai débouché pour les jeunes et je serais heureux que les écoles jurassiennes puissent devenir particulièrement compétentes en la matière.

J'aimerais savoir si le financement de la mise en place de ces formations pourrait se faire par le biais de l'enveloppe débloquée par le Conseil fédéral pour les régions touchées par les privatisations de Swisscom, des CFF, de La Poste et du secteur de l'électricité.

J'ai pris note que le Gouvernement proposait de transformer cette motion en postulat. J'accepte d'ores et déjà cette transformation parce que je sais que des démarches sont déjà en cours pour mettre sur pied ces formations aux techniques multimédia. Je vous serais reconnaissant d'accepter cette motion transformée en postulat.

**Mme Anita Rion, ministre:** Les autorités jurassiennes sont en pleine réflexion pour tout ce qui touche à l'informatique en général et des décisions ont déjà été prises dans le sens d'une ouverture au monde de l'informatique et du multimédia. Il s'agit notamment:

- d'une intensification des cours de perfectionnement professionnel ciblés sur l'informatique;
- de la reconnaissance par le Canton des titres gradués de la commission romande de validation des modules informatiques;
- de l'équipement de salles multimédias dans les écoles de commerce, les écoles professionnelles commerciales et les centres professionnels;
- de l'ouverture en août 2001 d'une classe supplémentaire d'apprenti(e)s informaticiennes et informaticiens à l'Ecole de métiers de Porrentruy; cette classe sera composée pour moitié de filles.

De plus, différents groupes planchent actuellement sur ce dossier la formation dans les techniques multimédia.

- Groupe de travail temporaire du Département de l'Economie et de la Coopération chargé d'étudier l'implantation d'une école supérieure d'informatique de gestion dans la République et Canton du Jura. Le mandat de ce groupe est d'étudier la faisabilité et d'estimer les conséquences financières d'une telle création. Si les conclusions du groupe sont favorables, le Parlement devra se prononcer in fine sur la création de cette école.

- Groupe de travail du Département de l'Education chargé d'étudier l'hypothèse de modules de formation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Ce groupe a rendu son rapport qui est versé dans le champ d'activité de la commission ci-dessus. Le Département va tirer parti des travaux de ce groupe pour inspirer certains développements dans ses écoles.

- Groupe de travail temporaire du Département de l'Economie et de la Coopération chargé d'étudier le développement de nouvelles filières de formation initiale dans le domaine de l'informatique. Le mandat de ce groupe est d'étudier les besoins potentiels de nouvelles filières de formation, de hiérarchiser les besoins et d'émettre des propositions de planification d'ouverture des filières utiles, d'étudier les plans-cadres de formation, de finaliser les propositions d'ouverture des filières nécessaires en estimant les conséquences financières. Le délai de remise du rapport au Département est fixé au 30 avril 2001.

La motion no 636 va donc dans le sens des réflexions menées actuellement. Cependant, elle est trop contraignante; c'est pour cette raison que le Gouvernement propose sa transformation en postulat.

*Au vote, le postulat no 636a est accepté par la majorité des députés.*

### 13. Arrêté octroyant un crédit pour financer le projet d'assainissement des bâtiments agricoles de l'Institut agricole du Jura à Courtemelon

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre g, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu les articles 39 et 41, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur les finances de la République et Canton du Jura et des communes (RSJU 611),

arrête:

#### Article premier

Le projet d'assainissement des bâtiments agricoles de l'Institut agricole du Jura à Courtemelon est accepté.

#### Article 2

<sup>1</sup>Un crédit d'engagement de 710'000 francs est octroyé au Service des constructions et des domaines.

<sup>2</sup>Il est destiné à financer le projet d'assainissement des bâtiments agricoles de l'Institut agricole du Jura à Courtemelon.

#### Article 3

Ce montant, arrêté au 1<sup>er</sup> avril 2000, sera adapté à l'évolution de l'indice zurichois des coûts de la construction.

#### Article 4

Ce montant est imputable à la rubrique 460.503.00 du Service des constructions et des domaines.

#### Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

**Le président:** La parole est au rapporteur de la commission.

**M. Claude Laville** (PCSI, de sa place): De la majorité. Il y a une majorité qui propose d'entrer en matière et une minorité qui refuse.

**Le président:** Alors, pour la majorité de la commission!

**M. Jean-Louis Chételat** (PDC), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances: En tant qu'agriculteur, c'est avec un plaisir tout particulier que j'ai accepté de rapporter au nom de la CGF sur l'arrêté octroyant un crédit de 710'000 francs pour l'assainissement des bâtiments agricoles de l'Institut agricole du Jura à Courtemelon.

Notre commission a étudié longtemps et minutieusement ce dossier. Elle a reçu les renseignements et les explications nécessaires de la part de Monsieur le ministre de l'Economie Jean-François Roth, du chef du Service de l'économie rurale, M. Bernard Beuret, du directeur de l'Institut agricole, M. André Renfer, et de son collaborateur, M. Pierre-André Odiet, de l'architecte cantonal, M. Laurent Theurillat, et de M. Fred-Alain Groslimond du Service des constructions. Je tiens ici à remercier toutes ces personnes pour leur disponibilité et pour avoir porté des réponses précises aux interrogations des commissaires.

Suite à la décision gouvernementale d'affermier l'exploitation agricole de Courtemelon, le Gouvernement nous propose d'adapter ces bâtiments aux prescriptions légales correspondant aux exigences de la protection des animaux par leur détention en plein air et par un système de stabulation respectueux des animaux. De plus, des exigences sanitaires et de protection des eaux doivent être respectées.

Le projet concerne trois structures, à savoir:

- 1° les porcheries d'élevage et d'engraissement,
- 2° les loges de Sur-le-Mont et de la Haute-Joux,
- 3° l'assainissement de l'étable.

Actuellement, la porcherie d'engraissement contient 200 places/porc et la porcherie d'élevage 30 places/truie. Le nouveau projet définit un bâtiment d'élevage pour 24 truies et un bâtiment d'engraissement d'une capacité de 120 places. Ainsi réduites, ces structures seront totalement réaménagées. Les porcs élevés et engraisés dans ces nouveaux locaux pourront bénéficier du label de qualité. Enfin, une nouvelle fosse à lisier d'une capacité de 270m<sup>3</sup> doit être construite. Le crédit nécessaire à cet assainissement est de 530'000 francs.

L'Etat est propriétaire du pâturage de Sur-le-Mont situé à 1'000 mètres d'altitude au nord du village de Courtételle. Les jeunes bovins de l'Institut agricole ainsi que des privés y sont estivés. Actuellement, les deux loges n'ont pas de fosses étanches. Située à proximité immédiate d'une zone de protection des eaux, l'Office des eaux et de la protection de la nature exige de procéder à l'étanchéité des fosses de ces deux loges. Il en coûtera 80'000 francs.

Quant à l'assainissement de l'étable, les travaux découlent des exigences du Service vétérinaire cantonal. La largeur des logettes à vaches ne correspond en effet plus aux nouvelles normes et la création d'une cour en plein air pour la totalité des bovins est nécessaire. Ces travaux sont devisés à 100'000 francs.

Les crédits pour les deux loges et l'assainissement de l'étable n'ont pas provoqué de grandes discussions au sein de notre commission. Par contre, les porcheries ont alimenté bien des interrogations: investissement trop important, odeurs, rentabilité du capital investi, etc. Dans un rapport complémentaire élaboré par l'Institut agricole du Jura et mis à disposition de notre commission, toutes ces interrogations trouvent des réponses satisfaisantes. Il ressort également des rapports en notre possession que la production porcine dégage des revenus intéressants qui peuvent être multipliés par trois ou quatre en rapport avec d'autres productions agricoles. En ce sens, les porcheries permettront de maintenir les postes d'emploi à la ferme de Courtemelon et seront l'une des composantes importantes du prix de fermage.

Enfin, il faut relever le rôle que peut jouer Courtemelon à l'avenir en matière de formation agricole. En ce moment, certaines écoles d'agriculture ferment leurs portes ou se restructurent. Notre Institut agricole doit être attractif et imaginaire. De par sa proximité, son domaine agricole est un atout supplémentaire indéniable et il est un instrument pédagogique important à garder au service de l'Institut. Le futur fermier devra travailler en symbiose avec le corps enseignant de l'école. A cet effet, tout est prévu dans le contrat de bail à ferme dont voici un passage: «L'exploitation agricole est au service des missions de formation, de conseils et de recherches de l'Institut agricole du Jura en agriculture et en économie familiale. Le domaine est exploité et géré conformément aux dispositions légales en vigueur. Il répond aux exigences en matière de prestations écologiques requises. Il est orienté vers la polyculture ainsi que vers les productions laitières, porcines, chevalines et ovines. La production sous label ainsi qu'une présence sur les marchés régionaux sont souhaitées. Le concept d'exploitation et le programme de production sont définis d'entente avec la direction de l'Institut. Toute modification dans ces deux domaines requiert l'ac-

cord de la direction de l'Institut agricole du Jura.» Nous pouvons donc nous rendre compte que l'Etat garde toutes ses prérogatives concernant la conduite de domaine agricole de Courtemelon.

Au nom de la majorité de la commission de gestion et des finances, je vous demande d'accepter l'entrée en matière et le crédit de 710'000 francs y relatif. Je profite de cette tribune pour vous informer que le groupe PDC lui apportera son soutien.

**Le président:** Merci. La parole est au rapporteur de la minorité de la commission. Je prierais les membres des commissions d'avertir quand il y a des modifications par rapport aux documents qui nous sont présentés. Merci.

**M. Claude Laville** (PCSI), au nom de la minorité de la commission de gestion et des finances: Je m'exprime donc au nom de la minorité de la commission puisqu'effectivement, dans le vote d'entrée en matière au sein de la commission, le groupe PCSI s'était opposé et ceci pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, je voudrais relever en préambule la qualité de la formation qui est dispensée à Courtemelon et je suis intimement persuadé qu'il est nécessaire de maintenir une formation de qualité à Courtemelon pour nos agriculteurs. Nous ne sommes pas convaincus que cette porcherie industrielle (j'y reviendrai tout à l'heure) soit l'instrument idéal pour assurer cette qualité. Je voudrais également féliciter les instances de Courtemelon et le Service de l'économie rurale pour la collaboration qu'ils ont instaurée en matière de formation avec la partie jurassienne du canton de Berne et cette synergie, cette collaboration intercantonale est à saluer. Mais nous avons cinq raisons majeures de refuser ce projet.

Tout d'abord, l'incohérence du Gouvernement s'agissant de la politique de privatisation de Courtemelon. Vous savez que le Gouvernement a décidé de privatiser le domaine, c'est-à-dire de l'affermier et de ne plus faire des exploitants des fonctionnaires mais de le donner à un privé, ceci dans le but d'obtenir des paiements directs. Or, nous estimons que le Gouvernement ne va pas au bout de sa démarche, ce qui signifierait qu'il faudrait également laisser le fermier décider des investissements et ainsi obtenir les crédits d'investissement puisque, dans le cas où le fermier n'a pas un bail de longue durée... Certes, il faut un bail de cinquante ans mais je crois que vous l'avez fait pour les exploitants du château à Porrentruy; il me semble que la bourgeoisie de Delémont a également instauré ce système pour ses fermiers; ainsi, les fermiers ont la possibilité de décider de leurs investissements et de toucher les crédits à l'investissement. Si c'est l'Etat qui gère, qui reste propriétaire et qui n'a pas un bail de longue durée, il ne peut pas bénéficier des crédits à l'investissement. C'est donc une perte. C'est pour cela que nous estimons que le Gouvernement n'est pas allé au bout de sa logique. Je crois qu'il n'y aurait aucune conséquence. On nous a dit «oui, mais la bourgeoisie de Delémont n'a pas d'obligations de formation». Cela n'a aucune conséquence, c'est dans le mandat de prestations qu'on confie au fermier qu'on définit les conditions pour assurer la formation. Et je crois que venir dire que cela a des incidences sur la formation, c'est une erreur; il n'y a aucune différence; il faut le prévoir dans le contrat. Le fermier aurait pu décider de ses investissements. Ainsi, il a un investissement décidé par l'Etat pour lequel celui-ci fixe un coût pour ces investissements en matière de fermage. Et vous savez que le fermage qui sera demandé, si le contrat se fait, se monte à 62'000 francs par année. Il faudra être solide pour assumer cette charge. Le fermier aurait pu aussi certainement réduire ses coûts, comme font tous les agriculteurs. Pourquoi les agriculteurs n'arrivent-ils pas à un niveau aussi élevé? Et bien, c'est parce qu'ils contribuent, avec leurs forces vives, leur personnel, avec eux-mêmes, pour une par-

tie des investissements, ce qui en réduit notablement le coût et l'emprunt. Donc, je pense que le fermier aurait tout intérêt à cette solution car sa location serait plus basse. L'Etat, s'il était cohérent, pourrait s'engager aussi pour l'aider à obtenir les crédits auprès des banques.

Le coût exorbitant. Il faut bien imaginer qu'on a un coût de 710'000 francs pour l'ensemble de ces investissements, dont 530'000 francs pour la porcherie. Nous doutons de la rentabilité véritable de ce projet. C'est aussi un mauvais exemple pour les agriculteurs. Partout, on entend et on lit que les agriculteurs doivent trouver les moyens de réduire leurs coûts de production. Et voilà celui qui guide, celui qui donne les lignes directrices, l'Etat – qui a été accusé qu'il avait, à une certaine époque, incité tous ces agriculteurs à faire des investissements faramineux dont ils n'assument plus les charges actuellement (on demandait même à une époque de les désendetter) – sur son propre domaine, dit aux jeunes agriculteurs: «Voyez, nous, nous faisons une porcherie à 530'000 francs mais, vous, vous ne devez pas faire cela.» Cela n'a pas de sens, c'est irresponsable de la part de l'Etat d'aller dans ce sens-là, c'est un manque de crédibilité et je crains que Courtemelon et le Service de l'économie rurale ne soient plus crédibles quand ils donneront des conseils aux jeunes agriculteurs en matière d'investissement.

La porcherie industrielle est un mauvais signal politique. Vous le savez, il y a le feu en Ajoie avec ces porcheries. Dans certains villages, ce sont des guerres terribles parce qu'on accorde ou on n'accorde pas des autorisations pour être au milieu des villages. Si j'admets effectivement que la porcherie de Chevenez, la première, celle qui est faite sur le haut, est parfaitement bien à l'extérieur du village et n'apporte aucune nuisance, que dire de ces porcheries qui sont au centre d'Alle, de Chevenez ou de Coeuve et puis celle de Porrentruy, n'est-ce pas. Alors, je crois que donner ce feu vert, ce signal avec Courtemelon en porcherie industrielle, je le précise, c'est un mauvais signe politique. Ce n'est pas souhaitable non plus pour «Jura Pays ouvert» pour l'accueil. Est-ce qu'on va organiser, avec Jura Tourisme, le «Sentier des porcheries»? J'exagère un peu, je vous le concède. (*Rires.*) On n'a pas réglé les problèmes d'urbanisation, on n'a pas réglé le problème des odeurs, on n'a pas réglé le problème des nuisances de l'épandage du lisier. Et puis on doit d'abord définir des zones d'implantation avant de donner ce signal puis des normes précises s'agissant de l'implantation des porcheries dans le Jura. Actuellement, c'est un peu la jungle.

Le voisinage. Les nombreux coups de téléphone que nous avons reçus ces derniers temps de ceux qui sont au front avec ces problèmes de porcherie montrent à l'évidence que c'est une détérioration de la qualité de la vie aux abords de ces porcheries. Donc, il vaut d'abord mieux régler les cas litigieux et, pour Courtemelon, je ne pense pas que la localisation à l'entrée de la capitale, soit le bon signal.

La porcherie industrielle n'est pas justifiée pour la formation. On peut parfaitement avoir une toute petite porcherie, qui suffit à la formation. Quand on connaît actuellement les difficultés qu'il y a pour entrer dans une porcherie industrielle (on ne peut pas entrer n'importe comment), les normes d'hygiène qui sont imposées, je suis persuadé qu'on aura beaucoup de difficultés à assurer cette formation dans une aussi grande porcherie. Cela oblige aussi à chercher d'autres sources de production, ce qui peut servir par exemple de diversité pour les autres agriculteurs.

Alors, je crois qu'on a choisi une solution de facilité pour faire croire au rendement. Je pense qu'il doit y avoir d'autres solutions. On nous a informé que Courtemelon disposait d'autres terres. Pourquoi Courtemelon ne pourrait pas reprendre ses terres de façon à avoir un rendement justifié pour la ferme? Chacun sait que le cours du porc est très incertain. Certes, actuellement, je pense que la demande de porc suisse va augmenter depuis qu'ils les seringuent à gogo

du côté de l'Autriche. Mais, je crois, et chacun le sait, qu'ils ont de grandes variations de ce côté-là. Or, donner un signal comme quoi la porcherie industrielle est la garantie d'assurer une pérennité d'un rendement n'est pas une bonne solution. On subit trop de variations suite aux méfiances. Vous pouvez avoir une histoire du porc fou comme la vache folle et puis pendant combien d'années les agriculteurs qui ont ces porcheries industrielles devront-ils en subir les conséquences? Vont-ils après demander à l'Etat de les aider à se désendetter? Je crois qu'il faut faire attention.

Et puis l'incidence sur le fermage est conséquente: 62'000 francs, dont 16'000 francs rien que pour la porcherie. Il faut faire quand même un petit peu attention à ce genre de signaux.

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons la non-entrée en matière. Nous sommes persuadés que la mission de l'école ne serait pas mise en péril, bien au contraire, parce que la crédibilité de Courtemelon, avec un projet différent de celui-là, décidé par le fermier, en serait accrue parce qu'elle oblige à raisonner différemment. Ce matin, nous avons reçu sur nos tables le projet du groupe socialiste. Tout d'abord, je m'étonne que celui-ci ne soit jamais venu avec ce projet au sein de la commission. Je pense que ce projet justifie encore plus la non-entrée en matière parce que non-entrée en matière, qu'est-ce que cela signifie? Retour au Gouvernement puis en commission pour étudier cette variante. Alors, je vous propose, Mesdames et Messieurs, chers collègues du groupe socialiste et autres qui pourraient y être favorables, qu'on n'entre pas en matière et puisqu'on revoit cette proposition sous un angle nouveau si le Gouvernement persiste dans son projet de faire ces investissements. Mais je vous demande, au nom de la minorité de la commission, des gens réalistes et de ceux qui subissent les conséquences d'une politique de porcheries industrielles inconsidérées, de refuser cette entrée en matière.

**M. Benoît Gogniat (PS):** Le groupe socialiste a étudié avec intérêt le message du Gouvernement concernant l'assainissement des bâtiments agricoles de l'Institut agricole du Jura. Je dois vous dire que mon groupe, au travers des débats qui ont eu lieu en CGF, n'a cessé de faire part de son grand scepticisme quant à la partie du message qui concerne la porcherie. En effet, pour ce qui est de l'assainissement des loges du Mont-Dessus et de l'étable, nous n'avons pas d'objection à formuler.

En ce qui concerne le crédit pour la transformation de la porcherie, nos inquiétudes sont grandes. Nous ne pouvons passer sous silence les inquiétudes légitimes de la population quant aux nuisances qui accompagnent l'installation de porcheries. De plus, il est des options en matière de politique agricole qui sont de première importance si l'on considère les problèmes graves rencontrés dans la chaîne alimentaire. Les consommateurs ont des inquiétudes légitimes et tout doit être entrepris pour innover en matière de sécurité alimentaire, surtout lorsqu'il s'agit de mettre en place des nouvelles infrastructures. Il s'agit véritablement d'un problème de santé publique et l'article d'aujourd'hui, dans le «Quotidien Jurasien», qui nous annonce que la viande de porc autrichienne sera désormais interdite en Suisse, montre que la légitimité des inquiétudes des consommateurs est là.

D'autre part, en matière d'environnement et de protection des animaux, là encore, il s'agit de clairement montrer l'exemple.

Enfin, nous souhaitons que Courtemelon tende progressivement vers une production moins intensive et exploite les nouvelles méthodes privilégiant la qualité, la labellisation, sans pour autant nier (et ce n'est pas incompatible (j'en suis convaincu) les contraintes de rendement économique.

Nous voulons être sûrs que la politique menée à Courtemelon oriente sa production vers un plus dans ces domaines,

c'est-à-dire une façon de faire qui va au-delà des simples normes fédérales en vigueur. Dans ce sens, pour le groupe socialiste, le problème n'est pas financier, c'est une question de philosophie de production.

La nouvelle porcherie, si elle doit se faire, pourrait et devrait être un outil pédagogique intéressant mais à la condition qu'elle soit une porcherie modèle qui serve d'exemple, qui soit axée sur la production d'un certain type de porcs, avec un label comme déjà dit, et qui, dans ce sens, pourrait être un atout économique. Elle devrait être l'illustration d'une production porcine moins intensive. Or, nous constatons que des garanties claires nous montrant que c'est dans ce sens que Courtemelon a décidé d'orienter progressivement sa production n'ont pas pu véritablement nous être fournies. Seul un extrait du contrat de bail prévu avec le fermier est, pour nous, d'un grand intérêt; il contient des éléments clés concernant la conduite du domaine de Courtemelon et l'orientation des productions; je vous cite cet extrait in extenso, je crois que c'est important: «L'exploitation agricole est au service des missions de formation, de conseils et de recherches de l'IAJ dans les domaines de l'agriculture et de l'économie familiale. Le domaine est exploité et géré conformément aux dispositions légales en vigueur; il répond aux exigences en matière de prestations écologiques requises; il est orienté vers la polyculture ainsi que les productions laitière, porcine, chevaline et ovine. La production sous label ainsi qu'une présence sur les marchés régionaux sont souhaités. Le concept d'exploitation et le programme de production sont définis d'entente avec la direction de l'Institut. Toute modification dans ces deux domaines requiert l'accord de la direction de l'Institut.» Je crois que c'était important de vous citer ce passage du projet de contrat de bail qui devrait être signé. Ceci est pour nous intéressant et mérite d'être développé. Nous n'avons pas eu le temps, en CGF, d'exploiter ces données, de les définir mieux. Mais pour le groupe socialiste, ce sont ces termes du contrat qui nous intéressent au plus haut point.

Je m'adresse maintenant directement au Gouvernement et je regrette que Monsieur Roth ne soit pas présent. Le groupe socialiste est a priori très largement opposé à la construction par l'Etat d'une porcherie à Courtemelon. Vous l'avez entendu, nous ne pouvons nous contenter des garanties trop faibles qui nous ont été fournies. A vous de nous convaincre lors de vos propos tout à l'heure. Ce sont vos réponses à nos questions qui pourront éventuellement nous faire changer d'avis. Pour être précis, voici les questions sur lesquelles nous aimerions avoir votre position claire.

1° Nous voulons que vous définissiez précisément votre politique à court, moyen et long terme en matière de production porcine, en particulier votre positionnement par rapport à un élevage moins intensif, plus respectueux de l'environnement et tourné vers des procédés garantissant aux consommateurs une grande sécurité alimentaire.

2° Pouvez-vous dire que la porcherie de Courtemelon sera un exemple, un modèle qui va plus loin que les simples normes fédérales qui s'approchent des normes dites biologiques?

3° Dans le contrat de bail, on lit que «Le concept d'exploitation et le programme de production sont définis d'entente avec la direction de l'Institut.» Nous aimerions savoir à quelle fréquence vous pensez redéfinir ce concept d'exploitation si votre volonté est d'orienter progressivement la politique agricole de Courtemelon dans la direction qui nous tient à cœur.

4° Toujours dans ce même extrait du contrat de bail, c'est la direction de l'Institut qui a son mot à dire. Mais qui sera l'élément moteur? Est-ce que le Gouvernement, voire le Parlement, pourra décider et aura son mot à dire sur le concept d'exploitation?

Ce sont là des questions claires. Vos propos et vos réponses de tout à l'heure seront pour nous très intéressants et

pourraient avoir une grande importance sur notre décision finale. La politique que désire mener le Gouvernement en matière agricole nous intéresse. Nous voulons vous l'entendre dire clairement à cette tribune. A défaut, nous devons admettre qu'un certain flou demeure, ce qui ne sera pas pour nous rassurer.

En résumé, je rappelle que le groupe socialiste est à priori opposé à la construction ou plutôt à la transformation de la porcherie. Nous voulons des garanties. Le groupe socialiste ne s'oppose par contre pas à l'entrée en matière. Il fera peut-être, dans la discussion de détail, une proposition de modification de l'arrêté qui va dans le sens de l'octroi d'un crédit non pas de 710'000 francs mais de 180'000 francs seulement pour garantir l'octroi du crédit prévu dans le message en ce qui concerne l'assainissement des loges du Mont-Dessus et de l'étable. Il s'agit de cette fameuse proposition qui nous est reprochée. Je constate par ailleurs que le groupe chrétien-social indépendant est coutumier de ce genre de propositions de dernière minute lui aussi. C'est dans notre droit et nous l'utilisons. Nous avons mis du temps pour réfléchir à cette problématique de la porcherie. Je crois qu'on ne peut pas nous reprocher de ne pas nous être intéressé à ce problème et le temps que cela a pris a fait, effectivement, que nous n'avons pas eu le temps d'en traiter véritablement en CGF. Je vous prie de nous excuser. Pour terminer, je dirais qu'il se pourrait que le groupe socialiste s'oppose à l'arrêté au vote final.

**M. Fritz Winkler (PLR):** Le groupe PLR a étudié à plusieurs reprises le dossier de l'Institut agricole du Jura à Courtemelon. Cette étude a provoqué des discussions animées. Les montants du projet d'assainissement du bâtiment agricole de l'IAJ que le Parlement doit approuver tout à l'heure ont déjà donné lieu à de grands débats lors de la séance plénière du 17 novembre 1999, puisque ce projet fait partie du plan financier d'investissement 2000-2003, dans lequel nous constatons que le Parlement avait voté les investissements suivants:

- rénovation et transformation de la porcherie: 260'000 francs; aujourd'hui, le message du Gouvernement propose un montant de 530'000 francs;

- réfection et étanchéification des deux fosses dans les loges du Mont-Dessus: 150'000 francs; aujourd'hui, le crédit est réduit à 80'000 francs; lors de la discussion de détail, à l'époque, un membre de notre groupe avait fait remarquer que le montant de 150'000 francs était surfait; force est de constater qu'il avait raison puisque ce montant a fondu de moitié;

- assainissement de l'étable: rien ne figure dans le plan financier; aujourd'hui, le devis prévoit 100'000 francs.

Suite à cette valse de chiffres, qui ne correspondent pas totalement au plan financier 2000-2003, notre groupe peut se poser des questions concernant le sérieux de la préparation du dossier de l'université verte. Néanmoins, notre groupe a reçu toutes les explications techniques et de politique agricole de ses représentants à la CGF, qui justifient notamment l'augmentation du montant nécessaire à la réfection et la transformation de la porcherie. Etant donné que le montant de 710'000 francs attribué à l'assainissement de l'IAJ est épuisé, le groupe PLR n'acceptera plus aucune dépense concernant cet objet dans les années à venir.

Nous prenons note que le domaine en question sera affermé dès ce printemps à un agriculteur avec un contrat spécial, c'est-à-dire que le fermier aura des obligations contractuelles, notamment la mise à disposition du domaine dans un but pédagogique, ceci pour la formation de jeunes agriculteurs de notre région.

Bien que le projet nous paraisse quelque peu luxueux, le groupe PLR votera l'entrée en matière. Pour ma part, je fais

confiance aux explications qui m'ont été fournies, je soutiendrai le crédit et je vous demande d'en faire de même.

**Le président:** La parole est toujours aux autres membres de la commission. Monsieur le député Laville, vous êtes déjà intervenu comme rapporteur de la commission.

**M. Claude Laville (PCSI) (de sa place):** J'ai été interpellé directement et j'ai le droit de répondre! (*puis à la tribune*): Il faut savoir, cher collègue, mesure garder, n'est-ce pas. D'abord, je ne crois pas avoir utilisé les termes de porcherie intensive; j'ai parlé de porcherie industrielle. C'est peut-être un petit peu différent mais c'est bien une nuance d'importance. Je crois que c'est un droit et d'après les réactions que j'ai pu entendre de la part d'autres collègues en commission, les propos que j'ai évoqués ici, sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer, ont déjà été évoqués. Je pense que donner un signal aux agriculteurs comme vous venez de le dire, nous dire que sans porcherie, une ferme n'est pas rentable ou que Courtemelon n'est pas rentable, cela voudrait dire que tous les domaines doivent avoir une porcherie. C'est dangereux, c'est dangereux. Et quand une institution comme Courtemelon se veut le leader pour montrer l'exemple, elle doit aussi dire «bon, il n'y a pas que la porcherie, il y a peut-être autre chose; qu'est-ce que, nous, on peut chercher?».

Maintenant, vous avez dit que les responsables de l'école nous ont fait des démonstrations. Monsieur le Député, dans l'histoire du lycée, les responsables de l'école nous ont fait la démonstration qu'il fallait plus de salles. Vous avez demandé à relativiser. Permettez aussi que, sur cette même base, je dise qu'il faut relativiser quand un service de l'agriculture – parce que c'est surtout de ce côté-là que la politique est définie – puisse venir exiger quelque chose. Alors je crois que si on reproche à une catégorie de faire des pressions, il faut aussi admettre que, de l'autre côté...

Je crois avoir été on ne peut plus raisonnable. J'ai loué la qualité de l'IAJ et je suis persuadé qu'en matière de formation dans le domaine de l'élevage porcin, une plus petite porcherie serait tout à fait suffisante pour la formation. Et j'ai eu des témoignages que me le prouvent.

**Le président:** Vous ne pouviez intervenir, Monsieur Laville, que si vous étiez en butte à des attaques personnelles!

**Mme Françoise Cattin (PCSI):** L'arrêté qui nous est soumis a déjà suscité de vives discussions, autant en commission de gestion et des finances qu'au sein de la formation professionnelle. L'ensemble de ces débats a le privilège de transmettre des compléments d'information importants concernant les exigences requises de la nouvelle politique agricole. Etant aussi agricultrice exploitante, je me sens particulièrement concernée par ce dossier. C'est la raison pour laquelle je m'exprime à titre personnel.

Je ne vais pas revenir sur les détails du crédit d'engagement qui nous est demandé mais sur la conception d'agrandissement du projet de la production porcine. Il est prioritaire de relever que le Gouvernement a décidé de privatiser l'exploitation agricole de Courtemelon. Ce choix modifie le statut de l'exploitation agricole, qui passe d'un régime disons plus ou moins étatisé au stade d'entreprise privée. De ce fait, la relation qui relie la formation professionnelle à l'exploitation agricole change de perception puisque cette dernière devra être gérée telle une entreprise indépendante. Ce rôle-relais dans le cadre de la formation sera indéniablement modifié.

Afin d'être performant, le Gouvernement a choisi, pour l'exploitation, la diversification des branches de production. Certes, pour maintenir de nos jours une exploitation agricole, diverses orientations et divers investissements deviennent indispensables toutefois pas à n'importe quel prix. L'exemple



qui nous est soumis ne reflète pas la réalité d'investissement de la politique agricole actuelle.

En toute sincérité, je me dois de relever que le crédit de 530'000 francs qui nous est demandé pour la formation de la production porcine ne peut être concevable dans une autre exploitation privée et de dimension identique. La fragilité des prix de production exige des investissements mesurés pour la survie de nos exploitations. L'Institut agricole reflète, dans son ensemble, l'agriculture jurassienne. Nombre de jeunes agriculteurs, lors de leur formation, s'identifient par rapport à l'enseignement théorique mais surtout pratique qui leur est inculqué. Or, l'image qui leur sera transmise à travers cet investissement élevé ne sera pas concevable dans leur future exploitation puisque les investissements consentis doivent aussi être englobés dans les frais de production. La rude concurrence entre la production indigène et les produits européens mis sur le marché exige une attention particulière dans la gestion d'entreprise.

Diverses organisations, telles l'Union suisse des paysans, les chambres d'agriculture, les sociétés d'agriculture ainsi que les associations de paysannes jurassiennes distribuent en ce moment, à l'entrée des grands centres (principalement Coop), ce tract qui a pour objectif de sensibiliser les consommateurs et où il est dit: «Pour des produits de qualité et de proximité. Ces dernières années, l'agriculture a dû relever d'importants défis. Elle continuera de le faire et s'efforcera aussi de réduire encore les coûts de production. Cependant, si nous accordons la priorité aux initiatives et aux efforts personnels, nous connaissons aussi nos limites et avons besoin de prix correspondant aux conditions suisses et nous permettant de gagner dignement notre vie.»

Il n'a pas été facile, pour ma part, de prendre position sur ce point. Mais, en toute conviction, je suis dans l'obligation de refuser l'entrée en matière et souhaite vivement que le crédit d'assainissement de la porcherie soit réétudié afin de répondre équitablement et surtout en toute réalité à son nouveau statut d'entreprise agricole privée.

**M. Gérard Meyer (PDC):** J'ai été un peu abasourdi d'entendre quelques propos à cette tribune de la part de certaines personnes où il me semble peut-être qu'il manque au niveau de la gestion d'entreprise, notamment d'une entreprise agricole, quelques données élémentaires.

On a placé le débat de ce crédit notamment sous l'aspect «psychopolitique» de la porcherie et des porcheries dans le Jura. Je crois qu'on fait ici un faux débat. Je ne crois pas qu'il nous faut prendre aujourd'hui ce problème de porcherie comme le débat général des porcheries dans le Jura. Il est bien clair que des nuisances sont réelles mais il faut savoir que quelque activité qu'exerce à ce jour l'homme a des conséquences néfastes. Si Courtemelon n'est pas un site où l'on peut y installer une porcherie, alors là, bien entendu, je comprends tout à fait les propos de certaines de ces personnes. Je crois que les nuisances, d'après les études qui ont été faites, n'existeront pas, en tout cas pour la proximité des habitations.

Je voudrais peut-être revenir aussi sur une chose qu'on a peu abordée, c'est-à-dire l'aspect de formation. On reconnaît, tout le monde reconnaît (et j'ai même entendu le député Winkler parler de l'université) cette université verte: ce sont de beaux propos mais, pour pouvoir fournir une bonne formation à nos élèves, vous l'avez tous relevé tout au long de cette matinée dans le cadre de la défense d'autres crédits à d'autres niveaux, il faut donner aussi les outils. En plus des outils, je relèverais aussi que les enseignants sont une des priorités que l'on oublie un peu volontiers. Néanmoins, je place ce projet sous l'angle de la formation agricole. Je crois que si on a privatisé cette ferme, il sera aussi bon de donner un outil de formation aux agriculteurs où l'on pourra leur montrer ou outil géré de manière indépendante.

Pour revenir à la porcherie, j'ai entendu également qu'il faut, et à juste titre, réduire les coûts de production. Mais il vous faut savoir que, pour réduire les coûts de production, il faut faire aussi des unités qui permettent de produire meilleur marché et, en plus, il faut produire avec des principes érigés dans la législation fédérale et aussi la volonté de certains milieux (protection de la nature mais également les consommateurs). Pour produire selon ces critères de qualité, il faut faire des investissements qui sont parfois conséquents et le montant de l'investissement ne veut pas dire non plus des surcoûts par rapport aux prix de production. C'est la nuance que je voudrais quand même apporter à tout ce débat. Et je vous le dis, ces investissements, à mon avis, sont nécessaires également pour la formation de l'agriculture.

Voilà les quelques éléments que je tenais à apporter et je regrette en tout cas certains propos qui ont été tenus à cette tribune. Je relève aussi peut-être la manière un peu tactique du groupe socialiste venant nous proposer finalement de retirer la porcherie et faire des propositions pour seulement les investissements restants. C'est une manière élégante aussi de dire qu'on ne veut absolument pas de porcherie.

**M. Benoît Gogniat (PS)** (de sa place): Je demande une interruption de séance.

*(La séance est suspendue durant cinq minutes.)*

**M. Benoît Gogniat (PS):** On reproche au groupe socialiste d'une part de faire des propositions de dernière minute et d'autre part d'être tacticien. Le deuxième reproche, en ce qui me concerne, n'est pas un reproche mais plutôt un compliment!

Nous avons demandé cette interruption de séance pour les raisons suivantes, très objectives à nos yeux. Véritablement, il nous semble que ce dossier n'est pas mûr. S'il est vrai que nous sommes venus avec une proposition de dernière minute, nous avons des revendications claires au niveau de ce que nous aimerions voir au travers de cette porcherie. D'autres, à mon avis, n'ont pas fait le tour du sujet non plus et la proposition que vous fait le groupe socialiste est la suivante: ne pas entrer en matière et retourner ce dossier au Gouvernement pour qu'il prenne en compte les considérations et les propos d'aujourd'hui pour ensuite revenir et traiter à nouveau ce dossier en commission.

**M. Jean-Louis Chételat (PDC)**, rapporteur de la majorité de la commission: Je ne veux pas m'exprimer pour rallonger mais quand même une précision, surtout en rapport avec les propos de notre collègue Claude Laville concernant l'affermage et le fait de laisser le soin au fermier de faire des investissements.

Il faut préciser ici que, pour que votre information soit la plus complète possible, que pour qu'un fermier ait la possibilité d'obtenir des crédits d'investissement pour une construction agricole, il faut qu'il soit au bénéfice d'un bail d'une longue durée, c'est-à-dire de cinquante ans. Dans la perspective qui nous intéresse ici, où il y aura une collaboration très étroite entre le fermier et l'Institut agricole de par le point de vue didactique de la chose, il n'est pas possible au Gouvernement d'élaborer un fermage d'une durée de cinquante ans alors qu'il ne connaîtra pas le fermier avec lequel il devra travailler. Dans cet objet précis, le Gouvernement sera bien obligé de travailler avec ces baux à ferme à plus court terme pour les raisons que je viens d'invoquer tout à l'heure, c'est-à-dire les prestations que le fermier fournira en faveur de l'école.

Encore un petit détail. On a parlé de porcherie industrielle, Françoise Cattin a même dit qu'on augmenterait le cheptel porcin. C'est faux! Je vous ai dit dans mon rapport, au nom de la commission, que la porcherie d'engraissement

passerait de 200 places/porcs à 120 places. Alors quand on vient tenir ici, en plénum du Parlement, des propos qui ne sont même pas dans le message, c'est quand même un petit peu une drôle de manière de voir les choses.

Et puis, enfin, pour ma part, ce projet est mûr, on doit prendre une décision et je vous invite à suivre la majorité de la commission en faveur de ce crédit de 710'000 francs pour l'amélioration des bâtiments de Courtemelon.

**M. Gérard Minger**, observateur de Sorvilier: Je souhaite m'exprimer.

*(Cette requête est agréée par le Parlement.)*

**M. Gérard Minger**, observateur de Sorvilier: Un vent de folie souffle sur notre pays où il n'est plus question que de restructuration, de centralisation, donc de profit maximum, dont les principales victimes seront, à n'en pas douter, les plus faibles, les régions marginales. Malheureusement, le Jura, qui sera en première ligne pour en faire les frais, est aussi atteint par cette gangrène.

Hier, à cause d'une poignée de dollars, il a été décidé de louer le domaine agricole de Courtemelon. Aujourd'hui, certaines voix s'élèvent contre l'octroi d'un crédit pour la rénovation de la porcherie attenante au domaine agricole sous prétexte, entre autres, que c'est au fermier d'assumer cette réalisation. Même s'il est d'actualité que certaines corporations, pour se libérer de contraintes financières, proposent d'autres solutions à leurs fermiers, telles que le bail à long terme, le droit de superficie par exemple, le cas de Courtemelon ne peut pas être abordé de la même manière. Dans un bail, on peut éventuellement souhaiter ne pas exiger une construction qui aura partiellement une vocation didactique. De plus, au pays de la Saint-Martin, peut-on abandonner la filière porcine pour s'approvisionner, comme cela existe déjà, en Autriche où pointe un nouveau scandale de production sous antibiotiques?

Dernière remarque. Suivant les recommandations de l'Assemblée interjurassienne, des négociations de partenariat sont en cours et même assez avancées, semble-t-il, entre des représentants de l'agriculture des deux parties du Jura. Aussi, ce soir, en rentrant à mon domicile, j'espère ne pas avoir à annoncer à mes collègues agriculteurs du Jura méridional que, lors de la séance de ce jour, le Parlement jurassien a décidé de sacrifier partiellement la formation d'une des branches les plus importantes de la production agricole.

**M. Pierre Kohler**, ministre de l'Équipement: On m'avait annoncé un match au cochon cet après-midi (*rires*); je vois qu'il a déjà commencé! Non, soyons plus sérieux.

Je crois que tout le monde s'est exprimé à cette tribune sur un objet qui, de mon point de vue, ne vaut peut-être pas autant de discussions et d'émotivité. Si j'interviens, c'est surtout comme ministre de l'Équipement puisque nous construisons quelque chose. Mais les réflexions que vous avez faites ici à cette tribune avaient toutes comme objectif la politique agricole. Alors, bon, essayons de recadrer les choses.

Simplement, je crois que le Gouvernement n'est pas incohérent, Monsieur Laville, lorsqu'il ne fait une privatisation qu'à moitié. On veut justement éviter ce que font actuellement les autres, c'est-à-dire de totalement privatiser sans que l'État ait encore quelque chose à dire. Il faut effectivement donner une certaine souplesse à l'Institut agricole et au domaine agricole mais en ayant toujours l'œil dessus parce qu'une privatisation totale permettrait, à côté d'une école qui se veut modèle, de faire n'importe quoi. Qui vous garantit que l'agriculteur actuel sera là encore dans vingt ans et qu'un autre ne pourrait reprendre avec une production bien plus intensive que celle que nous vous proposons aujourd'hui? Il faut dire que Courtemelon est un exemple.

L'intervention de l'observateur du Jura méridional m'a fait plaisir car elle montre qu'il y a une volonté de défendre les intérêts non seulement du canton du Jura mais de l'ensemble du Jura en matière de politique agricole. Et je crois que les reproches ou les craintes du groupe socialiste, sont tout à fait justifiés. Il faut faire en sorte que, dans notre Canton, nous réalisions des produits les plus proches possibles de l'environnement. Mais ces produits, si nous les faisons chez nous, nous pouvons en avoir le contrôle direct. Moi, je préférerais encore avoir 1'000 porcs à Courtemelon pour autant qu'on empêche 1'000 porcs de venir d'autres horizons sans aucun contrôle. Et soyons sérieux, une production de moins de 200 porcs n'est pas une production industrielle. Allez aux Pays-Bas et vous verrez ce qu'est une production industrielle avec 50'000 porcs qui finissent dans nos assiettes!

Je crois qu'il y a une volonté du Gouvernement de maîtriser sa politique agricole au travers de l'Institut et de son exploitation. Il s'agit donc pour nous de bien monter l'exemple et je crois que l'État, en engageant moins de 600'000 francs, ne fait pas de folies d'un point de vue financier. Approchez-vous des jeunes agriculteurs et voyez les investissements qu'ils ont dû réaliser par rapport aux lois sur la protection de l'environnement et aux lois sur la protection des animaux, sans que cela leur rapporte un centime de plus; j'en veux pour preuve les fosses à purin, les écuries avec des normes de plus en plus sévères. Alors, est-ce à l'État de ne pas montrer l'exemple? Nous avons deux fosses qui, certes, ne sont pas contestées dans le débat, qui sont totalement en situation d'illégalité. C'est à l'État de montrer l'exemple et d'être proche de l'environnement et des lois qu'il s'est lui-même fixées en faisant les investissements pour ces fosses.

Pour ce qui est de la porcherie, nous l'avons vu, la commission a été informée par l'architecte cantonal. Le projet n'est pas surestimé, il n'est pas surévalué; il reste une réserve qui est mise de côté. La CGF a exigé que cette réserve ne soit pas utilisée pour d'autres choses. Je peux vous garantir ici, à cette tribune, que cette réserve ne sera pas utilisée sans l'aval de votre commission.

Je dis que ce débat, aujourd'hui, tombe bien. On voit ce qui se passe partout ailleurs. La vache folle, on l'a dit, le saumon qui n'en est plus, le porc d'Autriche qui est piqué aux antibiotiques. Mais essayons de faire un maximum de production agricole respectueuse de l'environnement dans notre région pour nos consommateurs. Mais tout cela a un prix et celui-ci se retrouve aussi dans les investissements car l'investissement que nous allons faire à Courtemelon est exemplaire. C'est vrai que tous les paysans n'auraient pas les moyens de faire cet investissement parce qu'ils ont des contraintes économiques que l'État n'a pas. Alors, voulons-nous ici, dans le Jura, prôner et faire ce que nous reprochons aux autres, privatiser? Non, le Gouvernement ne l'accepte pas et nous pensons que la politique qui est menée à Courtemelon est une bonne politique.

Je prends très au sérieux les remarques faites par le groupe socialiste, auxquelles j'adhère. Nous devons faire de Courtemelon un exemple, nous devons faire en sorte que l'Institut puisse proposer des porcs, peut-être sans label bio mais des porcs jurassiens, élevés dans le respect de l'environnement et des animaux. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui et je vous demande donc, en pleine connaissance du dossier que vous avez reçu au mois de septembre (vous avez eu quand même quelques mois pour l'étudier) d'accepter l'entrée en matière, ce crédit et de faire en sorte que le Jura soit encore un pays de production agricole respectueuse de l'environnement et des animaux.

*Au vote, l'entrée en matière est rejetée par 25 voix contre 22.*

**14. Postulat no 196****Révision du décret cantonal sur l'établissement d'inventaires****Jacqueline Hêche (PDC)**

Le décret cantonal sur l'établissement d'inventaires (RSJU 214.431) détermine en particulier les modalités des procédures d'établissement de l'inventaire successoral et de la mise sous scellés.

Dans la pratique, il s'avère que certaines dispositions de ce décret sont difficilement applicables, s'agissant notamment des délais impartis aux autorités communales eu égard à la situation des familles frappées par le deuil.

Aussi, nous invitons le Gouvernement à procéder à l'examen du décret sur l'établissement d'inventaires afin de déterminer les dispositions qu'il est judicieux de modifier pour favoriser et améliorer l'efficacité des mesures à prendre par les autorités communales tout en respectant la dignité et la souffrance des personnes dans le deuil.

**M. Charles Froidevaux (PDC)**, président de groupe: En l'absence de Madame la députée Jacqueline Hêche, auteur du postulat qui vous est proposé ce jour, permettez-moi d'intervenir très brièvement pour vous inviter à soutenir son intervention.

Certaines dispositions contenues dans le décret cantonal sur l'établissement d'inventaires, qui détermine en particulier les modalités de procédure d'établissement de l'inventaire successoral et de la mise sous scellés, s'avèrent parfois difficilement applicables. C'est la raison pour laquelle Madame la députée Jacqueline Hêche a estimé nécessaire de proposer au Gouvernement une révision de ce décret.

Sa démarche vise avant tout à mettre l'accent sur l'aspect «humain». Il ne s'agit pas remettre en cause la nécessité d'une procédure administrative lorsque survient un décès. Mais Madame la députée Hêche considère par exemple comme difficilement applicable aujourd'hui une disposition qui vise à établir un procès-verbal des scellés dans les trois jours qui suivent le décès d'une personne. (disposition contenue à l'article 12 du décret actuel). Durant les premiers jours extrêmement pénibles d'une séparation, les familles touchées par un deuil ont naturellement d'autres préoccupations que celle de s'occuper prioritairement de tracasseries administratives de cette nature.

Il faut de plus penser aux autorités communales qui doivent accomplir cette mission délicate. L'approche est parfois difficile et la démarche souvent mal comprise. Il faut donc essayer en quelque sorte d'humaniser un peu cette procédure, la rendre plus souple, cas échéant utiliser peut-être des éléments de la déclaration fiscale qui contient ce genre de données.

Comme vous pouvez le constater, ce décret mérite assurément un toilettage privilégiant l'amélioration de l'efficacité des mesures à prendre par les autorités communales tout en respectant la dignité et la souffrance des personnes dans le deuil. Madame la députée Hêche remercie le Gouvernement d'accepter son postulat; elle vous demande d'en faire de même et souhaite vivement qu'une suite concrète à sa proposition sera donnée dans les meilleurs délais.

**M. Gérald Schaller**, ministre de la Justice: La répartition des tâches et des compétences en matière de mesures de sûreté successorales est actuellement à l'examen dans un groupe de travail qui avait été mis sur pied par le Gouvernement et qui examine également, dans le but de les préciser, les rapports entre l'inventaire fiscal et les autres formes d'inventaires prévues par le droit civil fédéral.

Les mesures de sûreté en matière successorale découlent en effet tant du droit civil que du droit fiscal. En matière civile, notre législation – et il s'agit ici d'une législation cantona-

le d'exécution – prévoit que la procédure des scellés est introduite lors de tout décès et lorsqu'elle aboutit à une décision d'apposition des scellés, cette apposition doit intervenir dans un délai de trois jours.

En matière fiscale, tant la législation fédérale que cantonale prescrit la procédure de scellés dès lors qu'il y a lieu de craindre que des éléments de la succession ne soient soustraits à l'inventaire. Notre législation cantonale exige que la mise sous scellés intervienne sans retard dans ces cas-là.

Comme je l'ai indiqué, la problématique de la répartition des compétences en matière de sûreté successorale est actuellement à l'étude. Cela devrait déboucher sur des propositions de modifications du décret sur l'établissement d'inventaires. Rien ne s'oppose, dans ces conditions, à ce que les questions soulevées dans le postulat, à savoir principalement les cas et les délais dans lesquels l'apposition des scellés doit intervenir, soient examinées par le groupe de travail d'ores et déjà mis en place, raison pour laquelle le Gouvernement vous propose d'accepter le postulat.

*Au vote, le postulat no 196 est accepté par la majorité des députés.*

**15. Question écrite no 1542****La centralisation contribue-t-elle à la lenteur administrative?****François-Xavier Boillat (PDC)**

Le lancement du processus de réforme du secteur public se voulait de relever d'importants défis, notamment «renforcer la capacité des pouvoirs publics à agir avec efficacité et améliorer l'adéquation des prestations aux besoins et attentes légitimes des citoyens et de la société».

A ce sujet, le regroupement à Delémont du Registre foncier et du Registre du commerce conjugué à l'informatisation complète de la gestion permet (?) une réduction de 2,5 postes de travail. Or, selon le budget de l'Etat 2001, les traitements du personnel du Registre foncier et du Registre du Commerce augmentent de 63'000 francs par rapport au budget 2000 tandis que les comptes 1999 correspondent à 2'100 francs près au budget 2000. Si on ne s'en tient qu'aux chiffres, il semblerait donc que plus on réduit le personnel, plus les charges qui lui sont liées augmentent!

Toute constatation ou boutade mise à part, il s'avère que le traitement des dossiers au niveau du Registre foncier n'est pas effectué avant quatre ou cinq mois alors que ces mêmes dossiers étaient réglés, avant la centralisation, au pire dans les trente jours. Les employés du Registre foncier, dont la disponibilité et la serviabilité sont unanimement reconnues, ne sont évidemment pas la cause de cette lenteur. Toutefois, cette situation est préoccupante car elle crée une insécurité juridique et va à l'encontre des objectifs fixés dans le message du Gouvernement au Parlement.

Afin que les dossiers se traitent dans des délais raisonnables, nous demandons au Gouvernement les précisions suivantes:

1. Le traitement des affaires courantes reprendra-t-il un rythme normal, à savoir quatre semaines, et, dans l'affirmative, avec quels moyens et à partir de quand?

2. Les remaniements parcellaires peuvent-ils être traités avec le personnel actuel sans bloquer les autres travaux incombant à ce service et dans quels délais peuvent-ils se faire?

3. La réduction du personnel prévue de 2,5 postes de travail, bien qu'elle puisse être considérée comme un leurre, était-elle véritablement fondée et ne devra-t-on pas, à moyen terme, revoir, à la hausse, l'effectif en personnel de ce service?

### Réponse du Gouvernement:

L'auteur de cette question s'inquiète des incidences du regroupement des bureaux du Registre foncier concernant le traitement des affaires et le personnel.

Il convient tout d'abord de relever que l'augmentation du traitement du personnel, dans le budget 2001 du Service du registre foncier et du registre du commerce, concerne le personnel supplémentaire nécessaire du Registre du commerce ensuite du regroupement de ce dernier et son transfert des tribunaux de district dans le nouveau service, ainsi que cela a été précisé dans le commentaire du budget 2001 pour le poste 221.301.01.

S'agissant spécifiquement du Registre foncier, les personnes qui l'ont quitté n'ont pas été remplacées depuis 1998, en vue du regroupement des bureaux prévus et de la diminution du personnel qui en résultait. Une réorganisation provisoire entre les trois bureaux a été faite; il en est résulté un certain sous-effectif. D'autre part, trois remaniements parcellaires ont été adoptés par le Gouvernement en 1999 dans le district de Delémont. Cela a occasionné une surcharge de travail pour le bureau de Delémont. Des solutions temporaires, par le déplacement d'une personne du bureau de Porrentruy à celui de Delémont, ont été trouvées; il en est cependant résulté un certain retard au bureau de Delémont.

Le délai de traitement des affaires et du retour des dossiers variait, jusqu'à fin 1999, selon les bureaux, entre trente et soixante jours environ. Il est à relever que le bureau de Saignelégier n'était desservi que trois jours par semaine, une permanence téléphonique étant assumée les autres jours par les deux autres bureaux, sans pouvoir toutefois donner des renseignements complets, les dossiers se trouvant à Saignelégier.

Les déménagements qui sont intervenus fin 1999/début 2000 ont nécessité l'engagement complet du personnel durant plus d'un mois, afin de pouvoir être le plus rapidement fonctionnel pour le traitement des affaires. Bien que le transport ait été effectué par des professionnels (plus de trente tonnes), tout le travail d'emballage, de reclassement et de réorganisation a dû être effectué obligatoirement par le personnel du Registre foncier. D'autre part, il a fallu procéder à des tests informatiques en vue de la réunion des bases de données des trois districts puis du contrôle ensuite de ladite réunion.

Il en est ainsi nécessairement résulté, avec le retard cumulé du bureau de Delémont, un retard dans le traitement des affaires du Registre foncier. Toutefois, il est important de relever que le retard résultant du regroupement des trois bureaux n'a provoqué aucune insécurité juridique. Le Registre foncier a toujours été en mesure de renseigner, voire de délivrer des extraits dans les plus courts délais, également concernant des affaires qui viennent d'être déposées.

Aux questions précises, il peut être répondu de la manière suivante:

1. Après la phase de mise en place au RF-RC, le traitement des affaires devrait pouvoir retrouver un rythme d'avant le regroupement à la fin du premier trimestre 2001.

2. Dans l'analyse des prestations qui a été faite dans le cadre de la réforme administrative, il a été pris en compte le traitement d'un remaniement parcellaire par année. Le traitement d'un remaniement parcellaire occupe une personne à plein temps durant environ deux à trois mois.

3. La réduction de 2,5 postes concerne tant le Registre foncier que le Registre du commerce. La réduction de 2 postes pour le Registre foncier a été estimée lors du premier projet de réorganisation et de regroupement de ce registre. Une augmentation du travail pour le personnel du Registre foncier peut intervenir non seulement en raison d'augmentation du nombre des réquisitions d'inscription mais également en raison de modifications législatives influant sur le travail. Ainsi,

les modifications de la loi d'impôt notamment, entrant en vigueur en janvier 2001, nécessiteront un travail supplémentaire pour le personnel du Registre foncier, en particulier en raison des nouvelles dispositions sur la taxation des gains immobiliers, qui impliqueront des recherches d'actes très anciens dans les archives. L'augmentation de travail qui en résultera n'est pas encore chiffrable.

Il est toutefois relevé que la nouvelle organisation du Registre foncier, par le regroupement des trois bureaux, permet une gestion beaucoup plus efficace du personnel, des suppléances et de la permanence du bureau, de même que dans le traitement des affaires. Il y a en outre toujours quelqu'un pour donner des renseignements complets, ce qui n'était pas le cas auparavant pour le bureau de Saignelégier.

**M. Charles Froidevaux** (PDC), président de groupe: Le député François-Xavier Boillat est satisfait.

### 16. Résolution no 77

#### Oui à l'Europe!

**Pierre-André Comte** (PS)

Le 21 mai 2000, le peuple et les cantons ont accepté les «Accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne». Le Parlement jurassien, qui avait adopté une résolution de soutien à ces accords, réaffirme aujourd'hui son engagement en faveur de l'intégration européenne de la Confédération. Dans cette perspective, il apporte son appui total à l'initiative populaire «Oui à l'Europe», qui fera l'objet d'une votation fédérale le 4 mars 2001.

L'initiative «Oui à l'Europe» demande l'ouverture de négociations d'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, adhésion sur laquelle le peuple ne se prononcera qu'en 2006 au plus tôt. Elle va dans le sens constant de l'objectif du Conseil fédéral.

L'isolement de la Confédération helvétique au centre de l'Europe constitue une anomalie préjudiciable à tous, à commencer par les Suisses eux-mêmes. En acceptant l'initiative, la Suisse montrera sa volonté de coopérer avec ses voisins. En approuvant l'ouverture rapide de négociations, elle se préservera la capacité de prendre pleinement part aux décisions, qui la concernent directement ou indirectement, arrêtées au sein de l'Union européenne. A l'inverse, un rejet contraignant la Suisse à rester en marge de la construction européenne nuira gravement à ses intérêts supérieurs. La Suisse, Etat souverain, ne doit pas subir, mais codécider!

Se rapprocher de l'Europe de manière décisive signifie se mettre en accord avec la vocation proclamée de la Suisse d'apporter sa pierre à l'édifice européen. Etroitement liée à ses voisins sur les plans économique, culturel et social, la Confédération ne peut rester à l'écart du processus de formation de l'Europe politique. Y participer activement lui assure de se construire un avenir conforme aux espoirs légitimes de ses citoyennes et citoyens.

Depuis sa création, la République et Canton du Jura se distingue par une politique volontariste en matière de coopération transfrontalière. Cette attitude répond en tous points à l'aspiration profonde du peuple jurassien, lequel se manifeste régulièrement pour une réelle ouverture de la République et Canton du Jura sur le monde qui l'entoure. C'est dans la continuité du projet «Jura Pays ouvert» que le Parlement jurassien invite les électrices et les électeurs du Jura à dire résolument «oui» à l'initiative en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne!

(Groupe socialiste, groupe PDC, groupe PCSI, groupe CS + POP, groupe PLR)

**M. Pierre-André Comte** (PS), président de groupe: La question européenne doit plus que jamais mobiliser notre

énergie. La Suisse fait physiquement partie de l'Europe et il est incompréhensible qu'elle s'en détourne politiquement. Contraint de dire «non», le Conseil fédéral pense en réalité «oui» quant à l'adoption de l'ouverture de négociations pour l'adhésion à l'Union européenne. N'est-ce pas là l'objectif dont il se réclame depuis plusieurs années? Mais ainsi fonctionne la démocratie helvétique et peu importe.

Les arguments, j'allais dire les évidences, qui plaident en faveur de l'adoption de l'initiative «Oui à l'Europe» sont suffisamment probants et convaincants pour nous engager à fond derrière elle. Souvent dénigrée à tort, l'Union européenne est garante d'un meilleur équilibre des puissances mondiales. Première sur le plan économique, elle l'est aussi sur celui de la recherche du consensus social et plus encore sur le plan culturel. Elle n'est certes pas sans défauts mais au moins vivante, en transformation et aspirant au mieux pour les peuples qui la composent. Qu'aurait à craindre la Suisse d'y entrer sinon d'y trouver la reconnaissance de ses droits et libertés?

Le Jura, lui, est depuis longtemps à la pointe du mouvement pour l'intégration européenne de la Suisse. Dans son combat pour l'indépendance cantonale, le peuple jurassien a constamment manifesté son attachement à l'ouverture sur l'Europe et sur le monde. Par sa volonté de coopérer avec les régions transfrontalières, de France voisine surtout mais aussi d'Allemagne dans le cadre de l'Espace rhénan, l'Etat jurassien a montré l'exemple. Qu'il adhère aujourd'hui à l'ouverture de négociations pour l'intégration de la Suisse à l'Union européenne est dans l'ordre logique et naturel des choses. Que le Parlement adopte cette résolution s'inscrit précisément dans cette logique. Je vous remercie par avance d'apporter votre soutien à l'initiative «Oui à l'Europe» et d'inviter, par votre décision, le peuple jurassien à en faire de même.

**M. Claude Hêche**, président du Gouvernement: Simple-ment pour rappeler que le Gouvernement souhaite participer à la construction de cette Europe et c'est dans ce sens qu'il a pris position, il y a une dizaine de jours, par une déclaration favorable à cette initiative. Dans ce sens, j'invite bien sûr l'ensemble du Parlement à soutenir cette résolution.

**Mme Madeleine Amgwerd** (PDC): Je ne ferai pas de longue déclaration ou de long développement. Simple-ment, le groupe parlementaire PDC a signé la résolution «Oui à l'Europe» tout comme l'assemblée des délégués du PDC Suisse à Berne samedi dernier à pris position en sa faveur et nous nous en félicitons. C'est pourquoi, sans ignorer la longueur et la complexité de la problématique de l'adhésion et des négociations qui devront être menées, le groupe PDC votera cette résolution.

*Au vote, la résolution no 77 est acceptée par 34 députés.*

## 17. Résolution no 78

### **Non au plan de restructuration de La Poste, oui au maintien d'un service postal public et universel** **Pierre-André Comte (PS)**

A la faveur de l'entrée en vigueur des lois fédérales sur l'organisation de La Poste et sur l'entreprise de télécommunications, La Poste et Swisscom sont devenues deux entreprises distinctes, juridiquement autonomes. La réforme des PTT avait pour objectif de disjoindre les responsabilités politiques de celles qui sont propres à la gestion.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral détermine les objectifs stratégiques de La Poste. Il l'oblige en particulier à offrir un service universel sur tout le territoire, soulignant par là l'importance du service public. Concrètement, il lui demande

d'être concurrentielle, proche des besoins de la clientèle et rentable.

Dans le cadre de son autonomie d'action, le conseil d'administration de La Poste a divisé le secteur postal en «unités d'affaire»: Courrier, Expresspost, Colis, Postfinance, Car postal, etc. Mandat a été donné à La Poste de rentabiliser ses «unités d'affaires». Sur l'ensemble, elle réalise un bénéfice de 100 millions de francs.

A l'heure actuelle, le réseau des offices de poste occasionne un déficit annuel de 500 millions de francs, d'où la décision de réduire ce réseau de 140 à 180 unités par année. Dans un délai de cinq ans, 620 à 820 des offices classés «P» (de 3ème catégorie) seront supprimés; dans le canton du Jura, 54 offices sur 79 sont concernés. Aussi, la mesure envisagée, que ce soit au plan économique ou social, constitue-t-elle un véritable coup de poignard dans le dos des régions périphériques telles que la nôtre.

A l'évidence, la restructuration de La Poste est essentiellement fondée sur des considérations commerciales et la notion de profit, telles qu'elles découlent du phénomène de globalisation de l'économie, au détriment de celles inhérentes à la fonction sociale de l'entreprise de service public. Les lois de la nouvelle économie mondiale et les «objectifs stratégiques» du Conseil fédéral dictent à La Poste une politique aux conséquences désastreuses pour les régions excen-trées ou à faibles capacités économiques. C'est à tel point vrai que le Conseil fédéral – encourageant en cela la démarche de La Poste – a estimé utile d'octroyer, en 2000, un crédit de 80 millions sur quatre ans pour les cantons défavorisés et la perte d'emplois fédéraux (restructurations dans le domaine des douanes, des CFF et de l'administration fédérale).

La réforme de l'entreprise publique qu'est La Poste s'accompagne en l'occurrence d'un abandon progressif de ce qui fait l'essence même du service public, à savoir la satisfaction pour l'ensemble de la population de certains services qui ne peuvent être remplis selon des critères de rentabilité de l'économie de marché. Dans le Jura, la suppression d'un grand nombre d'offices postaux se traduira par une diminution drastique de prestations à la population et de pertes d'emplois à moyen terme; la question de l'existence d'un office postal peut être déterminante pour l'implantation d'une industrie, de commerces ou de nouveaux résidents dans une commune, donc pour le développement économique de notre Canton.

Dans ces conditions, déterminé à défendre les intérêts de la population du Jura et des autres régions périphériques, le Parlement jurassien:

- s'oppose catégoriquement au plan de restructuration de La Poste tel qu'il est prévu par son conseil d'administration et en appelle à la solidarité des cantons les plus touchés à faire front commun contre les mesures envisagées;
- exige de la Confédération qu'elle subventionne La Poste – cela au même titre que l'agriculture ou le transport des voyageurs – afin d'assurer le maintien d'un réel service public universel, en particulier dans les régions périphériques;
- entend exercer, dans cette perspective, le droit d'initiative de l'Etat en matière fédérale pour obtenir satisfaction;
- demande au surplus aux autorités fédérales de subordonner la création d'une banque postale à une remise en cause fondamentale du plan de restructuration de La Poste.

**M. Pierre-André Comte** (PS), président du groupe: La réforme de La Poste est trop souvent présentée comme une adaptation nécessaire et inéluctable à l'évolution du contexte économique, sans envisager des alternatives éventuelles aux dogmes néo-libéraux de l'inefficacité des entreprises publiques, de la réduction de leurs coûts et de la privatisation.

L'absence de réflexion sur le rôle de service public et sur les conséquences sociales et économiques débouche sur une situation désastreuse, en particulier pour les régions périphériques telles que la nôtre.

La mondialisation croissante de l'économie, combinée avec des politiques de privatisation et de déréglementation, n'a fait qu'accélérer cette évolution. Ces politiques de privatisation, on l'a vu ailleurs, ont souvent eu des conséquences sociales catastrophiques aussi bien sur le plan de l'emploi, de l'offre de prestations aux personnes les plus défavorisées ou encore du maintien de l'équilibre entre les régions périphériques et les centres urbains. Après avoir racheté des entreprises publiques, les entreprises privées ont eu rapidement tendance à négliger toutes les activités non rentables du service en question, accentuant ainsi les déséquilibres sociaux.

Sans nier la nécessité de certaines réformes au sein des entreprises publiques dans le but d'améliorer leur efficacité et la qualité de leurs services, il est absolument indispensable de garder comme objectif central le maintien de la mission de service public. Il existe une différence fondamentale entre, d'une part, réformer la gestion et les structures des entreprises publiques afin de s'acquitter plus efficacement des activités de service public et, d'autre part, changer, voire abandonner progressivement cette mission de service public. Malheureusement, ces deux options vont parfois de pair et tendent à se confondre; les réformes des entreprises publiques s'accompagnent trop souvent d'un abandon, plus ou moins progressif, de ce qui fait l'essence même du service public, à savoir la satisfaction pour l'ensemble de la population de certains services qui ne peuvent être remplis selon des critères de rentabilité de l'économie de marché.

Le service public répond donc à un besoin social collectif. Le but du service public est donc la satisfaction de l'intérêt général. De cela découle que le service public a évidemment mission de service à l'ensemble de la population.

Si le rôle principal de l'entreprise publique est d'offrir un service, il en est un autre qui est tout aussi important: l'assurance d'un volume d'emploi important et de conditions de travail satisfaisantes. Aujourd'hui, les administrations et les entreprises publiques assurent à elles seules plusieurs centaines de milliers d'emplois en Suisse. Cela fait partie de leur rôle social. A la logique de rationalisation et de flexibilisation des conditions de travail devrait suppléer celle de la défense de l'emploi et des droits du travail dans les entreprises publiques.

Le Jura, en tant que région périphérique la plus touchée, ne peut accepter cette politique du démantèlement camouflée en restructuration de La Poste. Aussi, je vous invite à souscrire à la résolution qui vous est soumise aujourd'hui.

**M. Pierre Kohler**, ministre de l'Équipement: Je suis satisfait de la résolution du Parlement, à une seule déception près, c'est que finalement il ne reste plus grand monde pour voter une résolution qui est importante! Je vois que les porcheres avaient malheureusement plus d'importance aujourd'hui que notre réseau postal et que l'Europe! J'en prends acte et je vous remercie du soutien de la résolution.

**M. Jean-Pierre Schmidt** (PS): La Poste prépare une restructuration qui provoquera une diminution des offices postaux en Suisse et particulièrement dans notre Canton. La cure d'amaigrissement aura sans doute des effets contraignants pour nos régions rurales et montagnardes.

Sur 79 offices qui fonctionnent actuellement dans le canton du Jura, 54 sont classés par un «P» et, par définition, de troisième catégorie. Dans nos régions, ce sont donc les deux tiers des bureaux qui sont sujets à une remise en question. L'absence de solutions concrètes suscite l'inquiétude au sein de la population et des employés. La Poste ne dit pas encore quels seront exactement les offices qui seront supprimés. Les inquiétudes sont donc justifiées car on ne sait pas ce qu'il adviendra après la première vague de démantèlement de ce service public.

Par définition et par historicité, La Poste est un service universel agréé pour assurer la communication et l'échange d'informations. La fondation de l'Union postale universelle, dont le premier congrès eut lieu à Berne en 1874, reconnaissait la mission et l'affectation principales des services postaux. Partout, dès les origines de l'humanité, il s'est établi des services et des courriers qui favorisaient les contacts de proximité, sans oublier le rôle social des offices postaux.

Dans notre système fédéraliste suisse, La Poste assume un fonctionnement qui a fait ses preuves depuis des décennies. Aujourd'hui, c'est un souffle de renouveau que La Poste veut faire passer sur toute la Suisse et sans trop d'égards pour les campagnes et les régions périphériques des grandes agglomérations. Pour la population et pour le développement de notre Canton, ce ne sont que des incertitudes qui figurent sur la liste du devenir des bureaux de poste du Jura. Une partie de nos efforts et de nos actes pour favoriser l'attractivité des personnes, des commerces et des industries risque de se rétrécir comme une peau de chagrin.

Dans la pesée des intérêts, La Poste n'a pas donné de garanties suffisantes pour l'avenir des structures de notre Canton. Comte tenu des risques encourus par cette restructuration qui ressemble à une aventure pour le canton du Jura et ses habitants, je vous invite à accepter la résolution qui vous est soumise. Je vous remercie pour votre soutien.

*Au vote, la résolution no 78 est acceptée par 40 députés.*

**Le président:** Nous arrivons ainsi au terme de l'ordre du jour de notre Parlement. Ceux qui avaient prédit que ce serait une séance légère, je me demande ce qu'ils vont dire quand on en aura une plus importante! Je vous donne rendez-vous à 15.30 heures pour les joueurs de cartes à Châtillon. Merci. Bon appétit.

*(La séance est levée à 13.45 heures.)*